VOLUME III WINNIPEG, MARDI, 29 Février 1916 NUMERO 42

ABONNEMENTS:
Canada et Etats Unis - - $1.00
Union Postale - - - - - $1.50

LA LIBERTÉ

Imprimé et publié par la "WEST CANADA PUB. CO. LTD."
619 Ave. McDermot
Téléphones - - Garry 4264-4265

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

C'EST EN VAIN

Dans quelques jours notre chambre boche aura consommé une autre iniquité et l'enseignement dans nos écoles de la langue de nos pères sera chose prohibée. Plus de trente députés, le chef du parti libéral en tête, auront menti à leurs promesses, auront été parjures aux meilleurs intérêts de ce pays. Mais avant qu'ait été ajoutée au blason des Anglais en ce pays cette nouvelle turpitude, nous aurons eu la satisfaction de les avoir vu flagellés de maîtresse façon par nos représentants. Et qu'on nous permette, à nous qui ne sommes pas coutumiers d'éloges et encore moins de flatteries, d'unir dans une commune admiration nos vaillants représentants: le chef de l'opposition, M. A. Préfontaine, député de Carillon, M. Joseph Hamelin, député de Sainte-Rose, M. Jacques Parent, député de Morris, M. Aimé Bénard, député d'Iberville, M. Joseph Dumas, député de Saint-Boniface, M. Talbot, député de LaVérendrye. Nous pouvons dire d'eux: "Ils ont été des hommes". C'est rare qu'en notre pays l'on puisse rendre pareil témoignage à des hommes politiques.

° ° °

D'arguments, il n'en est point venu du côté ministériel. Dans ces figures obtuses de droitiers l'on ne déchiffrait qu'une chose: la fatuité de la force brutale et la haine du catholicisme. Si leur instinct ne leur avait fait sentir qu'ils étaient dignes de tous les mépris, ils auraient regimbé sous les coups de cravache du député de La Vérendrye. Non, ils ont tout avalé.

° ° °

La haine brutale de nos persécuteurs ne peut être résumée mieux qu'en cette phrase prussienne du **Free Press**: "Le pouvoir de l'intervention fédérale en des matières comme celles-ci est aussi fort que Jules César et la reine Anne, — QUOIQUE PUISSE DIRE LA LETTRE DE LA LOI."

Nous voulons même admettre qu'il le soit plus que cela. Il l'est autant que le pouvoir de nos tyrans à nous arracher notre langue; il l'est autant que leur pouvoir à nous dégrader et à faire de nous des Anglais; il l'est autant que leur pouvoir à nous dénationaliser, à nous faire descendre de plusieurs degrés dans l'échelle de la civilisation et à faire de nous des Boches de leur calibre; il l'est tout autant que le pouvoir de nos persécuteurs — qu'ils soient les bourreaux de l'Acadie (ce n'était pas des Allemands) ou ceux qui nous volent ici nos deniers, — à nous retrancher de la civilisation française, qui n'est que la civilisation grecque dans toute sa splendeur et encore affinée par le catholicisme.

Un orateur de la droite a osé dire que ce n'était pas une question religieuse. Erreur: c'en est une. C'est à nos yeux la continuation de la lutte du protestantisme contre le catholicisme, de la progéniture religieuse de Luther et d'Henri VIII contre les fils de l'Eglise. "Les morts parlent", a dit un célèbre écrivain de France. C'est sous leur poussée que nous agissons. Et les luttes d'aujourd'hui, toutes ces attaques contre la langue française qu'on sait l'imprenable rempart de notre conservation religieuse au Canada, ne sont que l'écho, le prolongement des luttes d'il y a vingt-cinq, cinquante ans, un siècle, contre le catholicisme au Canada. Et elles sont la continuation dans le temps des vieilles guerres de religion. A la base de notre résistance sont donc des motifs religieux et nationaux.

° ° °

Le français va disparaître de cette province. Il n'a pas droit de cité ici. Et nos législateurs ont de nouveau entrepris de lui creuser une fosse. Franchement! quels ignorants.

Il y a trente-cinq ans, ces paroles de haine et de destruction étaient prononcées dans la Législature de cette province. "Dans dix ans, disait un tyranneau d'alors, l'on ne parlera plus français dans l'Ouest."

Nous sommes tentés de croire qu'il a légèrement erré et qu'il s'est trompé dans ses calculs.

° ° °

Nous étions alors au Manitoba; nous y sommes demeurés, décuplant modestement notre population. Nous y demeurerons. Ici nous sommes chez nous. Cela peut ne pas plaire au **Free Press**, à la **Tribune**, à ce rebut de la bigoterie que constitue l'orangisme, à Norris et consorts. Que voulez-vous que nous y fassions. C'est une de nos habitudes. Nous nous établissons dans un territoire et il est tôt conquis. Nous sommes encore à nous demander s'il est au Canada un coin de terre d'où l'on pourrait nous chasser. Cela peut ne pas plaire à nos amis les Anglais, mais c'est une vérité d'expérience. Il n'est pas en leur pouvoir de nous chasser d'un territoire que nous colonisons. Et c'est pour nous un jeu d'enfant que de les déloger. C'est ce que nous avons fait dans les Cantons de l'Est, c'est ce que nous achevons de faire dans les Provinces Maritimes, c'est ce que nous faisons actuellement dans l'Ontario, — ce qui d'ailleurs leur fait si mal au coeur, — c'est ce que nous ferons ailleurs.

Cela peut ne pas leur plaire, mais qu'y peuvent-ils? Nous persécuter! Cela les rend odieux, les fait mépriser et détester. Et de ce tout ce qui alimente la résistance d'un peuple, l'élément le plus effectif, le plus fécond, c'est encore la haine de ses persécuteurs.

POUR LA LIBERTE SCOLAIRE

Thor, le vieux Dieu des Germains, après avoir gratifié l'Europe des bienfaits de sa doctrine et de sa morale, paraît vouloir aussi les implanter en Canada. Au Manitoba, pour ne parler que de cette province, l'honorable (oh! combien!) Docteur Thornton (nom caractéristique et bien prussien), ministre de l'éducation, brûle du désir d'appliquer ses préceptes. La langue française l'horripile, lui donne des cauchemars; il veut l'anéantir dans nos écoles. Cet ineffable intellectuel, (de race supérieure), est sans doute un savant bien capable de distinguer à première vue un âne d'une mule, mais avant d'entreprendre une réforme aussi radicale dans l'enseignement, il ferait bien de retourner à l'école pour y apprendre un peu d'histoire universelle, sa philosophie et aussi la psychologie des peuples. Il y trouverait de bonnes leçons, qui lui prouveraient que tout libéral qu'il se dise, il n'est qu'un vulgaire réactionnaire; car, sans remonter bien haut l'échelle des siècles, il apprendrait que l'expérience qu'il veut tenter, a déjà été faite à plusieurs reprises et sur différents peuples et que partout et toujours elle a donné les **mêmes résultats: la désunion, la haine, la guerre, la ruine**. Si c'est là le but qu'il veut atteindre, il ne peut vraiment choisir de meilleur moyen que celui qu'il propose.

Rien ne peut aussi bien entraver la prospérité d'un pays et le mener à sa ruine, que la stupide manie qu'ont certains sectaires politiques de toujours vouloir imposer leurs utopies au détriment des droits et de la liberté des peuples qu'ils prétendent diriger et gouverner à leur gré. L'épouvantable guerre qui ensanglante et terrorise aujourd'hui l'Europe en est le plus terrible exemple.

N'est-ce pas un comble de cruelle ironie, de voir tant de nos jeunes Canadiens se sacrifier, sur l'invitation du gouvernement, pour aller en Europe combattre les Boches, quand, au Canada, il y en a toute une collection qui usent et abusent de leurs principes et de leurs méthodes: "La force prime le droit, les traités ne sont que des chiffons de papier"?

En tous cas, il est bon de les prévenir, ces beaux messieurs de l'anglicisation à outrance, les Canadiens-français ne sont nullement disposés à se laisser priver de leurs droits; ils les veulent pleins et entiers, tels que garantis par les traités et la constitution même du Dominion. Discuter sur ce sujet n'est que de l'ergotage et ne peut rien changer au fond de la question qui est: justice et loyauté; hors de là on tombe dans l'oppression et la tyrannie.

Depuis vingt ans jusqu'à ce jour, les Canadiens-français du Manitoba se sont adressés à la bonne volonté, à l'honneur, au "fair play" britannique des gouvernants pour obtenir la réparation des torts qui leur ont été déjà faits; mais devant l'attitude qu'on prend à leur égard ils n'ont plus à hésiter sur les moyens à employer pour se faire rendre justice. Ils entendent rester maîtres de leurs écoles comme les Anglais le sont des leurs; ils n'ont pas besoin de loi pour les forcer à apprendre une langue qu'ils reconnaissent parfaitement leur être nécessaire; mais jamais ils n'accepteront celle qui voudrait les obliger à renoncer à la leur; et c'est pour eux un devoir absolu de conscience d'agir ainsi, à moins de vouloir prendre, de gaieté de coeur, le rang honteux des ilotes. Ils sauront donc défendre leurs droits, comme leurs pères leur en ont donné l'exemple autrefois et s'il le faut ils montreront qu'ils ont encore au bout de leurs bras des poings assez solides pour casser la figure de ceux qui, fussent-ils dix contre un, voudraient les asservir.

F. MOLLOT.

Fannystelle, 22 février 1916.

POUR NOS ECOLES

I.—Constitution.

Nous laisserons de côté tout ce qui précède l'époque dite de l'Union, c'est-à-dire de la réunion du Nord-Ouest à la Confédération, les droits antérieurs à l'Union n'étant que des droits coutumiers que dit l'Acte de Manitoba (33 Viet. chap. 3) à la clause 22 et à la clause 23. Remarquez que c'est l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1871 fait loi d'Empire par le Parlement Impérial en 1871.

22.—"Dans la Province la Législature pourra exclusivement décider des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes:

1o—Rien dans ces lois ne devrait **préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union par la loi ou par la coutume** à aucune classe particulière de personnes dans la Province **relativement aux écoles confessionnelles.**

23.—"L'usage de la langue française et de la langue anglaise sera facultatif dans les débats des chambres et de la Législature, mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux, et journaux respectifs de ces chambres l'usage de ces deux langues sera obligatoire et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui sont établis sous l'autorité de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867 et pardevant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de la Province, il pourra également être fait usage à faculté de l'une ou l'autre de ces langues. Les actes de la Législature seront imprimés et publiés dans les deux langues.

II.—La valeur de la Constitution.

Ce que vaut un contrat d'anglais, même sous la signature Royale, les libéraux tant du Manitoba que d'Ottawa nous l'ont prouvé en 1890. Malgré les promesses formelles de Jos. Martin à Saint-François-Xavier (discours de James Fischer, M.P.P., assemblée législative, 4 mars 1893), malgré les assurances formelles de l'hon. T. Greenway à l'archevêché de Saint-Boniface (V. affidavit du R. P. Allard, vicaire général, et M. W.-T. Alloway, banquier, 1er avril 1892), les libéraux du Manitoba **rayaient l'article 22 de la Constitution et substituaient à l'article 23 le bill suivant:**

"Nonobstant tout statut ou loi contraire, la langue anglaise sera la seule en usage dans les registres, les journaux de la chambre, dans les plaidoyers et procédés dans ou venant d'une cour de la Province de Manitoba."

Laissant de côté les événements de 1890 à 1896 nous rappellerons seulement comment en 1896 le gouvernement conservateur d'Ottawa avait confié à une commission d'étude la rédaction d'un bill remédiateur, comment dans cette commission les libéraux commencèrent une obstruction systématique, comment enfin dans une séance inoubliable d'avril 1896 Wilfrid Laurier faisait échouer l'acte réparateur en proposant le renvoi à six mois. C'était le triomphe du parti libéral, mais c'était la mort du droit constitutionnel catholique et français au Manitoba. Car auparavant nous avions pour nous le droit écrit, nous avions le support d'une grande partie de l'opinion désireuse d'obéir au jugement du Conseil Privé d'Angleterre, nous avions même (ô dérision!) l'aide pleine et entière du plus influent des journaux anglais du Manitoba, le **Manitoba Free Press.**

Aujourd'hui nous n'avons plus même cela et les libéraux du Manitoba, conduits par un autre parjure, T.-C. Norris, viennent d'ôter la clause batarde de l'arrangement Greenway-Laurier, qui nous laissait l'usage de la langue française dans des écoles payées de nos deniers.

III.—Monseigneur Langevin.

Ainsi, avant qu'une année se soit écoulée après sa mort, a été justifiée et vengée la mémoire de notre grand et regretté archevêque. La vraie sagesse, le dévouement aux grandes causes qui font que l'on est utile à sa race, ne consistent pas dans le don aveugle de soi-même aux partis politiques, mais dans l'analyse profonde des tendances prochaines et éloignées de ces partis et dans le mépris des intérêts pécuniaires que l'on peut obtenir de la collaboration aux élections. Monseigneur Langevin l'a su voir et comprendre. Un vieux missionnaire chez les Indiens écrivait à son propos: "Mgr Langevin est une autre colonne de l'orthodoxie que les libéraux de toute provenance essaient de terrasser. **Ils réussiront à l'isoler**, à rendre vains ses services, ils réussiront à le faire mourir de peine; mais pour lui comme pour les Laflèche et les Bourget, l'heure des justes réparations sonnera et la postérité à son honneur chantera: "Bienheureux ceux qui souffrent persécution **pour la justice**, car le royaume du ciel est à eux." Ceci était écrit en 1910, et déjà en 1916 l'heure des justes réparations a sonné. Nous qui l'avons méconnu, sachons le comprendre, lui rendre justice et **comme réparation, la seule réparation qu'il eut aimé, mettons de côté toute opinion politique pour créer immédiatement l'union et l'organisation de tous pour la défense de nos droits.**

IV.—Prenons garde.

A l'heure où j'écris ces lignes, rien encore n'est défini relativement à l'enseignement du français, mais ce ne sera certainement qu'une mesure restreinte, et pratiquement nous n'aurons plus de protection contre l'arbitraire: le droit écrit et constitutionnel ayant été abrogés, je crois fermement, parce que j'ai toujours eu foi dans le patriotisme français, que pas un d'entre nous, quelqu'ait été sa nuance politique, n'acceptera de demi-mesure, que pas un d'entre nous n'acceptera autre chose que la reconnaissance du caractère officiel de notre langue au Manitoba comme dans le reste du Canada. Je crois que déjà dans nos foyers les pères de famille ont décidé de tout sacrifier plutôt que d'accepter la défaite de leur langue dans cette contrée déjà si inhospitalière où le climat et la spéculation ont trop libre jeu, je crois que les mères de familles s'arment pour la lutte et qu'enveloppant leurs enfants d'un regard affectueux, elles ont juré déjà qu'ils ne seront rien que Canadien-français ou Canadiens tout court. S'il y a des traîtres à leur langue, ils seront exception. Mais prenons garde! ceux qui veulent nous détruire, vont essayer de nous diviser. Norris nous dira qu'il est la victime de son entourage, mais que dans la mise en pratique, il va reprendre le dessus et nous accorder la plus large mesure d'indépendance sous son régime, tous les argument palliatifs, toutes les promesses, toutes les offres d'emplois avantageux que l'on pourra deviser seront mis en jeu; ne nous laissons pas berner, tromper, séduire. Soyons fidèles et soumis aux chefs choisis et à notre drapeau. Il se peut également que des agents conservateurs essaient de faire dévier notre union autour du drapeau français, vers une combinaison dans le genre de celle qui s'est produite à Québec chez les nationalistes. Prenons garde, **si nous voulons être forts, formons une union indépendante dirigée par des hommes de choix,** connus pour leur caractère indépendant et leur sagesse, **et dont nous accepterons, sans regimber, les sages directions. Que notre union n'ait qu'un drapeau, le drapeau du français,** et qu'un programme, **"la langue française, officielle au Manitoba."** Les conservateurs ont eu leur heure de bien faire, ils ont jugé qu'une attitude passive à notre endroit était la meilleure. Eh! bien, tant pis pour eux. L'heure actuelle est à l'activité, à la lutte, continuelle, par tous moyens, pour le droit et la justice, jusqu'à ce que nous ayions eu notre bataille de la Marne, et notre victoire. Ne croyons plus aux Anglais, ne croyons plus à la politique; imitons nos frères de France. En avant tous, aux tranchées, et prenons garde aux espions et aux séducteurs!

SAINT-CLAUDE.

22 février 1916.

FRANCAIS VS BOCHE

Monsieur le rédacteur,

Veuillez donc être assez obligeant pour publier ce qui suit dans les colonnes de votre intéressant journal.

N'ayant pu, à regret, assister à l'assemblée des Canadiens-français, tenue hier soir dans la salle du collège, je veux au moins unir ma voix aux protestations unanimes de toute une population outragée dans ses droits les plus sacrés. Je viens aussi donner un conseil à mes compatriotes, conseil que d'autres plus autorisés que moi ont déjà donné, mais qu'on ne saurait trop répéter, car ce conseil est la base indispensable de tous les éléments de la lutte, si nous voulons vivre. C'est de parler français toujours et partout, car si on réfléchit bien, il y a très peu de circonstances où l'on ne peut se dispenser de parler l'anglais. Il faut donc lutter avec énergie contre cette manie coupable qui gagne trop de terrain au sein même de notre population strictement canadienne-française. Voici un exemple typique: Je me trouvais la semaine dernière à prendre le souper dans un hôtel de Winnipeg, dont la clientèle est absolument canadienne-française. Il n'y avait à cette heure avancée — il pouvait être 7½ heures — qu'une couple d'amis, ma femme et moi à la même table. A une table éloignée se trouvaient deux étrangers.

Le repas terminé, je me coiffai de mon chapeau, que j'avais déposé sur le coin de la table, mais, cela fait, la conversation commencée s'étant prolongée au-delà de mes prévisions, j'oubliai mon chapeau. Conséquence, la porte de la salle s'ouvre soudain, un garçon s'avance brusquement, et me dit d'un ton raide, sans doute pour mieux imiter le type anglo-saxon: "Please take off your hat".

Je suis encore venu à me demander par quel tour de force de sa cervelle miniscule, cet individu est-il venu à la conclusion qu'il devait me parler boche. Si j'étais répréhensible, et je ne le crois pas, il pouvait tout aussi bien me le dire en français: ce que je lui fis bien voir.

Dans cet hôtel, il n'y avait qu'une chance sur mille que je fusse de langue anglaise, et dans ce cas il n'aurait eu qu'à se reprendre. D'ailleurs nous parlions assez haut pour que, dans le silence de la salle, il comprit que nous parlions en français. Non, j'aime mieux croire, et je ne pense pas me tromper, que ce particulier est tombé victime de la manie, qui menace de devenir contagieuse, de vouloir à tout propos parler l'anglais. Et c'est cette manie qu'il faut combattre à tout prix, sans quoi nos efforts pour sauver la langue seront inutile.

Saluons bien bas ceux de nos députés qui dernièrement, en pleine législature, ont flagellé d'une façon si magistrale les chefs de la tyrannie boche en cette province, mais saluons d'abord et avant tout ceux des nôtres qui savent parler leur langue maternelle partout et toujours. Loin de moi l'idée de vouloir diminuer le geste des premiers, mais le geste des derniers aura plus d'effet sur notre avenir national.

Que la clientèle française se fasse un strict devoir d'encourager nos maisons canadiennes, ou, si cela est impossible, qu'on demande au moins qu'on nous donne des commis de langue française. Que les marchands de leur côté en fassent autant avec les maisons de gros, et vous verrez que l'influence française grandira d'une manière surprenante. Si ce conseil est suivi, et y eut-il un conseil plus facile à suivre? car enfin on ne vous demande que de parler le plus beau verbe de l'univers, verbe qui est le nôtre et que nos mères canadiennes nous ont appris à balbutier, si ce conseil est suivi, dis-je,

(Suite à la page 9.)

DEFENSE DES ECOLES BILINGUES PAR UNE VOIX ANGLAISE AUTORISEE

Monsieur le rédacteur,—J'ai lu avec un réel plaisir votre article — "La discussion bilingue" — dans votre numéro de vendredi dernier. Ils sont nombreux nos concitoyens qui se font l'écho de votre désir de voir se produire bientôt une entente qui mette fin à cette lutte autour de la question de langue dans les Ecoles Séparées. Il n'y a qu'une seule grande obligation, pour le moment, pour tous en ce pays, hommes, femmes et enfants, c'est celle de faire sa part pour battre l'Allemagne. Non seulement c'est notre premier devoir d'aider la mère-patrie dans le combat désespéré qu'elle livre actuellement, mais tous les instincts de préservation nous poussent vers le même but.

De quel avantage pourrons-nous nous prévaloir si l'Allemagne sort victorieuse de cette guerre? Il est absolument certain que le péril de permettre à quelques instituteurs canadiens-français et quelques élèves de la Basse-Ville et même de la Côte de Sable, de se parler entre eux en français, est un désastre bien moins grand que celui qui écraserait ce pays si les hasards de la guerre imposaient la défaite de l'Angleterre. Dans cette alternative, il n'y aurait pas de doute sur notre sort. Les Allemands sont mortellement décidés. Le sort de la Belgique serait rien comparé à ce qui nous attendrait si nous perdions cette guerre. Et une telle calamité ne peut être évitée que par notre union étroite. Les divisions, à une telle époque sont fatales. "Messieurs, dit un chef politique américain de la génération passée, pendons-nous ensemble, ou bien nous serons pendus séparément."

Seule, la flotte anglaise se tient entre nous et la sauvagerie allemande, et nous l'apprendrions vite à nos propres dépens, si la flotte allemande remportait une victoire dans la mer du Nord. Cette hypothèse n'étant pas une imagination, mais un fait certain, quel point d'appui pour ceux qui précisément choisissent cette heure solennelle et suprême pour lancer au milieu de nous d'anciennes causes de divisions?

Les Canadiens français n'attaquent personne. Tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on les laisse tranquilles, c'est que la coutume d'enseigner à leur enfants leur langue maternelle continue sans être molestée par toutes sortes de restrictions.

Il est vrai que leur cause est plus ou moins compromise par leur association avec deux agitateurs de talent incontestable et d'une personnalité certainement engageante qui, oubliant leur serment d'allégeance et méconnaissant leur devoir comme sujets britanniques dirigent leurs énergies de façon à décourager le recrutement parmi nous et ainsi réconforter les ennemis du Roi. Une telle association, cependant, dénote une confusion de pensée dont nous devrions nous dépouiller quand nous considérons la position des Canadiens français.

Il n'y a pas la moindre incompatibilité entre la loyauté la plus dévouée à la couronne britannique et l'amour naturel et très louable pour sa langue maternelle. Il y a plusieurs années, dans l'île de Malte, il s'est fait une agitation pour substituer la langue anglaise à l'italien. Les Maltais se sont opposés au changement et leur conduite a été chaudement louée par un personnage tel que M. Gladstone qui ne voyait dans leur attachement à leur nation et sa langue, qu'une union nécessaire et recommandable, renforcée par toutes ses traditions, — et les Maltais avaient parfaitement raison de changement projeté.

Les Canadiens français ne sont pas des nouveaux venus dans ce pays. Longtemps avant que nos ancêtres anglais eussent même la connaissance de l'existence d'une place nommée Canada, les pionniers canadiens-français, — soldats, missionnaires, chasseurs, commerçants avaient pénétré les forêts vierges de l'Ouest et traversé cette province du bout et l'autre.

Nous parlons d'écoles. Il y

(Suite à la page 6.)

LE COIN DES DAMES

Ce matin en m'éveillant je me fis la petite morale que voici: "Allons, ma pauvre Jacqueline, trêve de rêvasseries et vite à la besogne. Souviens-toi que tu n'es plus dans ces régions éthérées où t'ont transportée les mélodieux accords qui ont hier soir régalé tes oreilles et ton âme. Deux heures durant tu as un peu oublié la planète que tu habites, ce qui te gâte par trop vraiment. Aussi voilà dans le balai et le torchon de vaisselle qui t'attendent deux instruments qui te forceront bien à te ramener à la terre, puisque tu ne me parais pas disposée à y revenir de toi-même."

Et me frottant les yeux prosaïquement je donne tant bien que mal mon coeur au bon Dieu. — Reste à savoir si je le lui ai donné en entier, petite misérable que je suis: voilà qui n'est rien moins qu'édifiant! — Mais ce que j'ai fait très bien, par contre, c'est que j'ai remercié ce Maître souverain de toutes choses d'avoir donné l'harmonie à la terre.

Hier soir tout en écoutant religieusement ces Andantes, Allegros, etc., je faisais cette réflexion: "Comme on parvient facilement à tout corrompre sur la terre! Le monde est ainsi fait qu'il se rassasie du beau et ne sait vivre heureux que dans le médiocre et le laid. Ainsi, maintenant, dans les salons, il ne faut plus jouer trop de classique. Du Mozart, du Bach, du Beethoven, voire même du moins sévère et de fort bon goût toutefois, c'est ennuyant! Jouez autre chose, s'il vous plaît, ça nous embête. On se rabat alors sur le ragtime, ces morceaux à dix sous, encore trop chers, ma foi, qui accompagnent les pas stupides et indécents des danses modernes. Allons, petites mondaines, ne me vouez pas aux gémonies parce que je parle avec si peu de respect de ce qui fait votre bonheur...

Je ne pose pas en connaisseur, non plus qu'en artiste, croyez-le bien, mais je me flatte d'aimer passionnément la musique. J'honore et essaie de comprendre les auteurs de génie, tout comme j'abhorre le pianotage à la mode dont on veut bien étourdir parfois nos oreilles qui demandent grâce.

Rien de plus vrai de dire que le ragtime est une dépravation du goût musical et c'est bien ainsi, je pense, que l'entendent mes chères lectrices.

JACQUELINE DES ERABLES.

22 février 1916.

CONTE VRAI

Dans sa grande maison de la rue R... Grand'mère est triste et bien soucieuse. Jadis le jour de l'an était bien joyeux! A la table de famille le père et les fils rivalisaient de gaieté; les bons mots et les fines appréciations des mets exquis amenaient sans cesse le sourire sur les lèvres de la maman.

Aujourd'hui le père a disparu, les fils sont dispersés. Pourtant il y en a bien un qui demeure tout près et qui a trois amours d'enfants que grand'mère adore mais la jeune mère est souffrante et ne peut habiller trois marmots. Ainsi le fils se contente d'aller seul souhaiter la bonne année à sa vieille mère.

Cependant grand'mère est encore jeune malgré les fils blancs qui percent les beaux noirs et aujourd'hui elle aimerait tant à avoir de la jeunesse, de la gaieté autour d'elle et au lieu de cela elle se berce, frissonnant du délaissement des siens et de la solitude qui l'environne!!

Mais se trompe-t-elle? N'a-t-elle pas entendu murmurer tout bas, par trois frêles voix:

—Bonjour grand'mère. As-tu quelque chose de bon?

Alors grand'mère éprouve une paix délicieuse, elle oublie ses chagrins, ses tristesses; son coeur se réchauffe à la vue des trois petits aimés — ses petits petits-enfants — et elle va vite préparer une dînette, sortir de la grande armoire les bonbons, les gâteaux, les crèmes au chocolat dont les petits raffolent!

Ding... Ding... Ding...... On sonne. Grand'mère se réveille en sursaut. C'est une vieille amie qui vient la chercher pour préparer l'arbre de Noël de l'hospice et tout ce bonheur n'était.... qu'un rêve!

Mais un rayon d'espérance et de joie perce son coeur, car elle s'en va donner du bonheur aux petites orphelines qui n'ont pas de grand'mère pour les gâter.

GERTRUDE

21 février 1916.

QUESTIONS ENFANTINES

La mère élevant une famille désire avoir un intérieur sain, et parfois, soit par ignorance, soit par imprudence, elle expose tout son petit monde aux plus grands dangers. Ainsi on isole rarement un enfant qui a un rhume avec le résultat que tous les membres de la famille le prennent.

Après une maladie contagieuse toute la lingerie dont on s'est servi doit être bouillie. Les couvertes, tapis, portières, rideaux, etc., doivent être enlevés et désinfectés avec une solution de formaline que le pharmacien saura vous vendre dans ce but et après il est bon d'exposer ces articles en plein air pendant quelques jours.

Le soleil, purificateur par excellence, est le plus grand ennemi des microbes, produisant une action chimique par ses rayons. Il est donc évident que les microbes abondent dans les pièces sombres ou mal ventilées.

Après une maladie contagieuse la chambre du patient doit être, en général, lavée, tapissée de nouveau et le bois repeint, le tout ayant préalablement été soumis à un désinfectant de souffre ou formaline. Tous les articles qui ont servi à l'usage personnel du patient devraient être brûlés. Parmi ces articles, il y a la brosse à cheveux et le peigne, la brosse à dents, l'éponge, la brosse à ongles, le balai dont on s'est servi. Il en est de même des jouets et des livres.

Gertrude.

LA VIE

Ah! ne dites plus que la vie est un rêve,
Une ombre qui s'enfuit et flotte sous vos pas;
C'est le temps de la lutte et si rien ne s'achève
L'éternel avenir a son germe ici-bas.

La vie est un combat, la vie est une arène
Où le devoir grandit du triomphe obtenu:
C'est le sentier qui monte et pas à pas nous mène
Aux sommets d'où la vue embrasse l'inconnu.

Ame!... souffle divine captive frémissante,
Toi, dont l'aile meurtrie usera sa prison
Celui qui t'a créée immortelle et vivante,
Te fit libre, et t'ouvrit un immense horizon.

Pour l'homme né de Dieu, rayon de sa pensée,
Le repos c'est l'oubli, le sommeil c'est la mort!
Souviens-toi, fils du ciel qu'immobile et glacée,
La tombe est un passage, elle n'est pas un port!

Marche!... et que chaque jour te trouve à son aurore
Plus près du but sacré, le flambeau dans la main
Agis, le temps est court, il se hâte et dévore
Ce qui n'est pas réel immortel et divin...

Que jamais le regret, la crainte ou l'espérance
La joie ou la douleur ne retardent pas tes pas!
N'entends-tu pas ton coeur battre dans le silence?
Marche! Il n'est rien pour lui d'assez grand ici-bas.

Que ton pied, sur le sol laisse une noble empreinte
Et peut-être, suivant tes sentiers après toi
Quelque esprit agité par le doute ou la crainte
Retrouvera l'espoir, le courage et la foi.

Laisse au vague avenir ses lointaines promesses
Au stérile passé son souvenir d'adieu
Bannis les rêves d'or et les molles tristesses
Le présent est à toi mais le reste est à Dieu!

A Dieu ce passé mort qu'Il répare et pardonne
A Dieu cet avenir que Lui seul a scruté;
A nous l'heure qui fut aussitôt qu'elle sonne,
Mais qui contient l'Eternité..

—Bulletin de l'Oeuvre expiatoire.

DE LA MODE

On se sert de rubans pour confectionner des jupes entières.

° ° °

Les batistes suisses, les batistes brodées, la marquisette, les mousselines à pois nous reviennent cette année délicatement teintées et ornées des plus attrayants dessins. Si vous choisissez une robe à plis, il est évident que vous ne pouvez pas employer un tissu à rayons, à fleurs ou à carreaux, car les plis rompraient les lignes du dessin. Donc un tissu uni est mieux approprié aux plis.

* * *

Les petits paletots droits et courts, formant des godets vers le bas, vont succéder aux grands et longs manteaux de l'hiver.

• ° °

Un costume très recherché est formé d'une blouse russe et d'une jupe cloche. La blouse se complète à la taille d'une ceinture ou d'une écharpe ou si ces accessoires sont omis la blouse sera plutôt un paletot flottant qui se porte beaucoup dans le moment.

• • •

On nous prédit que la manche future sera très longue, serrée au poignet, mais avec beaucoup d'ampleur au coude.

• • •

"Le tout noir" se porte encore beaucoup, surtout pour les robes de soirée. Le tulle garni de jaie est l'étoffe préférée.

• ° •

Le genre marin est toujours prisé pour les robes de petites filles. Les plis constituent l'unique ornement de bien des robes nouvelles. La serge, le cheviot, la gabardine, comme aussi les toiles, piqués et autres étoffes de coton ferme conviennent à ce genre de robe.

CONSEILS

Le drap "Arbeste" est maintenant beaucoup plus employé pour protéger les tables de salle à dîner que le feutre et "le drap silence", car l'arbeste est incombustible et aussi à l'épreuve de l'eau.

• • •

La meilleure manière de nettoyer les manteaux blancs est la gazoline. Vous réussirez bien si vous en employez assez, car tout le morceau doit tremper dans la gasoline. Il vaut beaucoup mieux faire ce travail dehors, car ce liquide est très facile à enflammer.

RECETTES

Pommes au four

Pelez huit pommes et ôtez-en les coeurs. Remplissez le vide avec du sucre parsemé d'un peu de muscade. Arrangez les pommes dans un plat sur un morceau de mis de pain de la grandeur de la pomme et trempé dans du beurre fondu. Faites une crème avec cinq oeufs et une pinte de lait sucrée au goût et répandez-la sur les pomems. Faites cuire au four pendant une demi-heure.

Feuillantines aux confitures

Ingrédients: 2 oeufs; 1 tasse de sucre brun; 1 tasse de beurre ou graisse; 6 cuillerées à soupe de sirop; 2 cuillerées à thé de soda à pâte; 1 cuillerée à thé d'essence de citron ou vanille; farine pour rouler en pâte molle.

Préparation: Défaites en crème le beurre et le sucre. Ajoutez-les oeufs bien battus. Faites dissoudre le soda dans le sirop et ajoutez au reste ainsi que l'essence et assez de farine pour obtenir une pâte molle. Roulez la pâte mince. Coupez en biscuits, et faites cuire. Disposez-les encore chauds l'un sur l'autre en les soudant avec de la confiture au goût.

Rouleaux à la saucisse

Faites une pâte à biscuit et roulez-la mince. Coupez-la en grands ronds. Etendez sur une moitié un lit épais de saucisse hachée et recouvrez avec l'autre moitié qui servira de couverture. Soudez les extrémités ensemble et faites cuire une demi-heure.

E. R.

• • •

LA MODE DU JOUR

Avant que les grandes maisons de couture aient bien voulu nous révéler leurs secrets au sujet des modes du printemps prochain, nous pouvons indiquer une tendance à la crinoline, aux crevés autour des hanches, et aux manches à gigot. La petite pèlerine de pensionnaire se portera encore.

Les robes demi-habillées se font en faille, en taffetas, en voile de soie mélangé de velours; comme teintes, on préfère celles qui sont d'une note sombre. La cerise, le gris argent, le bleu Sèvres sont de bien jolies nuances, mais difficiles à porter en ce moment où les réceptions sont intimes.

Les dîners et surtout les déjeuners sont fréquents; on se réunit chez soi au restaurant, entre amis, mais toujours les femmes ont le bon goût de venir en toilettes discrètes. Le noir domine.

Une autre tendance qui persiste dans la mode actuelle, est celle des cols hauts: les uns sont entièrement fermés et montants, les autres ouverts sur le devant et retenus par un ruban étroit de velours noir, faisant le tour du cou. Les décolletés de jour sont plus étroits qu'avant la guerre. Et si les blouses claires de tulle et de dentelles sont aussi transparentes et laissent entrevoir la lingerie, les robes d'après-midi voilent davantage les épaules. Les femmes ont abandonné cette coquetterie qui paraîtrait exagérée en ce moment et qui consistait à ne pas doubler le haut des corsages légers. Il faut éviter tout ce qui pourrait choquer les éprouvés de la guerre que l'on côtoie à chaque pas sans le savoir. Nous voici revenus à une mode plus convenable.

Les costumes tailleurs se font de teintes sombres et boutonnés jusqu'au cou. Très amples et très courts, ils permettent à la femme de circuler sans entrave et sans crainte de se salir. Les chapeaux sont petits et garnis d'un rien: une fleur, un ruban, une fantaisie simple.

Les femmes fortunées elles-mêmes ont eu le bon goût d'atténuer leur mise et de ne plus paraître dans tout l'éclat ou le tapage de leur luxe. D'ailleurs, collier de perles, fourrures, aigrettes, toutes les manifestations de la richesse dans la toilette, ont peu d'occasions de se produire en ce moment. Espérons que cette tendance égalitaire n'ira pas en diminuant jusqu'à la fin de la guerre. Car les grandes épreuves et les grandes catastrophes doivent nous ramener au souvenir des réalités et des vérités qui sont à la base de l'humanité elle-même. Nous n'avons pas été créés pour être riches ou pauvres, heureux ou malheureux. Dieu a donné à chacun d'entre nous des facultés plus ou moins intenses et c'est à nous de réaliser le mieux possible notre vie en les faisant valoir.

La société, tout en travaillant au bien de tous, entraîne toutes les inégalités qui font une hiérarchie où les faibles sont vaincus, où la chance a sa part, et où les riches et les puissants se laissent facilement griser par une vie trop facile. Cependant, les conditions d'existence sont les mêmes pour tous. La maladie et la santé, la douleur et la joie, l'amour et l'affection, le sentiment du devoir et celui du bonheur, les exigences primordiales de l'homme et de l'âme et celles du corps qui se résument dans le désir de bien vivre ou seulement de vivre, toutes ces choses apparaissent semblables au fond de l'être humain. Et à l'heure actuelle, il ne s'agit même plus d'égoïsme ni de situation individuelle; il ne peut être question de succès, de plaisirs ni de snobisme. La même préoccupation doit unir toutes les femmes.

Dans certains milieux, on a tendance à réagir contre la tristesse et la monotonie générale de la vie et l'on a raison dans une certaine mesure. Mais la Française ne peut pas perdre de vue qu'en ce moment se joue en Europe la plus grande partie que le monde ait risquée jusqu'ici. Non seulement à l'heure actuelle, c'est une idée de patriotisme qui domine toutes choses mais c'est encore une question plus haute d'humanité. Ce n'est pas possible que la France, c'est-à-dire le pays de la pensée haute et des sentiments nobles, se laisse envahir par une horde de sauvages corrompus qui croyaient à notre décadence morale et dont la civilisation malsaine et orgueilleuse n'a travaillé que pour aboutir à cette tuerie immonde de laquelle nous sortirons à la longue victorieux, parce qu'il le faut pour l'honneur et pour la vie du monde.

Marguerite Boulanger.

UNE INTERVIEW DE MME CARTON DE WIART

Les **Lectures pour Tous** publient une intéressante interview de Mme Carton de Wiart, femme du ministre de la Justice de Belgique. L'arrestation et la déportation de cette noble femme ont causé dans le monde entier un énorme retentissement. Les quelques extraits que nous donnons ci-dessous de son récit montrent à quel degré de raffinement les Boches savent pousser la cruauté et la goujaterie.

Après avoir esquissé à grands traits la vie à Bruxelles, Mme Carton de Wiart raconte comment elle fut condamnée:

Je fus aussitôt livrée au juge d'instruction, si l'on peut appeler ainsi le tortionnaire militaire qui me fit subir environ vingt heures d'interrogatoire. Et quel interrogatoire! Chaque papier trouvé chez moi fut l'objet de cent questions diverses. On entendait me démontrer que j'étais en relations directes avec les armées alliées et que, par conséquent, je leur transmettais des renseignements sur la situation exacte des armées allemandes en Belgique.

'Ce singulier magistrat, tenant absolument à m'impliquer dans le complot imaginaire contre la vie de von Bissing, fit encore explorer les caves du ministère et voulut savoir depuis quand le calorifère était construit. Pensez donc, ce calorifère pouvait masquer un souterrain par lequel des assassins se seraient glissés jusqu'au près du général gouverneur! C'était bouffon.

L'interrogatoire décidément tournait au grotesque. Cette pensée de Talleyrand: "Il est facile de militariser un civil; il est impossible de civiliser un militaire", avait été relevée dans un petit carnet de notes trouvé chez moi. L'officier instructeur vit dans cette phrase une allusion à l'organisation prétendue de francs-tireurs imputée au gouvernement belge. "Qu'est-ce que c'est que Talley-"rand? me demanda-t-il. — Un "ministre français. — Ainsi, ma-"dame, vous avouez avoir des re-"lations avec un ministre fran-"çais! — Je n'avoue rien du tout. "Je réponds à la question. — De "quel département, ce ministre? "—Mais, des Affaires étrangères. "— Ah! ah! triomphe mon juge, "vous vous moquez: le ministre "des Affaires étrangères est Del-"cassé! — Je n'ai pas dit que ce "fût le ministre actuel. — C'est "un ancien ministre? — Très an-"cien. C'est un ministre du roi de "France. — Vous vous moquez, "madame, de la justice alleman-"de!"

Condamnée à trois mois et demi de prison, cette courageuse femme fut déportée en Allemagne:

"On me chassait de ma patrie, et, pensait-on, pour toujours. Mon départ était fixé au lendemain La protestation vivante que je représentais à Bruxelles allait disparaître. Je demandai à emmener mes jeunes enfants, une de mes domestiques. Un refus impitoyable me fut opposé. Je demandai que ces enfants me fussent amenés avant l'heure de mon départ; je voulais les embrasser. Refus absolu. J'avoue que mon courage s'effondra devant une telle cruauté et, quand je fus seule, j'éclatai en sanglots."

Enfin, elle arrive à Berlin.

"Pendant quatre jours je demeura à l'hôtel Monopole, sur la Friedrichstrasse, à peine prisonnière, simplement surveillée. J'étais tenue de me présenter deux fois par jour au commissariat de police, mais, hormis cette obligation, je pouvais aller et venir librement dans Berlin, de huit heures du matin à sept heures du soir. Il est probable que j'étais suivie pas à pas par des policiers, mais je ne l'ai pas remarqué. Situation transitoire, qui ne pouvait durer.

"L'acte authentique de sa condamnation arriva, et deux agents en bourgeois vinrent me chercher et me conduisirent à la prison de Moabit, où je fus aussitôt mise au régime commun, c'est-à-dire le régime cellulaire. Je n'en aurais d'ailleurs point voulu d'autre, car, je le répète, la moindre faveur de ces gens-là m'eût écoeurée. Cela est si vrai que M. Polo de Barnabé, l'ambassadeur d'Espagne, était intervenu au nom de S. M. le roi Alphonse XIII, pour obtenir un adoucissement de peine en ma faveur, je le priai de ne point insister, en lui faisant connaître ma déclaration au président du conseil de guerre.

"C'est au cours d'une visite qu'il me fit à la prison qu'il m'apprit que le gouvernement allemand avait opposé cette cette réponse à sa première démarche: "Mme Carton de Wiart a avoué "sa faute. En refusant de recou-"rir à la clémence du Kaiser, elle "a reconnu que sa peine était "proportionnée aux infractions "qu'elle avait commises." Voilà comment ces gens interprétaient les sentiments patriotiques d'une femme!

"Je refusai même de verser un sou par jour à mes geôliers pour obtenir un régime de pistole. Et je fis ainsi, jour pour jour, mes trois mois et demi de prison, exactement pareille aux femmes allemandes qui purgeaient des condamnations à Moabit, allant à la messe avec elles, dans la même robe de bure de détenue."

Puis, la peine terminée, ce fut le bannissement, et Mme Carton de Wiart vint au Havre, où elle eut la joie de retrouver ses enfants. C'était assez pour la payer du dur calvaire qu'elle avait dû gravir.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout indivdu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence mais non à une sous-agence, à certaines conditions.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres moyennant certaines conditions. Une maison habitable est requise hormis qu'on réside dans les environs.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de l'obtention de la patente; cultiver cinquante acres en plus. Une patente de préemption peut être obtenue aussitôt qu'une patente de homestead, à certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300. Le terrain propre à la culture peut être diminué par de la mauvaise et rocheuse terre. L'élevage du bétail peut moyennant certaines conditions être substitué à la culture.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.



Pour Lire au Foyer le Dimanche



FAUT-IL LEUR LAISSER DE L'ARGENT?

L'économie doit être enseignée au petit enfant, mais une économie sage et prudente. **Tel père tel fils** est un axiome réuandu et que plusieurs répètent comme un principe incontestable. A cet adage d'autres répondent: **Père avare, fils prodigue.** En effet, si une éducation prudente et sage forme les fils à l'image du père, les excès enfanteront souvent par réaction des excès opposés. Il convient donc pour former l'enfant de garder le juste milieu. Qu'on ne lui donne **pas trop d'argent,** mais qu'il en ait cependant **toujours un peu** et **qu'on lui apprenne à l'employer à propos.**

* * *

L'enfant devrait avoir quelques sous à lui, à l'âge où il ne peut pas encore échapper au contrôle de sa mère pour acheter. Elle pourra alors lui faire comprendre facilement l'inutilité de certains achats, ou si ces achats ont déjà été faits, elle lui fera sentir [illegible] il désirera une chose utile, combien il est regrettable qu'il n'a plus l'argent nécessaire. Elle l'invitera alors à être plus économe une autre fois.

Un trop grand nombre de parents ne voyant dans l'argent de poche de l'enfant qu'un moyen de satisfaire une fantaisie, ne lui donnent qu'un argent **à dépenser immédiatement**: "Voilà un sou pour acheter des bonbons." — Ou bien encore, ils promettent à l'enfant qui a été sage, de lui donner 10 sous à la kermesse prochaine. — L'enfant, ainsi formé, contractera l'habitude de **dépenser immédiatement** les quelques sous qui sont mis à sa disposition **Au besoin il se creusera la tete pour trouver ce qu'il pourrait bien acheter.**—Devenu homme, il aura vite mangé sa paye, bien heureux s'il ne devient pas la victime de ces commerçants exploiteurs spéculant effrontément sur les convoitises de l'ouvrier en lui offrant des marchandises à crédit.

Si, au contraire, on habitue l'enfant à conserver **quelques sous dans son porte-monnaie** et à économiser peu à peu ce qui lui est nécessaire pour acheter, soit un objet qu'il désire et qui a une utilité réelle, soit pour faire un cadeau à l'occasion d'une fête, il apprendra peu à peu à ne pas gaspiller. Il n'est pas mauvais qu'il soit parcimonieux pour lui-même et plutôt large quand il s'agit de faire l'aumône ou de donner à une bonne oeuvre. Cette habitude, excellente pour combattre l'égoïsme, est facile à inculquer au jeune enfant, **s'il entend toujours parler en ce sens et voit ses parents agir habituellement ainsi.**

Il y a quatre ans, je cherchais à inculquer ces principes d'économie à un enfant qui venait de faire sa première Communion. Il était étourdi, mais le coeur était bon, de plus il était formé par une mère qui s'inspirait des vrais principes du christianisme. On lui donnait 6 sous pour son dimanche. Le jour même ses six sous prenaient successivement le chemin de la boutique aux bonbons. A toutes les raisons que je faisais valoir pour le décider à agir autrement il réondait invariablement: **A quoi sert-il d'avoir de l'argent si ce n'est pas pour le dépenser?** Il ne manquait pas aussi de me faire remarquer, avec un sourire narquois, combien les bonbons étaient bons! Je parvins cependant à force d'efforts à obtenir qu'il notât ses dépenses et qu'il fit quelques dépôts à la caisse d'épargne du patronage. — Quelques jours plus tard je quittais Paris et ne pensais plus à A.... sur lequel du reste, je ne croyais pas avoir eu grande influence. Au mois de janvier 1910, je recevais une lettre de sa mère m'adressant force remerciements sur la voie où j'avais engagé son second fils. Je ne comprenais rien à ces dires mais, intrigué, je cédais à la curiosité de demander quelques explications.

Voici à peu près la réponse qu'elle me fit: "Sur vos conseils. A... s'est décidé à mettre son argent à la caisse d'épargne du patronage, il recevait à ce moment 6 sous par dimanche. Voyant le meilleur emploi qu'il commencait à faire de son argent, j'ajoutai chaque semaine 2 sous, son père en fit autant. A ces 10 sous de ses dimanches s'ajoutèrent quelques cadeaux à l'occasion des fêtes. Lorsqu'il eut sur son livret 70 francs, nous vîmes annoncer des terrains à vendre à un franc le mètre, dans la vallée de Chevreuse. Dès ce moment, A... se mit à tourmenter son père pour qu'il achetât une parcelle de terre dans laquelle il voulait mettre ses economies. Nous avons acheté ainsi 570 mètres de terrain. Maintenant A... a recommencé ses placements a la caisse d'épargne dans le but d'acheter un quart d'obligation de la Ville de Paris."

Je fut tout heureux en recevant cette lettre, car je n'avais pas conscience d'avoir jamais opéré une conversion aussi complète. Pensez donc, un enfant qui employait tous ses sous à acheter des bonbons, se mettant à économiser et au bout de trois ans à peine achetant un peu de terrain, devenant ainsi petit rentier. — Sans doute ce n'est pas encore la fortune pour cet enfant, mais ces pratiques d'ordre et d'économie, qui remplacent des habitudes de gaspillage, **assureront l'aisance dans la famille qu'il formera** et sans doute par contre-coup la pratique des vertus chrétiennes.

M. l'abbé de Préville, dont nous avons déjà parlé, avait coutume, lorsque les dépôts de ses jeunes gens a la caisse d'épargne atteignaient une somme suffisante, de leur faire acheter un titre de rente et il leur remettait ce titre en présence de tous leurs camarades. Ces seances, me disait un témoin oculaire, produisaient une vive impression sur les enfants.

Bien des familles hélas! ne se rendent pas compte de l'importance ou de la possibilité de la formation de l'enfant aux habitudes d'économie. Les uns disent: "L'enfant n'a pas besoin d'argent; nous lui donnons ce qu'il lui faut." C'est possible, mais alors il y aura une lacune dans son education, il ne saura pas pratiquement la manière d'employer l'argent. D'autres diront: "Nous sommes trop pauvres pour donner de l'argent à des enfants si jeunes." Cette raison là, elle-même n'est pas suffisante. Donnez moins d'argent aux plus grands, mais donnez quelques sous aux plus jeunes. Que de sous gaspillés, même dans les familles les plus pauvres, qui seraient employés **à habituer le petit enfant à économiser!**

Certains parents prennent un livret de caisse d'épargne au nom de l'enfant et de temps à autre, lui donnent une pièce à déposer. D'autres lui achètent une tirelire **fermée** où ils lui font mettre tout ce qu'il reçoit. Ainsi, se disent-ils, il ne gaspillera rien. Le résultat immédiat est certain, mais il n'en restera pas moins vrai que ces procédés **ne forment pas** l'enfant. Il est indispensable de lui faire une mentalité et de façonner sa volonté, afin qu'il s'habitue **à faire librement ce qui est bien.** Nous conseillons instamment que l'enfant ait **à sa libre disposition,** dans **son porte-monnaie** ou dans une boîte dont il a la clef, quelques pièces de monnaie. **Il faut qu'il s'habitue à garder un argent qu'il pourrait dépenser s'il le voulait.** Des parents sages ne se découragent pas, s'ils n'obtiennent pas un résultat immédiat, l'essentiel est d'amener **peu à peu** l'enfant à connaître la valeur de l'argent et à apprendre à ne pas gaspiller. Il s'agit de faire contracter **une habitude.** On ne peut donc pas espérer réussir du premier coup. Qu'on apprenne à l'enfant à économiser en vue d'un achat plus important. Qu'on lui fasse comprendre l'utilité d'avoir toujours un peu d'argent devant lui pour être en mesure de faire une dépense vraiment utile ou de ne pas être obligé de se refuser à une bonne oeuvre. En un mot, il convient d'habituer l'enfant à agir en petit comme il devra le faire plus tard pour des sommes plus importantes.

M. l'abbé de Préville conseillait beaucoup à ses jeunes gens d'avoir un petit cahier de recettes et de dépenses. C'est le moyen de se rendre compte. Il y a des familles très pauvres qui chaque jour donnent à l'enfant un sou pour acheter une friandise. Ont-elles calculé que, un sou par jour, c'est au bout de l'année 12 fr 25. Pour des gens qui manquent de pain et dont les enfants vont en guenilles c'est beaucoup.

Et parfois, il y a plusieurs enfants à ce régime dans la même famille! Si l'ouvrier savait compter!

Pour que l'enfant soit vraiment intéressé à faire des économies, il est nécessaire que son argent soit absolument respecté. Certaines familles, sans cesse dans la gêne, ont fréquemment recours aux quelques sous économisés par l'enfant. Il est évident que dans **ces conditions** il se décourage de thésauriser. Il ne faut agir que dans le cas d'une vraie nécessité **et seulement sous forme d'un emprunt qui sera promptement remboursé.**

Si nous estimions qu'il est nécessaire que l'enfant même encore très jeune, ait quelques sous bien à lui, nous pensons aussi qu'il est important que cet argent soit donné parcimonieusement. Cela est nécessaire pour qu'il se fasse une idée juste de la valeur de l'argent que ses parents ont tant de peine à gagner. Nous trouverions excellente cependant dans les familles à l'aise, que le jeune homme reçut davantage, si on lui laissait à forfait l'entretien de certains objets, de ses vêtements par exemple.

Il est bon également de l'inviter, par quelque moyen analogue, à bien soigner sa petite chambrette, s'il est possible qu'il en ait une pour lui seul ou avec son frère. C'est le moyen qu'il prenne des habitudes d'ordre. Cette vertu, bien que purement anturelle, est très importante. **Que de chefs de famille se sont mis à fréquenter le cabaret par dégoût d'un intérieur mal tenu!**

* * *

Enfin, n'oublions pas que l'argent est une puissance. L'homme, qui devra rendre compte à Dieu de l'emploi de son intelligence, de son coeur, de toutes ses facultés, aura même à rendre compte de l'emploi qu'il aura fait de ses ressources pécuniaires. Si l'argent sert trop souvent à entretenir le vice, il peut tout aussi bien être employé à faire l'oeuvre du bon Dieu. Pendant que tant de bonnes oeuvres, d'écoles, de patronages, etc., ont besoin de ressources qu'elles trouvent difficilement, pendant que tant de créatures humaines gémissent dans la misère, le vrai chrétien doit comprendre que son devoir est de soutenir la cause de Dieu et qu'il n'a pas le droit de gaspiller les ressources dont il dispose.

Le droit romain et payen disait: **Ius domini est utendi et abutendi, le droit du propriétaire est d'user et d'abuser de ce qui lui appartient. Le dogme chrétien,** au contraire, **enseigne que Dieu demandera compte à l'homme de l'usage qu'il aura fait des choses qu'il a mises à sa disposition.** Le riche comme le pauvre a Dieu au-dessu de lui. Le Créateur a un droit supérieur sur tout ce qu'il a produit et c'est lui qui met les choses créées au service de l'homme **pour qu'il en fasse un usage raisonnable et conforme à ses intentions.**

La loi divine de la charité fait une obligation stricte de ne pas gaspiller inutilement ce qui serait utile à d'autres.

DANS LE MONDE CATHOLIQUE

L'AUTORITE PONTIFICALE

Sous la poussée des préjugés nationaux l'on est souvent porté à mettre en doute la valeur de l'autorité du Pape. C'est le reproche que la **Croix** de Paris faisait il y a quelques mois au peuple français. C'est le reproche que dans tous les temps de crise l'on pourrait faire à tous les peuples catholiques dont le patriotisme s'exacerbe, cela se comprend, — sous les sacrifices et les exaltations du moment. Nos lecteurs ne pourront que profiter des commentaires qu'un collaborateur de l'**Action CanthDolique** faisait récemment de la belle lettre du cardinal Sevin sur les devoirs des catholiques envers le Pape. Voici:

"Son Eminence le Cardinal Sevin, archevêque de Lyon, adressait récemment à Messieurs les membres de l'Association **Pro Pontifice et Ecclesia** dont il est le directeur général, une lettre pleine d'enseignements précieux dont nous voudrions que nos lecteurs retiennent la leçon principale, l'idée maîtresse, toujours, et plus que jamais peut-être, d'actualité:

Que le Pape soit mieux compris et qu'il soit mieux aimé.

Les lignes qui suivent s'inspirent de la pensée de cette lettre.

L'Eglise notre mère est une société éminemment stable; elle est même la seule entre toutes à jouir de cette propriété; instituée il y a mille neuf cents ans elle est passée victorieuse à travers toutes les perséeutions, faisant éclater partout le miracle de sa survivance; et les épreuves qui l'ont assaillie, au dedans comme au dehors, n'ont été en somme que des purifications et comme des occasions que le bon Dieu se donnait d'intervenir manifestement en faveur de son oeuvre de prédilection sur la terre.

Quel est donc tout le long de l'histoire, le caractère distinctif de cette société qui finit par s'étendre à toutes les contrées de l'univers sans jamais connaître de décadence?

Quel est le fait qui empêche les puissances du mal de prévaloir contre elles; de quelle manière Jésus-Christ est-il avec elle jusqu'à la fin des siècles?

Tout le long des siècles l'Eglise reste une; et pour garder cette unité qui est sa condition d'existence elle ne craint pas de renoncer à des royaumes entiers; séparée d'elle, leur hiérarchie se disloque ensuite et se morcelle indéfiniment, incapable désormais de retrouver l'unité qui lui manque. C'est que, la source de cette unité, elle l'a volontairement tarie en cessant de reconnaître l'évêque de Rome; le vicaire même de Jésus-Christ pour son chef.

L'autorité du Souverain Pontife, tel est le lien qui tient unis tous les membres d'une société aussi universellement répandue et composée d'éléments si divers.

Dans la mesure où cette autorité est respectée par les fidèles, dans la même mesure les puissances de l'enfer voient diminuer leurs chances de prévaloir contre l'Eglise; chaque catholique qui accepte sans discussion, sans restriction non plus, l'autorité du Saint-Père enlève une unité à l'ennemi intérieur qui s'attache au corps de l'Eglise et, inconsciemment ou non, paralyse son développement, retarde ses conquêtes.

C'est pourquoi le catholique sincère, celui qui a compris l'extrême importance de l'unité des esprits dans la société des fidèles doit professer pour le Chef vénéré de la sainte Eglise qui est à la fois **le docteur infaillible des intelligences, le guide suprême des volontés, le juge des consciences, le dispensateur de toutes les grâces célestes comme de toutes les lumières d'en haut,** un respect, une soumission absolue, plus que cela, une véritable dévotion.

Tous n'en agissent pas ainsi et les catholiques sur ce point sont partagés en deux catégories bien distinctes: les uns, en effet, qui ont **la foi au pape** dans toute son intégrité se défient du préjugé, évitent soigneusement toute critique, n'opposent jamais un pape à un autre pape, Benoît XV à Pie X, Pie X à Léon XIII; les autres dont la foi porte les atteintes des idées régnantes issues du naturalisme, du libéralisme, du modernisme, **dès que le Pape ne gouverne pas à leur gré critiquent amèrement sans retenue ni respect;** ils ne songent pas qu'en agissant ainsi ils avancent les affaires des sociétés secrètes qui ne désirent rien autant que de voir la zizanie étouffer la moisson espérée. Sont-ils bien placés pour juger la conduite du Saint-Père: leur appartient-il de la juger? Le Souverain Pontife — pourquoi l'oublier? — ne relève que du bon Dieu dont il est l'auguste représentant.

La Papauté, l'histoire en témoigne hautement, est toujours la même; toujours sa sagesse et sa douceur l'ont portée à tenir compte des exigences des temps, des caractères, des hommes, à se faire toute à tous pour gagner les peuples à Jésus-Christ; toujours docile à l'impulsion première de son Fondateur, elle a repoussé les innovations dangereuses; toujours fidèle à son rôle de bienfaitrice des peuples elle leur fut secourable aux heures de crise; toujours soucieuse de garder dans le monde une morale surnaturelle elle s'efforça d'y faire régner la justice et la vérité selon l'Evangile.

Réprouvons donc à la lumière de ces réconfortantes constatations les alarmes, les critiques et les injures de ceux qui croient pouvoir se dire "aussi bons catholiques que n'importe qui" et citer cependant au petit tribunal de leur petit jugement le vicaire de Jésus-Christ. Réprouvons leurs erreurs et croyons au pape; mettons en lui une inébranlable confiance; nous ne saurions mieux la placer; ce qu'il fait est bien fait; placé à la hauteur d'un trône comme le sien, il a des claires vues sur l'avenir qui échappent à ceux de la plaine; appelé à une collaboration aussi intime avec Jésus-Christ, il participe à ses lumières; tout le monde accepte le miracle permanent de la conservation d'une société composée de toutes les fragilités et qui pourtant résiste à l'oeuvre des siècles et grandit toujours; ce miracle en comporte un autre: celui d'une direction humaine pourtant, mais divinisée en quelque sorte par la grâce qui lui suffit, qui guide sans encombre la barque de Pierre à travers toutes les embûches, tous les obstacles, tous les dangers que lui suscitent "Satan et les autres esprits mauvais qui parcourent le monde".

C'est un miracle que le pape puisse ainsi gouverner l'Eglise. Or le miracle aide la foi.

Refuserons-nous, pourrions-nous refuser, après cela, de croire au Pape?

ABUS DE LA CULTURE PHYSIQUE

La faction, ennemie du spiritualisme et de l'idée chrétienne qui préconise la sujétion de la matière à l'esprit, travaille encore à la production intensive d'acteurs et d'athlètes. Elle y met une inlassable opiniâtreté et comme une fièvre significative. Sous son action que rien ne contrarie, le monde moderne prend l'aspect d'un grand cirque.

On ne parle plus que de tourisme, de courses, de sports, de championnats, de **football,** de **matches,** de **tennis,** de cyclisme, de pugilisme. Les foules sont sur le pré, sur la piste, au pesage, au **stand,** au **stade.** Les programmes sont établis et les comptes rendus rédigés dans une langue inintelligible. Il est des hommes dont ce vocabulaire est toute la littérature, toute la philosophie, toute la science.

J'excepte, qui ne le devine? les exercices raisonnables, où alternent heureusement la saine gymnastique et la culture intellectuelle, morale et religieuse.—**Mgr P. Monestès.**

REMERCIEZ-VOUS

Il est pénible de voir le peu de foi que les chrétiens montrent souvent quand ils reçoivent les sacrements.

Un homme va se confesser. Cet homme par cinq dix péchés mortels peut-être a livré son âme au démon et perdu ses droits au ciel. C'est un condamné à l'enfer. Jésus dans sa bonté, déchire ces pactes de mort, il rend à cet homme sa place dans la famille du ciel.

Et ce **gracié de l'enfer** n'a pas même un mot de remerciement à dire à son bienfaiteur!

Immédiatement il sort de l'église et va à ses affaires, sans plus se souvenir du grand miracle d'amour qui vient de se passer.

Marie Madeleine, S. Pierre et S. Augustin agirent-ils de la sorte?

Le lendemain cet homme communie. Il a Notre-Seigneur dans son coeur. Ne serait-ce pas le temps de le remercier, de lui demander pardon d'implorer son assistance pour éviter les rechutes?

Au lieu de cela, à peine l'homme a-t-il reçu la communion que, sans faire l'action de grâces qui s'impose, il prend son chapeau et s'en va; la messe est finie, mais l'action de grâces est-elle faite?

Quels fruits attendre de pareilles communions? Où est la foi? Cet homme peut-il espérer que Notre-Seigneur lui donnera des grâces qu'il n'a pas même daigné lui demander?

Pareille conduite dans la vie ordinaire, ne serait-elle pas de la dernière inconvenance, et ne la flétririez-vous pas du nom d'ingratitude?

Un homme respectable, riche et qui vous a déjà rendu de grands services vous annonce sa visite.

Vous nettoyez votre maison vous ornez votre salon avec soin le visiteur arrive et lorsque vous l'avez introduit chez vous, vous le laissez là seul pour aller à la cuisine et vaquer à vos travaux de ménage! Que penserait-on de votre éducation et de votre savoir-faire?

Voilà pourtant comment trop souvent l'on traite Notre-Seigneur lorsqu'il daigne venir nous visiter par la communion.

S. Philippe de Néri donna un jour une bonne leçon à un homme qui sortait de l'église immédiatement après avoir communié. Vite il fait prendre aux enfants de choeur, deux flambeaux sur l'autel, et leur ordonne d'accompagner l'homme qui venait de communier.

Celui-ci étonné d'une pareille cérémonie en demandé la raison.

—N'est-ce pas la coutume d'honorer ainsi Notre-Seigneur, quand il va par les rues de la ville? répondit le saint. Vous avez Notre-Seigneur dans le coeur maintenant, et vous vous préparez à sortir!

L'homme comprit la leçon que le saint voulait lui donner.

Il revint à sa place et fit son action de grâces.

Profitons-en nous-mêmes et quand à la confession et à la communion nous recevons de si grandes faveurs, montrons-nous reconnaissants et remercions.

Autre manque de foi.—Le prêtre va porter la communion à un malade et bien souvent dans la chambre il n'y a qu'une personne pour allumer les cierges; les autres sont dans leur lit ou à leur toilette. Est-ce donc ainsi que l'on doit recevoir Notre-Seigneur, notre Dieu? Le prêtre est-il dans une maison d'hérétiques, où Notre-Seigneur ne peut entrer qu'à la cachette, ou chez des catholiques qui croient à la présence réelle?

Que penseraient les protestants d'une pareille insouciance?

LE COEUR DE L'ALCOOLIQUE

Le coeur de l'alcoolique fonctionne mal; il est souvent agité, il bat irrégulirement, occasionne des palpitations.

Cela se comprend, puisque l'alcool est un violent excitant, qui active les actes de la vie et précipite des échanges qui s'opèrent dans l'intérieur de la machine humaine.

L'alcoolique vit plus vite qu'un autre homme, parce qu'il consomme plus. Ses organes sont dans un état constant de surexcitation, ils sont comme surchauffés; aussi s'usent-ils plus rapidement que ceux des gens sobres.

Le buveur est un jeune vieux, dont le cerveau, les poumons, le coeur sont altérés avant le temps.

Le jeu du coeur, qui est une espèce de pompe aspirante et foulante, ne tarde pas à se détraquer.

L'intérieur de l'organe se détériore, il se fait des fissures aux soupapes, ce qui en trouble le fonctionnement; souvent aussi il devient graisseux.

Manquant du ressort, il ne marche plus régulièrement. Quelquefois, il s'arrête brusquement ou bien il cède et crève sous la pression du sang, ce qui, dans les deux cas, conduit au même résultat: la mort.

Dr G. Delaunois.



REPONSE A M. N. A. D., DE L'ILE DES CHENES

Il y a déjà quelques mois que j'écris dans la page agricole et ma position était à peu près celle d'un prédicateur qui parle dans une chapelle cloîtrée, sans savoir même s'il y a quelqu'un derrière le rideau, pour l'entendre. Jusqu'ici je ne savais pas même si on se donnait la peine de lire l'entête de mes articles. Voilà que depuis quelques semaines on m'a fait le plaisir de demander des explications et je réponds à ces demandes avec beaucoup de satisfaction.

Monsieur N. A. D. dit qu'il lit avec plaisir la page agricole de la Liberté. Je l'en félicite. Un cultivateur doit s'intéresser à tout ce qui regarde son travail, même aux articles du curé de Letellier, avec ses vieilles méthodes. Voyez-vous, dans la culture de la terre on peut trouver des instruments nouveaux, mais le principe de culture ne change pas. Le javellier, la moissonneurse et la lieuse ont pu remplacer avantageusement la faucille. La charrue à manchon, la charrue double et à siège, la charrue six fois double ont bien pu aussi faire oublier la charrue à soc. Mais jamais engrais chimiques ne pourront remplacer le fumier sur nos grandes terres manitobaines. Pour se procurer ces engrais chimiques il faut dépenser beaucoup sans jamais avoir le résultat que l'on obtient avec l'engrais naturel qui, loin d'occasionner des dépenses,est une source de très grands revenus.

Comme je ne crois pas que M. N.-A. D. veuille ne s'occuper que d'animaux, je suppose de suite qu'il est cultivateur. J'ai déjà dit que la culture des champs ne va pas plus sans les animaux que ceux-ci ne payent sans la culture.

Il faut donc en venir à une entente — à savoir quel sera le nombre d'animaux, vaches, moutons et cochons, l'on devra garder sur sa ferme. Evidemment on en gardera moins sur une petite ferme que sur une grande.

Dans un article sur la rotation, je comparais cette rotation à un engrenage de machine et je prenais la lieuse comme terme de comparaison. La grande roue qui supporte la lieuse et qui donne le mouvement à tout son mécanisme doit être bien proportionnée, trop grande elle détraquerait tout le rouage, trop petite elle ne donnerait pas de meilleurs résultats. Il faut donc à cette roue la proportion voulue. Dans la culture de la terre je prétends que la grande roue qui est le principe de toute rotation, c'est le bétail.

Si donc M. N.-A. D. a une terre de grandeur suffisante pour nourrir 20 vaches avec leurs veaux de l'année, ceux de un an, ceux de deux ans et même ceux de trois ans, qu'il les ait. Si sa terre est trop petite, qu'il en garde moins. Je connais des cultivateurs qui ont des terres assez grandes pour garder 50 vaches; rien ne les empêche de le faire. N'entreprenez pas plus que vous ne pouvez faire, mais faites tout ce que vous pouvez, et faites-le bien.

N.-C. JUTRAS, ptre.

N. B.—J'apprends à Saint-Boniface que je suis en faveur des licences, que j'ai gagné le Rév. M. St-Amant à ma cause. Ce monsieur, qui a fait fermer deux maisons licenciées dans sa paroisse, n'est pas si facile à gagner que cela — et si vous connaissez quelqu'un qui veut ouvrir un bar à Letellier, soyez assez charitable de l'avertir de ne pas confier son affaire au curé.—**N.-C. J., ptre. curé.**

"L'ABANDON DE LA TERRE"

Un fait constaté un peu partout en Canada depuis un certain nombre d'années, c'est que l'augmentation de la population se fait sentir dans les villes au détriment des campagnes. La désertion de la terre semble être devenue à l'état d'épidémie. Voulons-nous nous en convaincre, prenons la peine de lire ces quelques chiffres des plus officiels. Ils sont tirés d'une brochure, qui vient de paraître, intitulée "Désertion des campagnes", écrite par le Rév. P. Adélard Dugré, s.j. Il n'y a dans toute la Confédération, que les deux provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta où la population rurale augmente plus rapidement que la population urbaine. Dans l'Ontario, de 1901 à 1910, on a vu les campagnes diminuer de 52,184; dans le Québec, dans les dix années qui ont précédé le recensement dernier, il y a eu une augmentation de population dans les villes et les villages de 340,000 tandis que dans les campagnes l'augmentation n'a été que de 40,000; il faut remarquer en plus, que 26 comtés de cette Province subissent une diminution de leur population terrienne. La moyenne de la population, à l'heure actuelle, qui s'occupe dans le Québec de la culture du sol n'est plus de 51.6 pour cent, c'est-à-dire, à peu près la moitié de sa population totale.

. . . .

Qui ne peut voir dans cet abandon du sol, les symptômes et les présages d'un grand malheur pour notre pays en général et pour notre race en particulier? Un peu de réflexion suffit pour faire comprendre que cette émigration intense des campagnes vers les villes présente les plus grands dangers et les pires catastrophes à tous les points de vue, physique, moral, religieux et surtout national. Si cet état de chose continue tant soit peu, le temps n'est pas éloigné où le nombre des consommateurs dépassera celui des producteurs, et la rupture de cet équilibre, avec la crise financière que subissent tous les pays, le nôtre compris, dans ce grand conflit européen, déclanchera la barrière de toutes les misères. C'est, ni plus ni moins, la plaie du paupérisme qui menace le monde. On ne peut lire ce petit ouvrage du Père Dugré, sans comprendre toute l'étendue de ce malheur: la désertion des campagnes, et sans sentir raviver en soi, en même temps, le désir de prêcher encore davantage la nécessité de revenir à la culture de la terre......

Les causes de ce lamentable état de chose peuvent être nombreuses; les remèdes qu'on pourrait y opposer de même. Pour moi, la cause principale et première c'est l'indifférence et le mépris de l'agriculteur pour sa profession. Il la croit inférieure et avilissante, parce qu'il en ignore toute la noblesse et le mérite; il la croit pénible et ingrate, parce qu'il n'en connaît pas toutes les ressources et les avantages. Donc éclairons-le sur sa tâche, ses devoirs et son oeuvre. Cette indifférence et ce mépris pour le travail de la terre, l'agriculteur bien souvent le transmettra à ses enfants. "Mon Dieu, quel métier de chiens que le métier d'habitant! quelle corvée est le travail de la terre! quelle vie d'esclaves nous menons à la camagne, et ainsi de suite toutes les litanies de la bile et de la rancoeur contre la carrière agricole y passe, quelques fois "quotidiennement."

Ce n'est pas étonnant, ensuite, si ces enfants grandissent dans un dégoût complet du travail de la terre. Tant qu'ils seront sous l'autorité du père, ils travailleront sans doute encore dans les champs ou ailleurs sur la ferme, mais ce travail sera un travail contre volonté; ils accompliront une tâche de mercenaires. Aussitôt qu'ils seront devenus majeurs, ils s'empresseront alors de quitter terre, campagne et toit paternel. Voilà toute l'histoire de la désertion du sol. Très rares, de nos jours, sont les jeunes gens qui trouvent des terres nouvelles et s'adonnent sérieusement au travail intelligent de la culture de la terre. N'en cherchez point la cause première ailleurs que dans une mauvaise éducation, une fausse direction dont le père de famille est malheureusement, trop souvent, le premier grand coupable.

Il y a bien d'autres causes, sans doute, qui effectuent chaque jour cette triste odyssée des nôtres dans l'abandon de la terre. Le luxe, le manque d'économie, l'intempérance, l'exploitation de la forêt, l'attrait de ville, la perspective trompeuse d'une vie plus facile et plus libre ailleurs, le plaisir sous toutes ses formes, etc. Mais toujours nous reviendrons au point de départ, c'est-à-dire, au foyer de la famille, et bien souvent nous trouverons là la racine de tout le mal. C'est donc là aussi, que devra s'appliquer le premier remède, et le devoir de remplir cette tâche appartient au père de famille.

—L'Evangéline. A. M.

AUTOUR DE LA QUESTION BILINGUE

(De l'Evènement)

Des événements importants nous ont dernièrement empêché de donner l'attention que nous aurions voulu aux nouveaux incidents dont se complique la situation scolaire dans la capitale fédérale. Nous avons admiré avec quel ordre parfait, quelle tenue de petits gentilshommes, quel à propos, trois mille enfants catholiques sont allés demander publiquement son concours au maire d'Ottaw, dans la lutte de leurs parents pour le redressement de griefs légitimes. Cette manifestation a paru produire une impression profonde sur le magistrat qui en fut l'objet et sur la foule de ceux qui en furent les témoins

Depuis, les professeurs des écoles catholiques bilingues se sont justement mis en grève, réclamant qu'on leur payât leurs salaires (il y a des arrérages de dix quinze et vingt mois) à même une somme de $84,000.00 que possède le trésor municipal, somme qui représente la part des taxes scolaires régulièrement versées par les parents de quatre mille enfants qui se trouvent, du fait de cette grève, arrêtés dans leurs travaux d'écoliers. Ici encore, il nous semble que rien n'est plus juste que la réclamation des instituteurs, qui, d'ailleurs, est aussi celle de milliers de contribuables.

Le point délicat de la situation provient du fait que, le gouvernement d'Ontario ayant nommé arbitrairement une commission scolaire spéciale pour remplacer celle dont les membres avaient été dûment et légalement élus par le peuple et l'ancienne commission ayant refusé de se démettre en faveur de cette commission spéciale, les autorités municipales sont fort embarrassées de savoir entre quelles mains elles doivent verser le montant des taxes scolaires qui revient de droit aux écoles bilingues.

A moins que nous ne nous abusions sur la mentalité des politiciens de Toronto, nous croyons que, devant la situation difficile pour ne pas dire ridicule, que leur a créé le fameux règlement XVII ils doivent maudire le jour où pour se rendre aux critiques de la presse libérale ontarienne et à celles de l'évêque de London, ils ont changé un modus vivendi scolaire, qui, tout en n'étant pas parfait, donnait satisfaction à la minorité française de la province-soeur. Si c'était à recommencer, nous faisons à nos amis conservateurs de la Ville-Reine le compliment de penser qu'ils se garderaient bien, sous prétexte de corriger des abus, de canger si radicalement les règlements qui traitent des droits du français dans les écoles soumises à leur juridiction.

Comment et quand cette affaire compliquée se dénouera-t-elle? Voilà la question que se posent avec nous bon nombre de citoyens anglais ftigués de cette injustice. Nous avons toujours espoir que le Conseil Privé sera bientôt saisi de cette question des écoles bilingues et que sa décision rétablira l'ancien ordre de choses si malencontreusement et malhabilement modifié par le gouvernement ontarien. Mais avec quelle lenteur marche cette cause dont l'issue devrait être, de par l'autorité du plus haut tribunal de l'empire britannique, de mettre fin à une situation odieuse, malheureuse et scandaleuse — odieuse, parce qu'elle viole la loi et le droit pour persécuter une classe de citoyens honnêtes et paisibles, malheureuse parce qu'elle compromet l'instruction de toute une génération d'écoliers canadiens-français, scandaleuse, parce qu'elle montre notre pays divisé lorsqu'une union sincère, cordiale, parfaite devrait nous retenir autour du drapeau britannique!

En attendant que le Conseil Privé rappelle à nos voisins d'Ontario que ce n'est pas hypocritement que ce drapeau aspire à devenir l'emblème de la tolérance de la justice, et de la liberté dans le monde, nous tenons à redire à nos frère d'Ottawa que, quelles que soient les circonstances dans lesquelles nous sommes, l'Evénement, dont l'un des titres de noblesse est d'avoir toujours défendu la cause des minorités catholique et française en ce pays, appuie de tout coeur leurs justes et fières revendications.

LA BESOGNE DE DEMAIN

La campagne pour le désaveu

De nombre de sources différentes nous arrive le même témoignage: L'émotion suscitée par les événements de l'Ontario dépasse ce que vous pourriez croire. En dépit du silence voulu, et si odieux, de tant de journaux, la vérité se fait jour. Beaucoup de gens qui étaient autrefois distraits se passionnent aujourd'hui. La confiscation des droits électoraux des contribuables scolaires d'Ottawa, la confiscation des impôts employés à des fins contraires à la volonté des parents, la déclaration brutale du ministre intérimaire de l'Instruction publique M. Ferguson, que le système scolaire de l'Ontario est un système d'Etat et qu'il n'en permettra la domination ni par les parents ni par l'Eglise, les menaces prodiguées aux pères de famille et aux instituteurs, l'interprétation donnée à la loi d'Ontario dans l'affaire de Green Valley, ont fait comprendre à plusieurs à quelles extrémités peuvent se porter les persécuteurs. Les incidents de l'Ecole Guigues, la grève des professeurs impayés depuis des mois la garde des écoles, défendues nuit et jour contre l'intervention passible du gouvernement et de ses agents, les manifestations répétées des pères et des mères de famille ont fait deviner à d'autres la profondeur de la blessure qui suscitait de telles protestations et de telles plaintes dans une population particulièrement paisible. Et ceux qui ont lu les discours des trois évêques présents au congrès d'Ottawa — discours si poignants dans leur sobre éloquence et dont chaque mot avait été soigneusement pesé — n'ont pu se défendre contre la lumière qui jaillit de ces hautes paroles: elle leur a montré, avec l'éclat de l'évidence que c'est une question vitale qui se débat à Ottawa et dans tout l'Ontario, une question aussi grave, aussi grosse de conséquences que celles qui se sont posées aux époques les plus tragiques de notre histoire. Et ainsi s'est constitué un état d'esprit plus combatif, plus général peut-être, que nous n'en avons vu depuis vingt cinq ans.

Soit, — mais l'indignation, la volonté d'être utile ne sont efficaces qu'à la condition de se tourner à l'action.

Et voilà pourquoi nous indiquons tout de suite à ceux qu'indignent les événements d'Ontario la besogne qui s'imposera demain sinon aujourd'hui.

Pour résister à l'oppression, nos compatriotes de là-bas ont décidé d'avoir recours à toutes les armes que peuvent leur donner la loi et la Constitution de notre pays. L'une de ces armes, c'est le droit de réclamer du gouvernement fédéral, dans un délai de douze mois, le désaveu d'une loi provinciale qu'ils jugent contraire à l'intérêt général du pays. Or la loi ontarienne autorisant la constitution de la petite commission scolaire d'Ottawa et prétendent légaliser le règlement XVII n'aura ses douze mois qu'à la fin de mars. La minorité franco-catholique a donc décidé d'en réclamer le désaveu.

Cette requête, motivée par une argumentation puissante, qui invoque tous les textes de loi et l'intérêt général du pays, a déjà été signée par des milliers de Franco-Ontariens. Elle sera prochainement présentée au gouvernement fédéral. Elle suffirait à poser la question devant les ministres fédéraux.

Mais on a pensé avec raison que la question ontarienne n'affecte pas que les victimes immédiates de la persécution, qu'elle intéresse au premier chef tous les citoyens du pays.

Et l'on a préparé un second texte, plus condensé qui se réfère à la première requête et en appuie les conclusions. Ce texte sera répandu, ces jours-ci, à travers tout le pays. Des dispositions sont déjà prises pour en faciliter la signature par tous les hommes de bonne volonté.

A eux donc de se tenir prêts à appuyer la nouvelle campagne, à donner à leur indignation une forme concrète et efficace.

Les deux modes d'action qui s'imposent aujourd'hui à ceux qui n'habitent point l'Ontario c'est la participation financière (adresser les souscriptions au trésorier-général de l'Association de la Jeunesse, M. Emile Girard, 160 rue Saint-Jacques) et l'organisation de la campagne pour le désaveu.

Dans les deux cas, nous serons assurés de répondre au désir de l'Association d'Education, mandataire autorisé de nos compatriotes de là-bas.

Le congrès d'Ottawa a remercié tous les souscripteurs, et c'est de lui qu'est partie la demande de désaveu.

Omer Héroux.

LES PETITS CANADIENS-FRANCAIS

wa. — La manifestation des en-
Les derniers événements d'Otta-
fants à l'Htel-de-Ville, l'attitude des parents et des instituteurs ont attiré l'attention et l'admiration des esprits droits.

Quoi de plus intéressant que ces 4,300 signatures de gamins et de gamines, si crânement étalées sur la pétition dans leurs contours savants ou malhabiles!.. Qu'elles sont belles ces signatures françaises de grands élèves, qui s'appliquent à faire valoir leur calligraphie pour la cause! Qu'ils sont beaux, et plus encore, ces traits de plume grossiers, ces bâtons crachés par une plume qui gambade sous la poussée énergique d'une menotte de six ans!

Ces chers tout petits, ils ne seront pas de l'ambassade, c'est trop fatigant, mais leurs noms y seront; leur volonté pénétrera dans la préoccupation du maire de la capitale; elle appuiera les 3,000 petits manifestants; elle secondera la réclamation du lecteur de l'adresse, ce jeune porte-voix national... Son Honneur le maire saura, la capitale saura, la patrie, le monde, la postérité curieuse de documents sauront que toi petit bonhomme, gentille fillette de six ans, de cinq ans peut-être — on n'est pas illettré pour si peu — en l'an de grâce 1916, tu as réclamé les droits de tes institutrices, tu as voulu les payer non pas de leur héroïsme, qui n'a pas de prix! mais de leurs heures de travail. Tu as fait là un geste qu'on ne lit pas dans toutes les pages de l'histoire!...

Les petits de Québec t'admirent et ils envient ta place!

Mais pourquoi ne verrait-on pas surgir chez eux, chez les **enfants d'écoles**, une souscription qui s'appellerait, non pas fonds ou secours, mais humblement le **Sou des Petits**, ou le **Petit Sou?** Nous comptons chez nous 400,000 enfants des écoles, cent fois le nombre des petits protestataires d'Ottawa; en supposant que le **Petit Sou** soit un cinq sous, ce serait tout de suite $20,000, la **Taxe des bonbons**, qui serviraient à gagner la cause!

Les Clercs de Saint-Viateur

viennent de recueillir "les étrennes aux petits frères persécutés de l'Ontario; les écoliers de la paroisse du Saint-Enfant Jésus, ont généreusement sacrifié leurs prix de fin d'année!

Quelle institution voudra suivre l'exemple donné par les Clercs de Saint-Viateur et par la Commission Scolaire du Saint-Enfant Jésus, en lançant la collecte du **Petit Sou** dans ses maisons d'enseignement?

En attendant la **Taxe des bonbons** ou le **Petit Sou,** l'on peut continuer à souscrire. M. Emile Girard, trésorier général de l'A. C. J. C., 160 rue Saint-Jacques, Montréal, reçoit les souscriptions

Le Comité.

Au Reichstag du Manitoba

M. Talbot, député de La Vérendrye, et Jos. Dumas, député de Saint-Boniface rompent avec leur parti. Discours de MM. Préfontaine, Hamelin, Bénard et Parent.

Les galeries applaudissent énergiquement le vigoureux et éloquent réquisitoire du député de LaVérendrye.

"Français nous sommes, Français nous demeurerons."

Longtemps avant trois heures, mercredi après-midi dernier, les galeries sont combles d'une foule anxieuse d'assister au débat qui s'annonce long et émouvant.

L'ordre du jour ne prend que quelques minutes du temps de la chambre. Et nous voilà à la seconde lecture du rappel de la clause de l'enseignement bilingue du règlement Laurier-Greenway que propose brièvement le ministre de l'éducation.

Déjà le chef de l'opposition, M. Préfontaine, est debout. Il parle avec force et l'on sent que la nature du débat le stimule. Sa voix bien timbrée permet qu'on ne perde pas une seule de ses paroles. La chambre l'écoute avec attention et les galeries soulignent vigoureusement ses revendications de nos droits.

Dès le début, M. Préfontaine remarque que ce bill est court mais très important. En 1890 il eut le privilège d'entendre de la galerie de cette chambre un éloquent et solide discours sur la question de l'éducation. Un membre du cabinet Greenway, l'honorable juge Prendergast, démontrait quelle avait été l'intention des pères de la Confédération et il notait que le francais avait été parlé dans ce pays 30 et 40 ans avant n'importe quel autre langage européen.

"Je regrette, dit M. Préfontaine, qu'on ait choisi l'heure actuelle, heure de guerre pour ce pays, pour réouvrir la question scolaire. Il est regrettable qu'on soulève de nouveau les différences de race et de religion entre les habitants de ce pays. Nous pouvions attendre et traiter de cette question après la guerre."

M. Préfontaine cite les différents textes de loi qui nous concernent, puis poursuit en déclarant que la question scolaire a été pour les partis politiques un moyen d'arriver. Après vingt-six ans de luttes acrimonieuses, de rivalités de race et de religion, l'on veut réouvrir cette question. La population francaise de cette province ne demande pas de privilèges de cette chambre, mis simplement ses droits." Nous sommes ici pour demander les droits que nous accorde la constitution, et nous ne cesserons de les demander tant qu'ils ne nous auront pas été rendus". (Vigoureux applaudissements dans les galeries).

"Jamais la population française ne s'est opposée à une loi qui pouvait relever le niveau de l'éducation. Nous sommes prêts à nous soumettre à toutes les lois d'instruction obligatoire qu'on voudra voter, mais nous ne sommes pas prêts à nous soumettre à une loi telle que celle présentée actuellement par le gouvernement.

"J'ai ici un autre document qui a été traité très légèrement par les journaux de cette ville. La plupart d'entre vous doivent être familiers avec ce document. Néanmoins il est toujours bon de rafraîchir votre mémoire. Il est daté du 25 juillet 1873 et c'est une entente du gouvernement avec les Mennonites. Il accorde aux Mennonites le droit d'exercer leur culte sans la moindre entrave et ces privilèges existent aussi pour l'éducation de leurs enfants.

"Si la législature considère cela un simple chiffon de papier elle peut aussi bien voter une loi enlevant aux Mennonites les homesteads que leur donna le gouvernement fédéral. Il suffira de leur dire: "Vous avez vécu assez longtemps en cette province. Nous ne vous y voulons plus et nous allons faire une loi qui va vous expulser de cette province." Si on retranche de cette entente les privilèges en matière d'éducation et de religion, on en retranche la partie la plus sacrée.

M. Préfontaine relève ici vertement un discours de M. Rigg, député de Winnipeg-Nord, où ce dernier prétendit que nous n'avions pas plus de droits que les Ruthènes et les autres étrangers. Moins qu'un autre, M. Rigg, nouvellement venu au Canada, n'a le droit de traiter d'étranger un vieux citoyen comme le chef de l'opposition.

"Jamais le peuple français de cette province n'a adopté le règlement Laurier-Greenway comme lui faisant pleine justice. Nous avons attendu vingt-six ans pour obtenir pleine justice et voilà qu'on nous enlève le peu de droits dont nous jouissions. Puis M. Préfontaine rappelle les assurances données à Steinbach par M. Norris, chef du gouverneent.

Il conclut par une émouvante péroraison sur la nécessité de l'harmonie entre les deux races et évoque la figure de son jeune fils qui sous les drapeaux combattra pour la défense de l'Empire Britannique. Quel pénible et triste spectacle ne sera-ce pas pour lui d'apprendre dans les tranchées d'un des députés-soldats de cette chambre qu'on a ici décrété la disparition de sa langue de cette province. (Applaudissements prolongés dans les galeries.)

M. Hamelin

"Je suis père d'une nombreuse famille et je veux donner à mes enfants la meilleure éducation possible. Il est de mon devoir d'apprendre à mes enfants la langue de leur mère, la langue que j'ai moi-même apprise sur les genoux de ma mère. C'est une honte que d'entendre appeler "étrangers" des Canadiens-français et les Métis dont il est fier d'être un. (Applaudissements.)

"J'ai à l'école appris que le premier homme qui remonta le Saint-Laurent était un français du nom de Jacques Cartier. S'il s'agit de décider quels sont les étrangers dans ce pays, je crois que j'ai plus de droits à appeler les autres des étrangers qu'ils n'ent ont de m'appeler étranger. Ce Canada est un pays où tous sont venus pour être de vrais Canadiens et je crois que tous devraient avoir les mêmes droits.

"Je suis fier de vivre sous le drapeau britannique. Les Canadiens-français sont aussi loyaux que les citoyens de n'importe quelle autre nationalité. Les Francais et les Canadiens-français répondent généreusement à l'appel de la mère-patrie. Mais pourquoi sommes-nous en guerre? N'est-ce pas parce que l'Allemagne a violé la neutralité de la Belgique et a considéré comme un chiffon de papier le traité qui la protégeait? Les Anglais n'ont-ils pas été les premiers à critiquer la conduite de l'Allemagne? Le Canada va-t-il maintenant déchirer un autre chiffon de papier en violant la constitution de ce pays? Est-ce là ce qu'on appelle du British Fair Play? Est-ce là être, justes et droits? J'espère qu'on ne dira pas comme le Kaiser que la force c'est le droit.

Le ministre de l'éducation n'a pas été juste en condamnant les écoles bilingues. Sans doute il en est qui laissent à désirer, mais il en est d'autres dont l'efficacité a été reconnue par les inspecteurs du gouvernement. Et d'ailleurs le ministre de l'éducation osera-t-il dire que le système des écoles publiques est sans reproches?

M. Hamelin parle en français

"Vous ne pouvez pas me comprendre quand je vous parle français parce que vous n'avez jamais appris le francais. Vous ne voulez pas savoir deux langues, bien que vous ayez comme moi l'avantage d'apprendre le français comme j'ai eu l'avantage d'apprendre l'anglais."

Ces quelques phrases françaises ont été hachées d'applaudissements par les galeries. C'était probablement la première fois qu'on entendait du français à la chambre depuis l'abolition de notre langue au parlement.

"Ce qui vous déplaît, c'est que nous vous sommes supérieurs par la connaissance de deux langues. Et dans mon opinion, c'est faire une grande erreur que de croire qu'on peut faire abstraction de la langue maternelle de l'enfant en lui enseignant l'anglais directement. Supprimer le bilinguisme, c'est commettre une profonde erreur."

M. Hamelin termine en citant plusieurs textes de lois et plusieurs opinions de pédagogues anglais en faveur de l'enseignement bilingue.

Il est immédiatement suivi de M. Talbot, député libéral de La Vérendrye.

M. Talbot

M. Talbot fait son début à la chambre. C'est un début qui n'a pas de précédent, car le député de LaVérendrye va se séparer de son parti et dénoncer avec une vigueur et une éloquence inconnues à notre chambre la conduite de son chef politique. Sa voix au timbre argenté porte dans tous les coins de la chambre. Il est en plus servi par une remarquable diction.

M. Talbot regrette d'avoir à faire son début en chambre en traitant d'un pareil sujet. Il se sent incompétent à faire justice à la cause de la minorité qu'il va défendre. Et déjà il est dans le vif de son sujet. Ce bill est un "honteux traitement de la minorité". Son discours, toutes les protestations qu'on fera, ne changeront rien à la situation et n'empêcheront pas l'adoption de ce bill. Il a été décrété qu'on l'adoptera la majorité manquant à ses engagements suivra son chef. Mais que fait-on des promesses des députés qui se sont engagés vis-à-vis de leurs électeurs à maintenir le règlement Laurier-Greenway? Le premier ministre est au nombre de ceux qui ont fait de telles promesses et sans ces promesses la moitié des députés qui siègent en cette chambre n'y seraient pas. Ce bill est une "criminelle injustice" vis-à-vis de la minorité. Le gouvernement a donné ordre à tous ses partisans de voter en faveur de ce bill. J'ai un moment cru aux déclarations de mon parti mais j'ai été grandement trompé. Je me demande si les électeurs de la province approuveront un acte aussi anti-démocratique. Maintes et maintes fois le peuple anglais s'est levé pour la défense des droits des minorités. Si ce bill est voté ce ne sera pas à l'honneur de cette province. Ceux-là même qu'on veut dépouiller de leurs droits envoient leurs fils combattre en Europe pour la défense de la civilisation et de la liberté. Si les citoyens anglais et français de ce pays vont en Europe combattre les Huns parce qu'ils n'ont aucun respect pour les traités, pourquoi le gouvernement de cette province violerait-il les droits d'une partie de ses habitants? Ici, le gouvernement, par ses méthodes, imite le Kaiser.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que date cette attaque contre le bilinguisme au Manitoba. Le **Free Press** en réclame le crédit. Venant du **Free Press,** le gouvernement s'est empressé de s'emparer de cette idée et d'en faire un projet de loi. Jamais le département d'éducation n'aurait tenté de présenter un pareil bill. Ses auteurs devraient en avoir honte et comprendre la portée de leur erreur. Ils veulent assimiler ceux qui les premiers sont venus en cette terre. Dans ce but ils ont d'abord voté l'instruction obligatoire et ils abolissent maintenant le bilinguisme. Qu'on en prenne sa parole, c'est chose impossible que d'assimiler un peuple. On n'a pas réussi à assimiler les 60,000 Canadiens-français demeurés au Canada quand le pays fut cédé à l'Angleterre, croit-on qu'il sera beaucoup plus facile d'assimiler les deux millions et demi de Canadiens-français d'aujourd'hui? Jamais on n'y parviendra. "Nous ne serons jamais des Anglais", affirme le député de LaVérendrye pendant que les galeries applaudissent frénétiquement. Puis discutant le point de vue pédagogique, l'orateur démontre à l'aide de nombreuses citations et d'autorités pédagogiques qu'il faut pour montrer une autre langue à un enfant faire usage de sa langue maternelle. Puis il passe au rapport du ministre de l'éducation qu'il discute et dont il démontre l'injustice voulue. Il ridiculise en passant le député de St-Clemens qui a la manie des conspirations Le bill actuel n'aura qu'un résultat: prévenir toute assimilation des étrangers. Comme nous l'enseignent les lois de la nature, ils aimeront d'autant plus leur langue qu'elle sera persécutée et parce qu'ils sentiront qu'on la leur veut enlever ils s'y attacheront plus fortement. Des flatteurs ont dit au gouvernement que son attitude était pleine de courage. Non, c'est de la lâcheté et de la pire espèce.

Nous résisterons

"Quoiqu'il puisse arriver, les Canadiens-français réclameront leurs droits et parleront français. Nous l'avons fait quand nous n'étions que 60,000 en ce pays; nous continuerons à le faire maintenant que nous sommes plus de deux millions. C'est une folie que de croire que le peuple français de cette province va abandonner ce qu'il regarde comme un droit sacré. Comme la population anglaise, la population française de ce pays paie sa part du fardeau de la guerre. (Applaudissements répétés dans les galeries.) La conduite du gouvernement en cette occasion est digne de tous les mépris. La population française est anxieuse d'apprendre l'anglais. "Nous pouvons l'apprendre aussi bien que vous l'apprenez et en plus nous pouvons apprendre à parler le français."

M. Talbot discute ensuite le point de vue constitutionnel et les droits de la compagnie de la Baie d'Hudson. Puis il en vient à l'attitude de M. Norris et des promesses qu'il a faites.

"On renonce au programme adopté par le parti libéral en 1914 Nous les libéraux français avions eu une convention antérieurement aux élections de 1914. M. Norris y avait pris la parole et dit son regret de ne point savoir le français. Il se plaignait alors que la politique du parti libéral vis-à-vis de l'élément français était mal comprise. Il nous promit alors le maintien du système scolaire établi par le règlement Laurier Greenway. De plus il a pris ce même engagement dans mon comté. Une lettre signée de la propre main de M. Norris m'assurait personnellement qu'on ne modifierait pas le règlement Laurier-Greenway.

Maintenant M. Norris ment à son engagement et à sa parole. Il jette à bas son masque d'hypocrite et montre ce qu'il est réellement: un traître. Je ne suivrai pas un tel homme. Je déclare dès aujourd'hui que je me sépare du parti libéral. J'ai perdu foi en lui et dans le parti libéral. Je suis plus libéral qu'eux."

M. Talbot termine par la lecture de la protestation du Comité de Vigilance.

M. Jos. Dumas

Les galeries sont combles, jeudi après-midi, pour entendre le réquisitoire du député libéral de Saint-Boniface contre son ancien chef Norris. Il est quatre heures et demie quand il se lève. Il est nerveux. Cela s'explique: c'est son début et de plus il est malade.

"Je regrette, dit-il, d'avoir après quinze ans de loyaux et fidèles services à mon parti, à me lever pour m'opposer à une loi que je considère la plus injuste qui ait jamais été soumise à cette province.

"Je manquerais à mon devoir vis-à-vis de moi et vis-à-vis de mes électeurs si je ne me levais pas pour m'opposer à ce projet même en face des orateurs précédents qui ont affirmé que nous n'avions pas de droits, et à ceux-ci je réponds en citant l'article 23 de l'Acte du Manitoba. La législature n'avait pas le droit de rappeler cette clause. Et je dis que le français est encore langue officielle au Manitoba.

Par le bill actuel le gouvernement se propose de balayer de cette province toute trace de la langue française. En cela il manque à toutes ces promesses. On a dit que parce que le parti libéral n'avait pas été porté au pouvoir en 1914 qu'il n'était plus lié à ses promesses. Non, il l'est encore, Car M. Norris lui-même m'a affirmé qu'il n'avait pas changé son programme sur ce point. Et ici le député de Saint-Boniface raconte en quelles circonstances M. Norris prit ses engagements vis-à-vis des Canadiens-français. Et sans ces engagements que M. Norris m'assurait à la veille de la dernière élection n'avoir point modifiés je n'aurais pas été élu dans Saint-Boniface.

Et que dire de l'injustice de l'enquête faite par le département d'éducation? Pourquoi n'avoir pas mis sur un même pied les écoles publiques et les écoles bilingues? Nous sommes les premiers à admettre que les écoles bilingues sont susceptibles d'amélioration mais cela ne veut pas dire que les écoles publiques sont sans taches et qu'elles représentent la perfection dans l'éducation. Que dire des écoles publiques de Brandon Et l'orateur cite un document officiel qui démontre que l'immoralité, au témoignage de la commission scolaire de Brandon, existe là-bas à l'état de système. Puis il en vient à la politique d'anglification qu'on suit depuis vingt ans au Canada. Cette politique a porté un coup mortel à la Confédération car ce n'est que par le respect mutuel de leurs droits que pourront vivre dans l'harmonie les deux grandes races qui habitent ce pays. On ne peut pas faire du Canadien-français un Anglais. On peut faire du Canadien-français un bon "britisher", mais on ne peut pas faire de lui un Anglais. Quand il s'agit de défendre l'héritage légué par leurs pères les Canadiens-français du Manitoba n'ont aucune leçon à prendre des autres races.

"A l'avenir je serai dans cette chambre un indépendant. Je m'opposerai de toutes mes forces à l'adoption de ce bill".

M. Aimé Bénard

"Aimé parlera-t-il?" se demandait-on. Il y a dix ans qu'il était à la chambre et il s'était toujours contenté d'en suivre attentivement les débats. Et ce ne fut pas sans étonnement qu'on vit se lever le député d'Iberville. Des sourires moqueurs firent immédiatement leur apparition sur les bonnes figures libérales de la droite Mais ça ne dura pas longtemps Le Sphinx de la chambre parlait et il parlait beaucoup plus que ne le désiraient les députés traîtres à leur engagement.

"Je suis un Canadien-français et un loyal sujet anglais. En matière de loyauté je ne le cède à aucun autre. Aucun gouvernement n'a le droit d'agir contrairement à la constitution anglaise et à son esprit. Aucun gouvernement n'a le droit de manquer à une entente conclue avec une partie des citoyens de ce pays.

C'est de la part de cette chambre une très grande injustice que de voter pour une loi qui viole les principes de la constitution et tous les principes de l'honneur surtout quand cette chambre n'a pas reçu du peuple mandat d'en agir ainsi.

Comment le représentant de Manitou (George Armstrong) peut-il voter cette loi? A-t-il dit à ses électeurs de Somerset, de Saint-Léon, de Cardinal, Notre-Dame de Lourdes qu'il voterait contre l'enseignement du français dans leurs écoles? Il ne le leur a pas dit avant les élections.

Le ministre de l'éducation a-t-il dit à ses électeurs belges de Deloraine et à ses électeurs français de Grande-Clairière qu'il présenterait cette loi? S'il leur avait dit cela avant l'élection il ne serait pas ici.

Le député de Gladstone, le secrétaire provincial, a-t-il dit à ses électeurs français de Bluff Creek et de Kinosora qu'il voterait contre l'enseignement de leur langue maternelle? Je ne le crois pas.

L'honorable ministre de l'agriculture siègerait-il dans cette chambre s'il avait dit à la dernière élection à ses compatriotes qu'il voterait contre l'enseignement de leur langue? Non, messieurs, il ne serait pas ici.

Est-ce que le talentueux jeune député de Le Pas, l'honorable M. [...] sorier provincial, aurait été élu par acclamation s'il avait promis à ses bons électeurs de Le Pas qu'il voterait en faveur de l'abolition de l'enseignement du français au Manitoba? Non, Messieurs. il ne serait aucunement ici. (Applaudissements.)

Venons-en maintenant à Cypress, le comté du docteur Myles. A-t-on consulté les électeurs de la partie sud de ce comté au sujet de l'abolition de leur langue? Si on l'avait fait, est-ce que mon honorable ami le docteur Myles serait ici? Non, messieurs.

Est-ce que les électeurs français de Transcona et de Rateau, est-ce que les électeurs ruthènes et polonais du coté d'Elmwood ont appris de la bouche de mon honorable ami le docteur Hamilton que leur langue maternelle serait chassée de leurs écoles? S'il le leur avait dit il ne serait pas ici.

Maintenant, est-ce que l'honorable député de Glenwood, — oui, c'est votre tour, vous pouvez lever le nez, — est-ce que M. Breakey a expliqué à ses électeurs français et belges de Deleau et Bellevue qu'il se prononcerait pour l'enseignement seul de l'anglais? Reviendra-t-il en chambre après la prochaine élection?

M. Breakey. — Je vous le parie.

M. Bénard.—Tant mieux. J'admets que vous reviendrez. Vous n'avez dans votre comté que quelques Français et Belges.

Maintenant, M. le président, que penser de l'honorable député de Russell? Le voici, derrière moi qui m'écoute. A-t-il dans sa dernière campagne dit à ses électeurs français de Madelin et à ses milliers d'électeurs ruthènes que s'il était élu il voterait l'abolition des écoles bilingues? M. le président est-ce que ce monsieur siégerait aujourd'hui dans cette chambre s'il avait dit cela à ses électeurs?

Une voix. — Certainement.

M. Bénard. — Certainement Eh! bien, nous verrons cela à la prochaine élection. (Rires et applaudissements.) Est-ce que le député de Birtle a expliqué à ses électeurs de Saint-Lazare et de Victor que leur langue serait bannie de leurs écoles?

M. Malcolm. — C'est maintenant mon affaire.

M. Bénard. — Tant mieux pour vous, mais ce sera celle de vos électeurs à la prochaine élection. — vous le verrez. (Vigoureux applaudissements.)

A-t-on dit aux électeurs francais d'Oak Point, de Saint-Laurent et de Saint-Ambroise qu'on bifferait du règlement Laurier-Greenway la clause principale? Dans quel sens auraient-ils voté si on leur avait dit cela?

Maintenant, M. le président, si je ne suis pas dans l'ordre veuillez me le dire. Le président de la chambre dit que jusqu'ici M. Bénard a été dans l'ordre. "Alors, c'est votre tour, dit M. Bénard Que pensez-vous du comté de Mountain? (Rires répétés.) Est-ce que vos électeurs français et belges de Mariapolis, Bruxelles Saint-Alphonse, et Swan Lake sont vus dire que vous aboliriez leurs écoles? Vous ne leur avez pas dit cela et après la prochaine élection vous aurez gratuitement un bon fauteuil. (Rires prolongés)

Comme on le sait, chaque président de la chambre reçoit son fauteuil en cadeau quand il cesse d'être président.

Est-ce que l'honorable député de Saint-Georges, — où êtes-vous? Oh! vous êtes là. Eh! bien, seriez-vous ici aujourd'hui si vous aviez dit à vos électeurs francais de Deerhorn, Vannes, Abbeville, Fisher Branch, Bouvines et à vos centaines d'électeurs ruthènes que vous seriez favorables à ce projet? Allons, parlez. Hein! Vous le croyez. Nous verrons bien à la prochaine élection.

Je suis certain que l'honorable député de Gilbert Plains n'a jamais dit à ses électeurs canadiens-français de Camperville et à ses électeurs ruthènes, qui sont la majorité dans son comté, qu'il voterait en faveur de l'abolition des écoles bilingues.

Est-ce que le député de Swan River (George Sims) a dit à ses électeurs polonais et ruthènes qu'il serait en faveur de ce bill?

M. Sims. — Je l'ai fait.

M. Bénard. — Bonne besogne (Rires.) Mais que penser de mon honorable ami de Dufferin? Va-t-il au cours de ce débat expliquer à la chambre quelles promesses il a fait aux électeurs de Saint-Claude, Saint-Daniel ,Haywood, Fannystelle, concernant le règlement Laurier-Greenway? J'espère qu'il le fera, car autrement il devra résigner son siège.

Nous sommes bien certains que l'honorable député de St. Clements (D.-A. Ross, un enragé de l'unilinguisme) votera avec nous. (Rires.) Nous sommes certains de son appui car il a soumis à cette chambre une pétition de ses bons électeurs ruthènes et polonais et il connaît le sentiment de ses électeurs du Lac du Bonnet et de Saint-Georges.

Est-ce que l'honorable député d'Emerson (J.-D. Baskerville), a dit à ses électeurs d'Emerson sud et Vassar et aux 900 électeurs ruthènes de la municipalité de Sprague que leurs écoles disparaîtraient? Je comprends que ce monsieur craigne de faire face à la musique, se soit absenté de cette chambre et s'en tienne éloigné durant ce débat.

Plusieurs voix— Il est malade.

M. Bénard. — Malade? Il a raison d'être malade. Cette loi est suffisante pour rendre malade tous ceux qui croient aux promesses du parti libéral. (Applaudissements.)

A-t-on dit aux électeurs de Winnipeg Nord qu'on présenterait un pareil bill? Non, messieurs. Mais tous auront leur mot à dire là-dessus et l'honorable député M. Lowery s'en apercevra alors. (Applaudissements.) Est-ce que l'honorable député de Minnedosa a dit à ses nombreux électeurs ruthènes que leur langue serait bannie de leurs écoles à la prochaine session?

M. Grierson. — Je le leur di[s] maintenant.

M. Bénard. — Cela prouve c[e] que vous êtes.

Maintenant occupons-nous de l'honorable député de Rockwood. Que dira-t-il à ses électeurs d'Inwood et de Saint-Adélard et à ses nombreux électeurs ruthènes s'il vote cette loi?

M. Lobb. — C'est moi qui aurai à leur parler et non pas vous.

M. Bénard. — Vous avez raison; vous aurez à leur parler. (Rires.)

Est-ce que les candidats libéraux dans Roblin, Sainte-Rose, Morris, Carillon, ont dit à leurs milliers d'électeurs ruthènes et français que le gouvernement bannirait leur langue de nos écoles? Non, messieurs, ils ne le leur ont pas dit.

Maintenant, prenez le cas de mon propre comté. M. Black, candidat libéral, a déclaré sur toutes les tribunes qu'il avait de son chef la promesse, — non pas en 1914, mais en 1915, — que le parti libéral maintiendrait l'arrangement Laurier-Greenway. S'il n'avait pas dit cela il aurait perdu son dépôt, absolument comme cela est arrivé à tous les candidats libéraux depuis vingt ans. Il le sauv[a] de 61 voix seulement à cause de cette promesse.

Est-ce que le premier ministre M. Norris, a dit au peuple de cette province qu'il réouvrirait la question des écoles et fouler[a]it aux pieds la constitution de ce pays. Non. Il a promis aux Canadiens-français, lors de leur conventi[on] et aux Ruthènes, qu'il ne toucherait pas leur langue. C'est auj[ourd]'hui la raison pour laquelle [les] députés libéraux de LaVérend[rye], de Saint-Boniface et de Gimli vo[nt] quitter leur parti, afin de protester par là contre un parti qui n[e] tient pas ses promesses.

J'ai montré que les électeurs [de] 30 comtés ont été trompés et qu[e] le gouvernement n'a pas reçu d[e] la province le mandat de brise[r] l'entente Laurier-Greenway. A[u] nom de ces électeurs je demand[e] au premier ministre de cette pr[o]vince de respecter sa parole et d[e] remettre au lendemain de la co[n]clusion de la paix cette questio[n]. (Applaudissements.)

Ne soyez pas des imitateurs [du] Kaiser. Il alla trouver les Belg[es] et leur dit qu'ils seraient bien traités s'ils le laissaient passer. Vo[us] venez à nous et vous nous dite[s] que nous serons bien traités par [le] département d'éducation si no[us] vous laissons considérer la constitution comme un chiffon [de pa]pier. [...] et

Comme les Belges [...] sons: Non. Nous ré[clamons nos] droits et nous les [...] pro[...] toutes nos forces et [...] sur [...] re énergie. (Appl[...]) Si le gouvernement de [...] vince vote cette loi, le p[...] cette province prendra tôt [...] vanche et il portera au p[ouvoir] des hommes qui savent r[especter] leurs promesses, — des [...] qui nous donneront le Bri[tish] Fa[ir] Play. (Applaudissements prolongés.)

M. Jacques Parent

Le député de Morris parle av[ec] sa conviction et sa logique si co[n]nues. Dès le début il déclare q[...] qu'il croit de son devoir de p[...]

dre part à ce débat et dire pourquoi il s'oppose à ce bill.

C'est un sujet dont on a peu parlé durant son élection. Ici et là quelques-uns en ont dit un mot, mais c'est tout. Néanmoins le premier ministre vint dans son comté tenir une belle assemblée à laquelle il eut le regret de ne pas pouvoir assister. A cette réunion quelques amis du premier ministre lui demandèrent s'il modifierait le règlement Laurier-Greenway et le premier ministre répondit que jamais il ne toucherait à ce règlement. Il a alors cru que le parti libéral faisait sincèrement cette promesse. De même il fut peu parlé de la question scolaire dans son élection de 1915. Les deux candidats avaient la même foi religieuse et le candidat libéral M. Molloy voulait le respect des droits du français. Tous deux crurent que le premier ministre serait fidèle à sa parole. La surprise fut extrême quand il apprit du ministre de l'éducation que le gouvernement se proposait de modifier sa politique. "Je vais voter contre ce projet de loi parce que j'ai promis aux électeurs de mon comté que je serais en faveur du règlement Laurier-Greenway."

M. Parent croit que le ministre de l'éducation voulait d'abord respecter le règlement Laurier-Greenway, mais que sous les instances d'un certain comité de Winnipeg il a changé de politique. Selon M. Parent le gouvernement a commis une faute en réouvrant la question scolaire. Le gouvernement aurait du attendre que la guerre fut terminée avant de présenter un pareil projet de loi. Il aurait mieux fait de consacrer toutes ses énergies à la cause de la guerre. Il eut mieux valu pour lui écouter les conseils de ceux qui lui disaient "Laissez-nous en finir avec la première lutte avant d'en entreprendre une seconde." C'est l'avis reçu d'un certain nombre d'amis mais d'autres lui ont dit: "Non. Mieux vaut faire immédiatement cette lutte. Nous avons pour nous la force et nous sommes capables de l'emporter."

Piqué au vif par une remarque de M. Parent, le ministre de l'éducation tente de justifier son changement d'attitude. Il allègue que quand il entra dans le cabinet, il était contre toute modification du règlement Laurier-Greenway. C'est en constatant l'impossibilité d'une bonne administration scolaire avec l'aide de la loi actuelle qu'il a demandé à ses collègues de changer tout cela. Immédiatement M. Parent donne quelques détails sur la façon dont fonctionne tout le département d'éducation. Puis il exprime sa surprise de ce que les libéraux français n'aient pas été consultés. Quelle confiance la population française peut-elle avoir dans le gouvernement? La façon dont tout ceci a été fait est ce qui le porte à croire qu'il existe à Winnipeg un petit comité qui mène toute la boutique. Si dix à douze individus dont il peut donner les noms avaient été relégués hors du parti libéral ou si le parti libéral avait pu aller de l'avant sans eux, il est certain que jamais pareil projet de loi n'aurait été soumis à la chambre.

Quand un homme est élu en se réclamant d'un certain programme, son honneur lui commande de ne pas changer. Quand les circonstances ont changé, on peut trouver certaines excuses. Mais les circonstances n'ont pas changé depuis six mois. M. Parent termine en discutant de la valeur du bilinguisme. Il donne en faveur de ce système une foule de raisons tirées de la pratique et de l'expérience.

* * *

Le débat se continuera cette semaine. Il se prolongera plusieurs jours.

VOTES D'IVROGNES

Dans une paroisse on votait la prohibition. Le premier à venir enregistrer son vote dès l'ouverture de la votation fut un malheureux ivrogne tout déguenillé. [illegible] tion du greffier il ré[illegible] vote pour la prohibi[illegible] [illegible] deux hommes écla[illegible]. Il se retourna. Une [illegible] le regard, le front [illegible] tendant vers eux sa main [illegible] il dit:

[illegible] sieurs, ne riez pas. Si vous [illegible] pas tant vendu de whisky [illegible] seriez pas aussi bien ha[illegible] moi je ne serais pas en [guen]enille, tandis que ma femme et [me]s enfants sont à la mendicité."

SERVICE ANNIVERSAIRE A SAINT-NORBERT

15 mars, à Saint-Norbert [illegible] le service anniversaire [illegible] Campeau, curé de Sainte [illegible]

JUSQU'AU BOUT!

C'est la décision prise à la grande assemblée de vendredi soir au collège de St-Boniface.

Ovations aux députés protestataires.

Il est huit heures et demie quand l'assemblée sur la proposition d'un ses membres nomme le docteur Lachance président et M. Henri Lacerte, avocat, secrétaire.

Le docteur Lachance.

Cette assemblée a pour but de protester contre la conduite du gouvernement et d'organiser la résistance. L'enthousiasme avec lequel on a répondu de toutes parts à l'appel du Comité de Vigilance démontre qu'il y a unité de sentiment dans le peuple et que partout l'on est prêt à résister jusqu'au bout. Il est à regretter que la salle n'ait pas été assez grande pour recevoir les dames. Cella explique pourquoi elles n'ont pas été invitées. Des centaines d'hommes n'ont pu être admis ce soir.

Outre ceux qui se sont rendus et n'ont pu trouver place dans cette grande salle, il y a ceux convoqués mais qui pour diverses circonstances n'ont pu répondre à l'appel. Nombre d'entre eux se sont excusés par lettres. Et le Dr Lachance lit des extraits de plusieurs lettres. Une du R. P. Péran o.m.i, curé de Saint-Laurent, cite l'exemple des Bretons qui triomphèrent des efforts de Combes pour leur arracher leur langue. Puis ce sont les encouragements de M. L. Hacault, un vétéran de toutes les luttes pour les bonnes causes, le R.P. Guy o.m.i., de Le Pas, et Mgr Charlebois o.m.i

Après un vibrant éloge de l'oeuvre accompli par le clergé toujours au premier rang dans nos luttes et qui fera les batailles de l'avenir comme il a fait celles du passé, le président appuie sur la nécessité de l'union, condition essentielle de notre succès dans cette lutte. Cette union doit se faire sur le terrain des intérêts nationaux et de l'indépendance politique. A ce double titre il félicite, aux applaudissements de toute l'assemblée, tous nos députés de leur courageuse attitude et de leur fière revendication des droits de leur race.

Dans la lutte actuelle les sympathies ne nous font pas défaut. Il y a les Ruthènes et les autres groupes qui veulent apprendre leur langue maternelle en même temps que l'anglais. Même dans l'opinion anglaise nous avons des appuis. A cet effet l'orateur cite la résolution votée récemment par les Hiberniens en faveur du bilinguisme. Ces jours derniers l'ancien sécrétaire de Sir John Macdonald rappelait dans une éloquente lettre aux provinces anglaises qu'on a tort de combattre le français et qu'on nuit ainsi à la bonne unité de ce pays. La province de Québec est entrée dans la bataille et c'est ainsi qu'elle vient de voter une loi permettant aux municipalités d'affecter une partie de leurs fonds à la défense de nos intérêts nationaux. Les forces ne nous manquent pas pour la résistance. Nous avons notre vaillant clergé, nos communautés et cette forte population des campagnes qui constituent un roc que rien ne saurait ébranler. Le docteur Lachance termine par un appel vibrant à la jeunesse et affirme que nous ne cesserons de parler français que le jour où notre coeur cessera de battre.

Résolution adoptée

A peine les aplaudissements nourris qui ont salué l'appel du président ont-ils cessé que M. D. Garibeault, ingénier civil, propose l'adoption par l'assemblée de la résolution présentée en chambre par M. Talbot. M. J-E. Beaupré, avocat, l'appuie. Tous deux félicitent les députés. Debout l'assemblée adopte la résolution.

Ovation à Talbot et Dumas.

A ce moment M. M. Talbot et Dumas apparaisent sur la tribune. L'enthousiasme déborde et tout l'auditoire debout salue ces deux courageux champions de nos droits.

M. Joseph Bernier.

L'orateur dit qu'il devait proposer l'adoption de la résolution lue devant la chambre par M. Talbot, mais cela est inutile maintenant que l'assemblée l'a adoptée avec un tel enthousiasme. Et immédiatement il entre dans le vif de son discours. Il brosse un vigoureux tableau des progrès de notre race en terre canadienne. Il n'y avait que 60,000 habitants lors de la cession du pays à l'Angleterre. En dépit des persécutions ils sont devenus 3,000,000 vivant au Canada et aux Etats-Unis. Nous avons été loyaux. Sans nous le Canada aurait cesse en 1775 d'être colonie anglaise. La même chose aurait encore eu lieu en 1812 sans la victoire de Charteauguay. C'est à la loyauté des Métis que l'Angleterre doit d'avoir conservé ces vastes plaines qui sans cela seraient aujourd'hui partie de la république américaine.

Nous avons des droits, mais nous les avons conquis de haute lutte. Et ici l'orateur évoque nos grandes luttes constitutionnelles celles d'avant et d'après l'Union. L'Acte de la Confédération avait pour but d'assurer la paix et l'harmonie dans ce pays et de sauvegarder les droits de toutes les minorités. Seule la province de Québec a été fidèle à cette promesse.

Après avoir résumé les événements de 1890, l'orateur insiste sur la gravité de la situation actuelle. Il ne se gêne pas pour dénoncer les maux que nous a causés l'esprit de parti et confesse que comme bon nombre d'autres il doit se frapper la poitrine. Une union franche et loyale de tous nous assurera le triomphe. Il nous faut une résistance complète et effective. Il s'agit de la réclamation complète de tous nos droits. Résister et résister, c'est ce qui s'impose. Nous avons fait assez d'appels aux cours. Maintenant, l'insoumission aux lois injustes. L'exemple des Canadiens-francais de l'Ontario s'offre à nous. Comme eux nous aurons des sacrifices et des luttes à faire. Il se peut que le gouvernment en face de notre résistance aille jusqu'à nous enlever nos écoles. Si cela arrive nous irons demander asile à nos églises. L'orateur termine par la lecture de la résolution dont il devait demander l'adoption.

Proposé par M. Joseph Bernier, secondé par M. J.-A. Beaupré.

Que

ATTENDU que la population française et catholique du Manitoba possède par la loi naturelle, par titre de première occupation, par traités solennels, par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, par le pacte fait solennellement entre les délégués du territoire de l'Assiniboia et des territoires du Nord-Ouest et la Puissance du Canada, par l'Acte du Manitoba et des législations subséquentes, des droits et privilèges qui ont été violés par la Législature du Manitoba;

ATTENDU que la minorité française et catholique de la province du Manitoba a joui de ses droits nationaux et religieux jusqu'à la passation de la loi manitobaine de 1890, alors que leurs droits constitutionnels ont été retranchés des statuts de la Province;

ATTENDU que la minorité française et catholique a fait reconnaître ses droits constitutionnels par le Haut Tribunal de l'Empire Britannique;

ATTENDU qu'en 1897 un règlement généralement connu sous le nom de "Règlement Laurier-Greenway" a été passé entre le Conseil Exécutif de la Province du Manitoba, lequel règlement remettait à la minorité française et catholique de cette province une partie seulement de ses droits constitutionnels;

ATTENDU que la dite minorité n'a jamais été partie à ce règlement et ne l'a jamais accepté comme règlement complet et final, mais qu'elle l'a simplement accepté comme une satisfaction partielle de ses droits;

ATTENDU que le premier ministre actuel du Manitoba, l'honorable Tobias Crawford Norris, était au moment de la passation de ce règlement député à la Législature du Manitoba, ayant le parti au pouvoir, [lequel] règlement était partie [illegible] en faveur duquel il [illegible] pour [illegible];

ATTENDU que depuis ce jour la minorité manitobaine a toujours réclamé la pleine et entière reconaissance de ses droits constitutionnels;

ATTENDU que le Conseil Exécutif actuel de la Province, avec le concours de la majorité des députés, présente à l'Assemblée Législative une loi supprimant encore les droits de la minorité catholique et française de cette province en défi des traités sacrés reconnus par le plus Haut Tribunal de l'Empire Britannique;

ATTENDU que cette action est tyrannique, inconstitutionnelle et contraire à toute conception et juste définition du **British Fair Play**;

ATTENDU que la Grande-Bretagne et l'Empire Britannique sont en ce moment en guerre simplement pour la revendication de la signature de la Grande-Bretagne à un traité;

ATTENDU qu'un traité signé et fait au Canada ne doit pas être un **chiffon de papier** ici plus qu'il ne l'est en Europe, à moins qu'il y ait deux codes d'honneur;

EN CONSEQUENCE:

Les membres du Comité de Vigilance catholique et français nommés à Saint-Boniface à une assemblée publique tenue le [illegible] février 1916 agissant en leur nom et au nom de leurs compatriotes et co-religionnaires de la Province du Manitoba, déclarent solennellement leur attachement absolu à la constitution de leur pays.

Ils protestent énergiquement contre toute législation telle que proposée actuellement et ils expriment solennellement leur détermination indomptable de résister à toute loi qui pourrait être passée contre leurs droits et privilèges tels que définis par la constitution du pays.

Ils prenent de plus l'engagement solennel de se servir à leur discrétion et selon leur jugement de tous les moyens constitutionnels et nécessaires pour empêcher la mise à exécution de cette loi.

M. V. Mager.

M. Mager apporte l'appel de la vieillesse à lutter. En quelques mots il explique pittoresquement que les Anglais vont trouver la noix canadienne-française très dure à briser. Puis il présente la résolution suivante:

ATTENDU qu'en raison de la situation bilingue au Manitoba un travail d'organisation va s'imposer, et qu'il va falloir jeter les bases de la résistance pour la préservation du français au Manitoba.

ET ATTENDU qu'il est important de se préparer afin de prendre tous les moyens que les circonstances suggéreront pour faire face à la situation, et que pour cela, il est nécessaire d'avoir un comité avec pleine autorisation d'agir.

Je propose, secondé par M. Horace Chevrier, qu'un comité soit formé, composé de l'honorable juge Prendergast, l'honorable juge Prud'homme, l'honorable Joseph Bernier, le docteur F. Lachance, MM. Noël Bernier, J.-B. Lauzon, H. Chevrier, Docteur L. Benoit, E.-M. Beaudry, J.-E. Fontaine, J.-A. Beaupré, H. Lacerte, L.-P. Roy, J. Collon, Docteur Laurendeau, J.-P. Tremblay, et un représentant de chaque arrondissement scolaire bilingue français-anglais dans la province de Manitoba, et que lorsque le président de tel arrondissement scolaire est canadien-français, que ce soit le président, de tel arrondissement, qui soit le représentant, et, lorsque le président de tel arrondissement scolaire n'est pas de langue française alors que les membres de la commission scolaire de langue française se choisissent un représentant sur ce comité.

Et que ce comité ait plein pouvoir d'agir avec pouvoir de s'adjoindre telles personnes qu'il jugera à propos, de préparer et adopter une constitution et des statuts, ainsi que de déléguer ses pouvoirs à un ou des sous-comités.

M. Horace Chevrier.

Le travail pratique commence. Une de nos erreurs a été de faire preuve de trop de mansuétude dans notre conduite. Le résultat c'est qu'on nous croit chose facile à manger. En quelques mots l'orateur explique les pouvoirs du comité. La résolution Mager Chevrier est unanimement adoptée.

M. J-A. Beaupré.

M. Beaupré montre la valeur pratique de la résolution précédente et félicite M. M. Talbot et Dumas. Il est nécessaire de jeter les bases d'une organisation permanente. Il faudra un comité permanent, un comité d'études un comité de presse, un comité d'organisation générale, un comité de finances, etc. Avec cela nous aurons la victoire. Résister, c'est la tactique qu'il faut prendre. L'histoire est là pour nous prouver que c'est le seul moyen à prendre. Nous avons l'exemple de nos ancêtres, des Franco-Américains, de l'Acadie, de l'Ontario. Ce n'est pas une lutte de partis mais une lutte du catholicisme contre le protestantisme.

Dr Bénoit.

Le docteur Benoit dit que quelques mots puis invite un membre du clergé à venir dire ce qu'il pense de la situation. A grands cris l'auditoire appelle le vaillant curé de la paroisse du Sacré-Coeur de Winnipeg.

R.P. Portelance o.m.i.

Un petit peuple s'est trouvé tout à coup en présence d'une des plus formidables armées de la terre. On lui demandait simplement la permission de passer. Passer? Et pourquoi? Et en vertu de quel droit? Et il a résisté à ce qui paraissait irrésistable; il a fait par avance le sacrifice de tout ce qu'il avait et de tout ce qu'il était: ses villes, ses villages sa fortune et sa vie, il a tout donné à une idée, à la conception héroique qu'il s'était faite de l'honneur. Gloire à ce petit peuple? Gloire à son roi.

Aujourd'hui, la minorité Canadienne francaise du Manitoba se trouve en présence d'une formidable organisation anglaise protestante fanatique. On nous demande simplement la permission de nous arracher notre langue. En vertu de quel droit? Du droit du plus fort. Notre chambre boche n'en connait pas d'autre. Elle a le culte de la force brutale. Et comme elle se croit toute puissante, elle s'absorbe toute entière dans l'adoration d'elle-même.

Messieurs, allons-nous les laisser passer? C-A-D allons-nous devenir de force anglo-saxons? Jamais, le sang qui coule dans nos vaines est trop riche, trop noble, trop généreux pour se mêler au sang féroce et mille fois souillé de nos tyrans. Anglais, nous ne le serons jamais, mais Catholiques et français toujours. Qu'ils n'aillent pas s'imaginer, ces sinistre francophobes que notre énergie va s'user dans la lutte; non, l'énergie du Français est suspendue à quelque chose qui ne s'use pas: à un idéal de justice et de liberté. Le temps est sans prise sur nous. A la force qui ne se nourrit que de sa brutalité nous opposons celle qui va chercher en dehors d'elle, au-dessus d'elle son principe de vie et de renouvellement. Qu'on ne l'oublie pas, nous sommes une race qui ne veut pas périr, une race qui a foi dans ses destinés, une race qui est déterminée à revendiquer sa place sur le sol du Canada.

Avant d'engager la lutte, Messieurs, la première chose à faire est la mobilisation des forces qui peuvent en assurer le succès. La nécessité d'une Association s'impose afin de souder étroitement ensemble tous ces groupes français disséminés sans ordre, sans point de ralliement dans la province, étudier notre état social, donner une direction sage, ferme en même temps qu'uniforme, à nos efforts; en un mot former BLOC devant l'opinion.

L'empressement si spontané avec lequel, chers Compatriotes, vous avez répondu au 1er cri d'appel nous dit assez éloquemment que vous êtes venus pour cela. Votre désir sera satisfait, car je veux, ce soir, vous faire quelques suggestions pratiques basées sur l'éxperience. Il y a onze ans que nous souffrons au Sacré-Coeur et payons double taxes. Il y a onze ans que nous combattons, tantot à découverts, tantot dans les tranchées, mais toujours au front et toujours en avant.

D'abord il faut à tout prix que le clergé prenne une part active au mouvement. N'est-ce pas lui qui a fait, en grande partie, notre nation ce qu'elle est aujourd'hui? Sa mission n'est pas finie.

Ensuite il faut qu'il y ait entre toutes les paroisses françaises de la province, entente cordiale. Pourquoi se jalouseraient-elles, je vous le demande? Est-ce qu'une idée perd de sa veleur parce-qu'elle a surgi au fond d'une pauvre petite paroisse, plutôt que sur le pinacle du temple? Pourquoi chercher à garder pour soi et les mérites et les succès et les honneurs? Donnons donc à chacun ce qui lui appartient et groupons ensembles toutes les idées, ce sont des munitions d'un prix infini qui nous serviront en temps opportun.

Enfin qui que nous soyons, il faut prendre la résolution de se tenir au-dessus des partis politiques. Ni rouge ni bleu, mais catholiques et canadiens toujours. Crions bien haut à tous les Canadiens de cette province. Soyons unis et mettons de coté les intérêts des partis et en avant pour le triomphe de notre nationalité."

L'expérience de onze anées de lutte, jointe à de nombreuses correspondances échangées avec des amis d'Ottawa, tout-à-fait au courant des affaires de l'Association d'Education d'Ontario, me fournissent le projet que je vous soumets sans plus tarder:

Projet de Féderation Catholique et Nationale

des Canadiens Francais de la province du Manitoba.

2-Le but que se propose l'Association est la juste revendication de tous les droits des Canadiens Français du Manitoba, et l'infatigable surveillance de tous leurs intérêts.

2-Toute personne d'origine française, domiciliée dans la province du Manitoba, acceptée par le Comité Administratif, est membre de l'Association.

3-Le Bureau de Direction se compose de deux divisions:

L'une, **administrative**, comprenant un président, deux vice-présidents, un sécrétaire, un trésorier, les présidents des sections et 25 membres dont 10 prêtres ayant jurisdiction.

L'autre, **Consultative**: comprenant l'Archévêque, les prélats romains, les curés ayant juridiction, le recteur du collège, les Ministres, les sénateurs, les juges et les juges en retraite, les députés et les anciens députés, et les inspecteurs des écoles bilingues.

4-Le Comité administratif sera chargé de l'administration entière et aura plein pouvoir de nommer les sous-comités, necessaires à l'accomplissement de ses devoirs.

Dès sa 1ère séance, le Comité Administratif devra nommer un Comité exécutif composé du Président et de 4 membres chargé de diriger les affaires de l'Association, sujet au contrôle du Comité Administratif.

5-Tous les ans ou tous les deux ans, il y aura une assemblée du Bureau de direction et des délégués paroissiaux ou régionaux. Le choix de ces délegués se fera dans une assemblée paroissiale ou régionale tenue à cette fin.

6-Une section est un groupement dans une ou plusieurs paroisses ou missions. Chaque section aura un président, un vice-président, un sécrétaire, un trésorier, un vérificateur des comptes. Si l'organisation est paroissiale le curé aura privilège d'officier. Des conseillers seront choisis dans le clergé et dans le civil. Et puis c'est tout. Ce ne sont que les grandes lignes d'un vaste projet. Je les soumets humblement à votre comité exécutif temporaire.

L'organisation, bien qu'embrassant toute la province par villes, villages, missions, est des plus simples. Toute l'efficacité de l'Association vient du fait qu'il y a un secrétariat permanent très-agissant. C'est là que se trouve le secret de l'influence de l'association.

Autour de ce Sécrétariat, m'écrivait l'autre jour le R. P. Charlebois, promoteur de l'association d'éducation d'Ontario, il faut que vous ayiez un Comité composé de 5 hommes actifs dont 2 prêtres ayant des loisirs et jouissant d'une certaine influence. Ces hommes doivent agir, agir encore, agir toujours, et susciter dans le peuple les idées qui le pousseront à l'action et vers le but auquel l'Association aspire.

En terminant, Messieurs, laissez moi vous dire que quelques soit le mode d'action que vous adopterez, pourvu qu'il n'y ait pas de politique, vous trouverez toujours au 1er rang, avec ses braves paroissiens, le Curé du Sacré-Coeur.

M. Henri Lacerte.

Il se fait tard. Dès le début, l'orateur annonce qu'il sera bref. Il fait une revue de l'enseignement bilingue dans l'Empire britannique. L'assimilation est chose impossible; nous l'avons démontré et nous le démontrerons encore. Avec un brio qui soulève l'enthousiasme de la foule et le porte à son comble, le brilliant jeune orateur montre à son auditoire le changement d'opinion qui s'est produit dans Québec. Il termine par un énergique appel à parler partout et toujours français.

M. Talbot.

La foule crie "Talbot, Talbot". Le jeune et éloquent député du comté de LaVérendrye s'avance. Tout l'auditoire se lève et lui fait une magnifique ovation.

Bref, mais spirituel et mordant, le député protestataire flagelle les législateurs traîtres à leur parole. La tâche est lourde pour lui, jeune entré dans l'arène parlementaire. Mais qu'on lui donne un bon appui et il ne ménagera point ses efforts. La bataille ne fait que commencer. A tous il demande d'oublier l'esprit de parti devenir indépendant.

Dr Laurendeau

Le président de l'A. C. J. C. raconte à l'assemblée le travail fait par nos jeunes dans la lutte contre la division donnée à ce diocèse. Toujours on retrouvera cette jeunesse prête à la tâche. Il est fortement applaudi.

M. Jules Collon.

Le spirituel président de la Commission Scolaire du Sacré-Coeur ridiculise nos persécuteurs et leur applique avec verve le célèbre ouvrage du chanoine Swift, le voyage de Gulliver chez les liluptiens puis chez les géants.

M. J-B. Lauzon.

Aux petites heures, l'ancien député de La Vérendrye prend la parole et entretient longuement son auditoire.

L'on se dispersa au chant des hymnes nationaux.

A L'ALLIANCE FRANCAISE

Pas un siège de libre dans la grande salle de l'Université où se tiennent les réunions de l'Alliance Française. Cela se comprend. Nous avions le bonheur et le plaisir d'entendre M. Collon nous parler des grandes silhouettes du règne de Louis XIV. "Silhouettes du règne de Louis XIV", disait en commençant M. Collon. N'eut été sa modestie, il aurait dû ajouter, pour être tout à fait exact, "fresque du règne de Louis XIV". Car tout a été touché et projeté en pleine lumière par l'éloquente parole de M. Collon: hommes de gouvernement, hommes de lettres, femmes de lettres, hommes d'art. C'est Louis XIV, le roi absolu, le Roi Soleil, qui ruine la noblesse en l'amenant vivre à la cour et prépare par là les malheurs qui paiera de sa tête l'un de ses successeurs; c'est Colbert, grand financier et qui s'attire la haine du peuple par les impôts dont il le doit grever pour subvenir à la passion guerrière de Louis XIV; c'est Louvois, ministre de la guerre, qui, en dépit de son talent, n'est pas un des caractères les plus aimables de cette époque; c'est Vauban, bâtisseur de forteresses et père de tout un système de défense, c'est Turenne, Condé, Catinat. Règne de gloire militaire, de triomphes inouis et prestigieux, c'est encore un règne de gloire littéraire. Et le conférencier passe en revue Corneille, Racine, Molière, Lafontaine, Boileau, Bossuet, Fénélon, Fléchier, Bourdaloue, Larochefoucauld, Pascal, Saint-Simon, de Retz, Mme de Maintenon, Mlle de Rambouillet, Mme de Sévigné. Puis ce sont les artistes, sculpteurs, musiciens, graveurs, architectes. Cette vigoureuse esquisse s'émaille de fines réparties, de délicates allusions, de délicieuses citations. Dix heures sonnent quand le conférencier reprend son siège. Et l'on ne peut s'empêcher de dire "Mais que cela a été court"

* * *

M. Roger Goulet, inspecteur des écoles bilingues, remercie le conférencier et fait un chaleureux appel en faveur de la langue française. Il est suivi de M. Monin, chancelier du consulat suisse, qui remercie aussi M. Collon et le félicite de sa belle conférence. Puis M. le professeur Muller annonce à l'assemblée que le fils de M. Collon vient d'être décoré de la croix de guerre pour bravoure. Une ovation salue cette bonne nouvelle et tout ému, M. Collon remercie l'auditoire.

Quelques mots de M. le professeur Osborne et le chant de la Marseillaise ainsi que le God Save the King terminent cette séance.

EN PROVINCE

LE PAS

Sa Grandeur Mgr Charlebois a pris le train, la semaine dernière pour Ottawa, où elle devait assister au Congrès de l'Association d'Education Canadienne Française de l'Ontario, qui avait lieu à Ottawa le 16 du mois. Monseigneur ira ensuite à Montréal et dans différents autres endroits de la province de Québec. Il est probable qu'il sera absent pendant deux ou trois mois.

• • •

M. le conseiller P.-D. Legger a donné une soirée à ses amis lundi soir. Il y eut chants, parties de cartes, etc. Tous les invités s'accordent à dire qu'ils ont passé une agréable veillée.

• • •

Le Pas fut favorisé de quelques journées de printemps, les 14, 15 et 16 du mois. Voir la neige fondre et baisser à vue d'oeil fit croire un moment que l'hiver fut fini. Le thermomètre enregistra 55 au-dessu de zéro.

• • •

Les Dames de la Société de Bienfaisance N.D.S.C.C. ont tenu leurs élections annuelles dimanche après-midi, qui donnèrent le résultat suivant: Présidente, Mme Adrien Taillon; vice-présidente, Mme Odilon Landry; Conseillères: Mmes D.-F. de Trémaudan, Amédée Landry, A. Dionne et Pascal Ducharme; secrétaire-trésorière, Mme P. Cuillerier.

D.-F. de Tremaudan.

SAINTE-ROSE DU LAC

Nous l'avons échappé belle! Vendredi le 18 février, un M. Herriott, qui ne se contente pas d'inspecter les écoles mais se sert même de sa qualité d'inspecteur pour travailler sournoisement à l'oeuvre infâme et anti-britannique que pousuit le gouvernement actuel: l'anglicisation à outrance venait sous prétexte de "solidarité, de progrès éducationnel" demander à tous les districts scolaires de la Municipalité de Sainte-Rose de s'affilier à l'Association des Commissaires de la Province qui tiennent leur réunion annuelle à Winnipeg.

Un bon guet-apens que celui-là! Car nous sommes minorité dans la Province. Nos quelques délégués qui seraient envoyés par la Municipalité, une fois dans cette association, y seraient encore minorité. Croyez-vous qu'ils seraient écoutés quant à leurs légitimes réclamations, par une majorité hostile, francophobe? Serait bien naïf et de courte mémoire celui qui tenterait de le croire! Par contre le gouvernement pourrait ainsi se laver les mains de toute mesure vexatoire nous lésant dans nos droits scolaires, sous prétexte que **la Province entière,** puisque toutes les Municipalités feraient partie de cette association, (c'est du moins ce que voudrait bien le gouvernement), demande telle réforme.

Tout projet de loi qui centralise ainsi les affaires scolaires affecte les droits des parents en leur enlevant celui de voir **de près** à la **formation intellectuelle et morale de leurs enfants, car l'école n'est que le prolongement naturel de la famille, c'est toujours l'Etat qui empiète sur les droits des particuliers, qui les arrache un à un pour s'emparer exclusivement de l'enfant. Qu'est-ce que la municipalité a à voir dans l'âme, l'intelligence de l'enfant? Qu'elle se mêle d'agriculture, de chemins, mauvaises herbes, etc., c'est son affaire, mais l'éducation ne la concerne pas du tout.**

Ce n'était pas la peine de féliciter nos commissaires dans **la Liberté** du 8 février d'avoir refusé de s'organiser avec la municipalité d'Ochre River, puisque ces mêmes hommes ont invité non pas M. Brunet, l'inspecteur bilingue, mais M. Herriott, l'agent envoyé par le **Free Press** l'an dernier, pour faire enquête sur nos écoles ou plutôt pour les déprécier, afin de les abolir plus facilement, à venir nous affliger ici de cette plaie dont ils n'avaient pas voulu à Ochre River. C'est notre faute à nous, toujours endormis! Pourquoi élire comme commissaires des Anglais qui, nous le savons, travaillent en-dessous contre l'école bilingue?

A cette assemblée ils se sont moqués de nous, essayant même de faire croire qu'il n'était pas question de l'école bilingue dans cette Association; cependant les français étaient unanimes, ou presque, à demander de ne pas organiser. Les commissaires **élus par eux** n'en ont pas tenu compte. Nous nous en souviendrons messieurs; nous en avons assez du petit clan anglais qui veut tout mener à Sainte-Rose et qui nous frappe dans le dos lorsqu'il en a la chance. Leur union et leur ténacité dans cette affaire, malgré les avertissements prudents d'un des nôtres qui n'a pas eu peur de leur parler dans les yeux, prouve qu'il est grandement temps de se remuer et d'écarter pour toujours ces ennemis du français. Donc après trois heures de luttes une motion de ne pas organiser maintenant mais plus tard, afin d'étudier la chose d'ici à ce temps, est remportée par un vote de 11 à 8; les commissaires seulement ont voté: tous ceux de langue anglaise, catholiques ou autres, votant contre la motion du renvoi à plus tard.

L'inspecteur Herriott, laissant entendre clairement qu'il viendrait dans nos écoles à l'avenir a été interrompu à brûle-pourpoint par M. le Vicaire qui lui a demandé comment il oserait inspecter une école bilingue, lui qui ignore le français, à quoi il a répondu avec le sans-gêne qui caractérise la race "supérieure" du Canada, que le français n'est pas nécessaire pour constater si l'enfant fait du progrès en arithmétique, géographie, qu'il a **déjà** appris le français, qu'il peut attrapper des bouts de conversation et même suivre la lecture, pourvu qu'on aille assez lentement. Ce qu'ils en ont du culot ces gens-là tout de même!

Patriote.

LAURIER

Dans notre paisible localité, le malheur s'est abattu sur deux de nos braves familles, M. Jim Harrison et M. Romuald Gamache, qui ont été victimes d'un incendie. Il est vrai qu'ils ont pu sauver presque tout leur ménage, mais se trouver dehors par un si grand froid avec chacune une nombreuse famille laisse penser à ce qu'ils ont éprouvé. Nous les prions de recevoir nos sincères sympathies.

• • •

M. Evariste Guay, opérateur à Graig, Man., est en vacance chez ses parents.

• • •

M. Paul Fleury, ancien marchand de Makinak, était ces jours-ci de passage à Laurier.

• • •

M. et Mme Arthur Halde sont sont revenus de leur visite à Elie, Man. Ils étaient les hôtes du Rev. M. J. Halde, curé.

• • •

Mlle Lamb, notre ancienne institutrice, est en visite chez Mme J. Boisvert. Nous sommes toujours heureux de la revoir.

INWOOD

Un autre de nos amis vient de nous quitter pour s'enrôler dans l'armée. C'est M. Jos. Hébert, père de huit enfants. Il a joint le 108e d'infanterie. M. Hébert est le 21me conscrit de nos environs qui va prendre part au grand conflit européen.

• • •

Avons-nous un bon service de poste à Inwood et autres bureaux de cette même ligne? Oh! oui, seulement il arrive que les gens de notre train oublient nos sacs de malle à Winnipeg, et cela va au train suivant. **C'est toujours bon pour des habitants.**

* * *

Mlle Angelina Hébert, qui nous avait quitté depuis l'automne dernier pour Cavalier, Nord Dakota, est de retour parmi nous.

* * *

Mardi le 8 février, M. J. Desjardins, de Saint-Denis, Sask., conduisait au pied de l'autel Mlle Octavie Senneville, de Saint-Adélard. La bénédiction nuptiale fut donnée par M. le curé Leroux. Le lendemain de la cérémonie, l'heureux couple prenait le train pour Winnipeg, d'où ils devaient partir pour la Saskatchewan.

* * *

M. R. Goulet était de passage ici il y a quelque temps se rendant à l'école Rondeau, Saint-Adélard.

M. et Mme Z. Bonin étaient à Winnipeg la semaine dernière chez un dentiste.

Toinon.

SAINT-ADOLPHE

Le 20 de ce mois nous avions le plaisir de recevoir la visite de M. Villeneuve, professeur au collège d'Agriculture. Celui-ci nous donna une magnifique conférence sur l'industrie laitière.

• • •

M. Amédée Lagassé est revenu avec sa famille la semaine dernière, de Tamarack Lake.

• • •

S'il faut en juger par le bon nombre de ceux qui se sont rendus à l'assemblée au Collège de Saint-Boniface le 25 au soir, les citoyens de Saint-Adolphe ne sont pas décidés à abandonner l'enseignement de leur langue tel que désiré par les Boches de cette province. Parmi ceux qui ont eu le bonheur de se rendre, on remarquait M. le Curé, MM. P. Lagassé, L. Courchaine, E. Landry, W. Jacques, O. Leclaire, C. Gauthier, L. Leclaire, J. Berriault, A. Smith, J.-B. Proteau et J.-B. Muloin.

* * *

M. Eugène Lagassé nous a quitté la semaine dernière pour aller revoir son cher "homestead".

* * *

Mlle Anna Gauthier, M. Arthur Nolette, M. et Mme H.-L. Godin, de Sainte-Agathe, étaient de passage ici dimanche dernier.

* * *

M. Hector Courchaine est en promenade pour quelques jours chez son père.

* * *

Nous regrettons d'apprendre la mort de Mme Adélard Jeannotte, décédée le 25 courant. La paroisse de Saint-Adolphe perd en cette personne une fervente chrétienne estimée de tous. La défunte est succombée après une longue maladie. Elle était la soeur de Mme Z. Laporte et M. A. Schwartz, de Saint-Norbert. Le service et la sépulture ont eu lieu lundi. A la famille éprouvée nous offrons nos plus sincères condoléances.

SAINT-JEAN-BAPTISTE

• • •

Dimanche soir à l'occasion du 23me anniversaire de la naissance de M. Joseph Ricard avait lieu à la demeure de son père M. Séverin Ricard, une réunion de parents et d'amis de Saint-Jean-Baptiste et de Sainte-Elizabeth, pour fêter leur ami qui depuis trois mois est revêtu de l'uniforme militaire. M. le Dr A. Roy fit en termes touchants l'éloge du héros de la fête et M. E. Beaudoin, accompagné de Mlle Anna Bertrand, lui présenta de jolis cadeaux au nom de tous ceux qui étaient présents.

M. Ricard, après avoir remercié de la gentillesse ses amis intimes, le plaisir commença avec entrain: chants et déclamations.

M. M.-J.-C. Bissonnette et M. J. Pelletier et M. R. Grégoire nous ont charmé avec leur musique.

A minuit Mme Ricard, avec son amabilité habituelle, servit un délicieux goûté que tous les invités surent apprécier.

Nous nous sommes amusés si bien que les heures se sont écoulées sans que persomme ne s'en aperçut. Il y a eu M. J.-B. Pelletier qui nous fit rire jusqu'au larmes avec ses chansons comiques et ce n'est que fort avancé dans la nuit que l'on se quitta avec beaucoup de regret, apportant un bon souvenir de notre ami qui devra nous quitter bientôt.

Tous nous lui avons souhaité prompt retour.

Une abonnée.

• • •

Société du Bon Parler Français

Les élèves du Couvent de Saint-Jean-Baptiste sont fermement résolus de s'appliquer à parler correctement notre belle langue française. Dans le but de soutenir leurs efforts dans une si noble entreprise, elles ont formé, depuis un mois, une société du Bon Parler Français, sous la présidence de leur dévoué curé, M. l'abbé J.-C. St-Amant.

Mlles Alma Comeault, Blanche Boiteau et Yvonne Marion sont les membres du comité actif. Les élèves des trois premières classes font partie de cette association, dont voici les règles:

1o Eviter, autant que possible l'emploi des anglicismes.

2o Observer les règles de la grammaire française et enlever du langage toute expression incorrecte.

3o Se corriger mutuellement sans se froisser et payer l'amende exigée pour la correction, laquelle consiste à remetire un jeton, pour chaque correction bien faite.

4o Toute correction doit être faite avec politesse et acceptée de la même manière.

5o Cette application au bon langage, commencée en classe doit se continuer en dehors de l'école.

6o Chaque membre qui entend une phrase incorrecte, doit l'écrire et la déposer dans une boîte, à ce destiné. la correction est faite aux réunions.

Aux assemblées, qui se tiennent deux fois le mois, on donne le compte-rendu des jetons gagnés par chacune, on corrige les phrases recueillies par les membres, et on fait la revue des anglicismes et expressions incorrectes, proposés à l'étude des associées, durant le mois.

A la dernière réunion, tenue le 24, notre société était honorée de la présence de M. l'abbé L. Létourneau et de M. l'Inspecteur Brunet. Les bienveillants encouragements de ces amis dévoués de l'éducation nous seront d'un grand secours dans la poursuite du noble but à atteindre.

Mlles Corinne Bérard et Alma Comeault intéressèrent leurs compagnes par la lecture de compositions littéraires.

Pour stimuler l'ardeur des élèves et intéresser les parents, les membres du comité actif ont décidé de faire publier, de temps en temps, le procès-verbal des séances et le nombre de bons points gagnés par les membres.

Durant le mois de février, cinquante jetons furent distribués à chaque élève. Voici le résultat du dernier relevé:

1re classe: A. Plamondon, 90; [illegible] Bérard, 73; A. Comeault, 66; [illegible] Châle, 58; M.-A. Rajotte, 46; A. St-Amant, 37.

2me classe: Y. Plamondon, 104; M.-J. Brunet, 102; B. Boiteau, 77; H. St-Amant, 75; B. Désautels, [illegible]3; J. Rajotte, 47; G. Ayotte, 44; [illegible] Plamondon, 41; M.-L. Guenet, [illegible]9; P. Parent, 39; L.-A. Péloquin, [illegible]8; E. Péloquin, 38; A. Proteau, [illegible]8; H. Roy, 26; A. Lauzé, 14.

3me classe: Y. Marion, 140; A. Bérard, 102; M. Ricard, 88; B. Rajotte, 84; V. Plamondon, 73; M. Beaubien, 61; A. Mairon, 58; [illegible] Plamondon, 56; A. Lambert, 54; G. Lavallée, 46; A. Brunet, 42; R.-A. Ricard, 42; Ant. Guenet, 33; O. Laforme, 28; F. Guenet, 25; M. Godard, 13.

Une élève.

FANNYSTELLE

Nous avons fait l'abstraction de quelques notes ci-dessous mentionnées. Ce sont des actualités; ce qui se passe à la Législature.

Talbot! Signifie grand patriote et défenseur de nos droits. Il a placé en lettres d'or son nom dans l'histoire de notre province.

Les "grands", je veux dire les hommes et les femmes, savent ce qu'il a fait en Chambre. Les tout-petits, les enfants qui fréquentent les écoles, le sauront aussi, car toute mère canadienne-française se fera un devoir de leur dire qu'il est l'homme aux actions héroïques. Il protège la langue maternelle dans nos écoles, en sorte qu'il est le protecteur de la jeunesse.

Dumas! signifie défenseur des droits sacrés de la minorité canadienne-française au Manitoba. Son étoile est brillante au firmament de la justice.

Préfontaine, Hamelin, Parent, Bénard, Ferley sont ceux qui de concert avec les premiers, réclament nos justes droits.

Législature signifie lieu où l'on s'empara, soit par fraude ou autrement de l'argent en quantité importante pour fins de "graissage". Voir l'escapade de l'avant dernier gouvernement.

En deuxième lieu Législature signifie endroit où l'on volera nos droits scolaires. Présent système.

Le numéro 37! Signifie le nombre des membres de la Législature qui sont contre l'emploi de la langue française dans nos écoles, malgré qu'un certain nombre de ces M.P.P. ont obtenu leurs places par l'appui d'un électorat canadien-français. Voir comme exemple le nôtre, A.-E. August, dans le comté de Dufferin.

Norris! Signifie le "gros boss" du numéro 37. Il est aussi le "premier" menteur de la province, et ce n'est pas sans un certain dédain que nous prononçons son nom.

Délégué. Signifie celui ou ceux choisis parmi les paroissiens pour représenter une paroisse aux assemblées canadiennes-françaises à Saint-Boniface. Ces messieurs nous reviennent enchantés de leur voyage. La pensée et le coeur vibrent sous les impulsions patriotiques.

Fannystelle. Signifie paroisse mignonne perdue dans les grandes prairies de l'Ouest, où cependant le patriotisme est à la hauteur du mot.

Nos citoyens ont pris la résolution ferme de fouler aux pieds le fameux "bill" boche annulant la langue française à l'école.

Samedi le 4 mars. Signifie le jour où aura lieu à la huitième heure du soir une assemblée patriotique à l'école du village. Tous sont priés de se rendre sans faute. Ce sera très intéressant.

* * *

M. et Mme Norbert Beauchesne sont retournés à Gravelbourg, Sask., après avoir passé deux mois en promenade chez Mme veuve Eug. Coulombe.

* * *

Mardi le 22 courant a eu lieu dans l'église paroissiale le mariage de M. Oscar Coulombe à Mlle Gertrude Hamel, de cette paroisse. La bénédiction nuptiale a été donnée par notre curé, l'abbé J. Poitras.

M. Henri Provencher agissait comme garçon d'honneur et Mlle Florence Coulombe comme fille d'honneur.

Après la cérémonie du mariage eut lieu une grand'messe où un bon nombre d'amis assistaient. Après la messe un somptueux déjeuner fut servi chez Mme Eug. Coulombe, mère du marié. Un succulent souper fut servi chez M. O. Hamel, père de la mariée, où eut lieu aussi la réception le soir.

Nous offrons nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

* * *

M. et Mme McQueen nous ont quitté la semaine dernière pour Portage la Prairie où ils résideront à l'avenir. M. McQueen était l'agent de gare ici. Il a pour remplaçant M. Bennett.

* * *

M. Elmer Clay, accompagné de sa soeur, est en visite chez un frère, à Minneapolis, Minn.

* * *

M. l'abbé J.-V. Joubert, de l'archevêché de Saint-Boniface, était de passage au presbytère.

* * *

MM. E. Piché et Dumont, ainsi que Mlle A. Piché, sont retournés à Gravelbourg, Sask., vendredi dernier.

* * *

M. Henri Beaupré, de Dunrea, Man., et M. et Mme Napoléon Poirier, de Saint-Claude, Man., étaient en visite chez M. Ed. Poirier.

Yvonnic.



Le soleil fouillait les nuées blanches de ses flèches ardentes, comme s'il voulait les disperser, les vaporiser, et répandre enfin sur la terre la consolation de sa chaleur et la gaieté de sa claire lumière.

Odile, en ouvrant les petits volets verts de sa chambre, fut éblouie du rayonnement superbe de cette puissante nature. Jeanne vint la rejoindre et toutes les deux, devant l'immensité, parlèrent avec une simplicité de soeurs.

—Je ne sais pas, disait Odile, il me semble depuis hier que Dieu me dispose pour des choses inconnues; il se produit en moi tout un travail mystérieux, irrésistible, qui s'ouvre sur des horizons qui me font peur. Ainsi, figurez-vous, Jeanne, j'avais, il y a quinze jours, l'horreur de la mort... cette nuit, je me suis surprise m'habituant à elle, et la regardant presque sans frayeur... Je creuserai bien mon âme... je serai franche avec moi-même, j'irai jusqu'au bout de ce que je crois voir... Il me semble que je la désire... Or, vous savez, quand Dieu efface, c'est pour écrire... quand il arrache, c'est pour semer... on dirait qu'il prépare sa venue en moi, et que, peu à peu comme un bon père, comme un ami au tac, exquis, il m'accoutume... il veut m'accoutumer à l'idée des séparations.

—Ma bonne grande, répond Jeane, vous avez dû passer une bien mauvaise nuit..?

—Non.

—Alors, il ne faut pas causer ainsi!.

—Pourquoi..? demande Odile très simplement.

—Mais... et mon frère!... s'écrie Jeanne en protestant.

—Je l'aime de plus en plus, mais aussi de mieux en mieux...

—Je ne comprends pas grand'chose à la différence.

—Parce que, Jeanne, vous êtes en belle santé de corps... et comme parfaitement installée au milieu de la vie, tandis que moi, je suis penchée sur demain; et déjà, je sens faiblir entre mes doigts la branche fragile à laquelle je me cramponne presque sans conviction...

La soeur de Jacques se tait, et, de grosses larmes, aux yeux, regarde là-bas, vers l'horizon.

—Vous ne trouvez pas... continue Odile, tout entière à sa pensée, c'est si peu de chose, la vie... un point entre deux immensités!

—Odile!... si vous saviez comme vous me faites de la peine quand vous tenez un pareil langage!

—Mais, ma petite Jeanne, c'est la première fois...

—Que ce soit aussi la dernière!!...

Et, lui relevant les cheveux faisant bien sa place au milieu du front, Jeanne l'embrassa avec une tendresse émue...

—N'est-ce pas, vous ne parlerez jamais, plus jamais ainsi?... Arrière les papillons noirs!

Puis, pour couper court à un sentiment qu'elle croyait être malsain:

—Dites, Odile, savez-vous que Jacques meurt de faim au réfectoire en nous attendant..?

Elles descendirent alors, trouvèrent la tante en grande conversation avec la Soeur Bernard, et s'assirent en compagnie de Jacques, devant un petit déjeuner démontrant, jusqu'à l'évidence, l'atmosphère de sympathie que le jeune homme avait su créer autour de ses compagnes. D'ailleurs les jours suivants rendirent la chose indiscutable.

Pendant que les touristes et hôtes ordinaires du couvent dînent un peu pêle-mêle, et les uns sur les autres, dans le grand réfectoire commun, la Soeur Bernard a installé "ses amis", comme elle les appelle déjà, dans le petit réfectoire attenant à celui de M. l'aumônier, et où Monseigneur de Strasbourg prend ses repas quand il monte faire ses dévotions à Sainte-Odile.

La **Frau Mutter** a un peu regimbé, car elle aime assez cacher son excellent coeur sous une certaine rugosité d'écorce, qui ne trompe pas les initiés; mais la petite Soeur Bernard a tenu bon, elle n'est pas Alsacienne pour rien, et a représenté qu'il s'agissait ici d'une charité vis-à-vis d'une malade venant de très loin chercher, dans des circonstances particulièrement touchantes, la santé à Sainte-Odile, tandis que l'ensemble des autres pensionnaires est composé d'opulents bourgeois et de solides matrones de Strasbourg, de Colmar, ou de Haguenau, dont le tempérament n'exige aucune délicatesse raffinée.

Et la **Frau Mutter** voulut bien se laisser convaincre.

La famille du Val d'Api fut donc soignée avec amour par la petite religieuse. Au lieu de la choucroute classique et de mets vulgaires nageant dans des sauces sans gloire, la Soeur Bernard, tout en donnant la nourriture du pays, la servit exquise. On allait pour la fiancée de Jacques, chercher du lait chez le garde forestier du Hohwald, et du miel à Saint-Nabor, un petit village qui, du haut de la terrasse de Sainte-Odile, semblait un joujou d'enfant posé sur un immense tapis vert; Soeur Bernard découvrit à la cave de vieilles bouteilles de vin rouge d'Ottrot et de Ribeauvillé, qui étaient oubliées là depuis un nombre inconnu d'années.

—... Il faut le boire, disait-elle à Odile, avec son pittoresque accent, il est déjà beaucoup trop vieux!...

Et, dans de simples verres, elle versait un liquide tout doré, digne des hanaps des vieux burgraves d'autrefois, et qu'Odile buvait presque par complaisance.

Pourtant, dès le troisième jour, non seulement la finacée de Jacques, mais les deux familles de l'Abbaye et de la Ferlandière sont déjà sous le charme intime qui se dégage du couvent.

Sainte-Odile réunit en effet tout ce qui peut captiver une âme religieuse, surtout quand elle arrive à une heure grave de son existence: milieu sympathique et liseret, chapelle vieille comme les siècles, toute blottie dans la pierre dure, comme pour mieux y abriter de mystérieux souvenirs, nature sauvage et grandiose, source célèbre, situation unique au monde... Les jeunes gens passaient des heures entières, soit à la terrasse du couvent réservée aux pensionnaires, soit sur les rochers du Mennelstein, point culminant de l'Odilienberg, qui s'élève à pic au-dessus de la plaine d'Alsace, et d'où l'on découvre les ruines du Lanrsberg, du château d'Andlau, Barr, deux cents villages éparpillés dans la plaine, la flèche de Strasbourg, et, se détachant sur la Forêt Noire, la ligne des Alpes qui, tour à tour, s'illumine ou s'assombrit, suivant le temps et l'inclinaison du soleil.

Et pas un hôtel!... presque personne!... Quelquefois, le matin, un pèlerinage local, silencieux comme sont toutes les réunions d'Alsaciens, et qui repartait, dès 10 heures, après un court arrêt pour prendre quelque nourriture à la porterie. Comme pensionnaires une dizaine de bonnes familles de Strasbourg et des villes voisines, donnant, avec leur costume, un caractère encore plus religieux au paysage.

Odile s'était remise à la peinture; Jacques observait sans rien dire, et intérieurement se réjouissait de cette apparence de résurrection... Il était déjà loin, pensait-il, le soir où Odile avait, devant son fiancé, serré ses pinceaux, en disant, avec ce visage tranquillement découragé qui l'atterrait: "...J'ai fini mon dernier tableau!..."

Il faut croire que maintenant elle a changé d'avis, car, chaque matin, elle descend au petit déjeuner, sa boîte de peinture sous le bras, vérifie son contenu, change l'eau de ses godets, et, aussitôt libre, part avec Jacques, en quête d'un croquis à faire.

Ils n'avaient d'ailleurs que l'embarras du choix, car tout est pittoresque dans cette nature vierge, qu'aucun hôtel n'a encore dés[illegible], et que visitent seuls les [illegible] de la nature et de la [illegible] d'Alsace... Ro[illegible] de grès rouge portant depuis les siècles lointains des noms druidiques, forêts sombres du Hohwald, châteaux démantelés depuis la guerre de Trente Ans, caverne de la Serva, Grotte du Déserteur, champ du Feu, maisons forestières, scieries solitaires installées au bas de chutes d'eau... tout sollicite ici le pinceau d'Odile. Elle a d'ailleurs fait son choix, et, depuis plusieurs jours, dessine, sur la route du Mennelstein, la vue du couvent solidement assis sur sa base de rochers, et la montagne qui tombe à pic, pendant 800 mètres, sur la plaine.

Pendant qu'elle peint, Jacques va, vient, en éclaireur, cherchant de nouveaux points de vue, et quand Odile se retourne, sentant un regard se poser sur elle dans un sentiment de respectueuse protection, elle aperçoit debout sur un rocher, ou assis sur la bruyère chaude et craquante, son fiancé qui la contemple avec tendresse.

Elle est si exquise, sa chère petite fiancée, dans ce cadre austère!... Elle se détache plus délicate que jamais, sur le rideau sombre des sapins, dans le décor religieux des grandes Vosges, qui semblent avoir conservé au fond de leurs tranquilles vallées quelque chose de la simplicité de l'humanité naissante. Souvent, avec sollicitude, Jacques intervient afin qu'Odile ne s'énerve pas trop sur son tableau; pour faire diversion, assis, à côté d'elle, il lui explique l'histoire, sur l'immense carte en relief qui se déroule à leurs pieds jusqu'à l'infini de l'horizon, dans une profusion de montagnes, de [illegible] verre

LA FLAMME QUI VACILLE

On sait ce que le **Devoir** pense des nouvelles taxes de guerre que propose de nous imposer le ministre des Finances, sir Thomas White. Ce que l'on sait moins c'est la manière dont ceux qu'on veut imposer — notamment les compagnies industrielles dont les bénéfices dépassent 7 pour cent — accueillent la nouvelle assiette des impôts. Un de nos amis racontait au lendemain du discours de sir Thomas White sur le budget qu'il avait rencontré dans le tramway, dès le petit jour, une de ses connaissances, membre du bureau de direction d'une compagnie anglaise important de Montréal, qui après s'être déclaré fatigué, lui disait: "Il y a de quoi; nous avons, tout le bureau de direction passé la nuit sur le pont, à essayer de trouver un moyen d'éluder la nouvelle taxe. A cinq heures du matin, nous avons dû ajourner, les mailles étant trop étroites pour nous laisser passer à travers le filet. Mais, pour le futur, nous en sortirons peut-être assez bien."

Ceci peut n'être qu'un cas entre cent, mais il démontre qu'au premier moment des compagnies ont pensé à se dérober au nouvel impôt sans encourir les pénalités décrétées par la loi proposée, qu'on discutera cette semaine aux Communes.

Par ailleurs, si plusieurs compagnies disent publiquement qu'elles paieront de bon coeur l'impôt du quart prélevé sur leurs profits dépassant sept ou dix pour cent de leurs bénéfices, tel n'est pas, en petit comité, l'opinion de plusieurs industriels et d'actionnaires de grandes entreprises frappées par le fisc.

Le **Nationaliste d'hier,** dans une dépêche de Québec de samedi soir, indiquait que plus de 200 industriels et hommes d'affaires de cette ville ont protesté contre cet impôt et formulé leur protestation dans un mémoire adressé à sir Thomas White. Plusieurs autres industries, par tout le Canada, en agiront ainsi. Et il n'y a rien d'étonnant à cela. Sur quelques points de détail, les nouveaux impôts prêtent le flanc à l'attaque.

Les gens qui ont le plus voulu la guerre, ceux qui, au début des hostilités, ont approuvé le plus véhémentement la politique de participation du Canada au conflit, ceux pour lesquels l'enrôlement n'allait pas assez vite, tous ceux qui ont condamné les nationalistes parce qu'ils disaient au peuple affolé et à ses gouvernants: "Proportionnez votre effort à vos moyens et n'engagez pas l'avenir", — ces gens sont aujourd'hui, dans leur particulier les premiers à se plaindre de nouveaux impôts, qui diminuent quelque peu leurs bénéfices et leurs recettes, et les premiers à dire que la taxe sur les profits dépassant 7 pour cent est coûteuse de nature à nuire au développement des compagnies dont les finances ont été bien conduites jusqu'ici. Ils pensent déjà à maudire notre entrée dans le conflit; leur flamme impérialiste vacille. Les premières taxes sur les cafés, les sucres et divers autres articles, en août 1914, les avaient laissés assez indifférents. Les taxes du timbre sur les chèques, les effets de commerce, l'augmentation du port des lettres, l'impôt sur les billets de chemins de fer et le reste, la majoration des tarifs canadiens, de 7 et demi, que le parlement votait en 1915, tout cela ne les a guère frappés, non plus, puisque c'était, tout comme pour les impôts de 1914, le petit contribuable qui en devait payer la grande partie. Mais aujourd'hui c'est autre chose. Les 25 ou 30 millions que les compagnies industrielles paieront en impôts nouveaux, à même leurs bénéfices, elles pendront dans leur portefeuille et les bénéfices des actionnaires en seront diminués d'autant. Ceux-ci le sentent, ils se croient écorchés, ils le disent s'ils ne le crient pas, et déjà, dans plusieurs esprits, l'idée vient que la guerre va coûter cher, très cher, peut-être trop cher, au Canada et à sa population

* * *

Que la guerre nous coûte cher cela est exact. Qu'elle soit en train de nous coûter trop cher cela est aussi vrai. En trois ans nous triplerons presque notre dette nationale, du fait de la guerre Mais ceux qui, au début des hostilités, voulaient notre participation, louaient nos gouvernants lancés dans cette voie, maudissaient les nationalistes parce qu'ils mettaient le peuple sur ses gardes, ceux-là s'imaginent-ils que la guerre se fait sans argent sans emprunts et donc sans impôts nouveaux? Nous n'avions guère d'argent: nous en avons emprunté; nous en emprunterons; nous devons payer de nouveaux impôts; nous en paierons pendant longtemps. Nous avons engagé les violons, il faut faire maintenant face à la musique, la payer. Les doléances de ceux qui ressentiront plus fortement que le petit contribuable les nouvelles taxes, — tout en essayant de s'en débarrasser sur lui, en majorant le prix de ce dont il a besoin, pour que le quart des profits imposables sorte en fin de compte de sa bourse, — ne pourront rien changer à cet état de choses. Heureux seront-ils encore, ces gens, que le ministre ait décidé de faire porter aux générations canadiennes futures une part, — la plus forte a-t-il dit, — des frais que nous faisons pour la guerre!

Ces nouveaux impôts auront donc entre autres effets, celui de faire réaliser à nos ultra-loyalistes ce qu'il en coûte pour faire la guerre. S'ils l'ont oublié, ils s'exposent, au train où nous allons, à l'apprendre brutalement, d'ici à la fin du conflit.

Le malheur est que leur aveuglement vaut aussi des embarras à ceux qui, plus sensés, envisageaient toutes les conséquences de notre participation à la guerre et ont voulu en vain, dès la première heure, que nous ne nous engagions pas trop avant. Les faits donnent, ils continueront de donner amplement raison à ceux-ci M. Foster disait l'autre jour que la pire période de la guerre, c'est peut-être quand elle est finie. Et, de fait, quand celle-ci le sera nous toucherons du doigt la folie ultra-impérialiste qui nous a lancés dans l'aventure où nous compromettons notre avenir économique et celui du Canada de demain. La flamme qui vacille déjà aujourd'hui s'éteindra peut-être alors, au souffle de la réalité.

Georges Pelletier.

MODE ET GUERRE

Un nouveau jeu très en vogue parmi les petites filles, est celui l'infirmière de la Croix-Rouge. Les enfants ont l'esprit d'imitation; ils font ce qu'ils voient faire à leurs parents. Et nos petits ont déjà reçu un bel exemple de charité. Les femmes se sont beaucoup dévouées envers les blessés et les malades. C'est par milliers qu'elles se sont présentées dans les hôpitaux.

Il doit y avoir une grande satisfaction morale et même une belle joie d'une essence très pure et très noble à se sentir utile et à soulager de la douleur physique et morale. Parmi les blessé, il y en a qui souffrent, étant éloignés de leurs qui n'ont pu venir jusqu'à eux; beaucoup d'autres sont sans nouvelles de leurs familles, retenues dans les pays envahis. Et ceux-là sont les plus à plaindre. L'incertitude et l'angoisse sont affreuses. La dame de la Croix-Rouge ne se contente pas de soigner; elle console, soutient et encourage. Elle doit entretenir aussi le bon esprit du front qui pourrait se perdre ou s'altérer à l'arrière.

Mais à côté des infirmières, c'est-à-dire de celles qui ont des loisirs et une bonne santé, il y a une autre catégorie de femmes, celles qui ont des enfants en bas âge dont elles doivent prendre soin et qu'elles ne peuvent abandonner à la maison. Celles-là, peu à peu, ont repris une vie normale, malgré l'absence du mari, des frères et des parents. J'entends par vie normale la somme des devoirs journaliers et des obligations de famille et d'amitié.

Pour celles-là, nous parlerons les choses de la toilette et de la mode. Ce sont d'infimes détails si on les compare à l'intérêt immense de la guerre et à l'affection sacrée que nous portons à notre pays. Mais la réputation de la France est faite, nous l'avons déjà dit, de beauté et d'élégance et dans l'art de la toilette qui nous concerne tout particulièrement, il y a un charme auquel personne ne peut rester insensible, surtout l'homme qui sait apprécier toujours la douceur et la grâce féminine dans la proportion où nous y mêlons de la réserve, de la dignité et du respect de nous-mêmes.

La mode, cette année, est étrange, presque déconcertante, ultra féminine. Ses cols montants, évasés, ses transparences d'épaules, ses corsages plats, ses hautes bottes à revers, es houppelandes élargies dans le bas, toutes ces choses charmantes nous donnent une allure moderne et désuète en même temps.

On revient au Louis XV après avoir recherché le 1830.

C'est une idée artistique très précise, mais capricieuse. Que vient-elle faire ici par ce temps de cauchemars et d'héroïsme austère que traverse notre histoire? Tranchées, boyaux, boue, morts, canons, mitrailles ne s'harmonisent pas avec le souvenir de ces heures décadentes où les grands seigneurs se battaient certes vaillamment, mais en gentilshommes insouciants, dentelles au poignet et plume au vent. Le champ de bataille était pour eux la scène où ils jouaient brillamment un beau rôle. Et les femmes du XVIIIe siècle, ce sont les pastels de la Tour, ce sont des visages jeunes et jolis, des cheveux poudrés, des joues roses et des teints de lis, des bouches mignones et des yeux vifs; ce sont de hauts corsets et des épaules rondes et nues; ce sont enfin des paniers drapant les hanches et des souliers à hauts talons. Et c'est vers cela que nous revenons,

Les années de la guerre auront marqué un retour à la féminité la plus troublante, à la coquetterie la plus délicieuse, au charme mièvre et exquis que nous accentuons un peu malicieusement peut-être. Toutes les horreurs qui se déroulent, toute la stupeur que provoque un peuple ennemi en furie, inspirent au sexe faible, avec l'ardent désir de voir la fin de cette opiniâtre de lutte, des idées de raffinement, d'élégance et de préciosité même sous lesquelles il cache une énergie très forte. Qu'on ne s'y trompe pas.

Sous le premier Empire les femmes vivaient en perpétuel décolleté; nous, nous avons inauguré les cols hauts et évasés; elles marchaient sur de minuscules souliers de satin; et nous, avec de hautes chaussures prenant la moitié de la jambe; leur taille passait sous les seins et nous faisons disparaître la nôtre tant la toilette est devenue vague et souple. Mais au fond c'est le même sentiment qui nous guide à travers le dédale de nos vies tourmentées par le drame actuel: celui d'affirmer les droits de la femme française à la beauté, à la délicatesse des manières et de habitudes de vivre, nos droits aux hommages et à l'admiration respectueuse.

Napoléon, le conquérant superbe et réputé indomptable, est remplacé par notre généralissime dont la simplicité convient à une république égalitaire; les conditions de la lutte ont changé, plus de panaches, plus de grands gestes. Ceux qui se battent sont devenus âpres modestes, vrais. Ils ont changé le nom de gloire contre celui de devoir. Mais les femmes n'ont pas pu changer, elles, leur désir de régner dans leur intérieur et dans le monde par le rayonnement de leur séduction.

Mais cette fois-ci, à un siècle de distance, elles y ajoutent cependant une note nouvelle, celle d'une culture plus avancée, d'une compréhension plus pratique de la vie. Elles veulent savoir et comprendre: elles veulent être tenues au courant du mouvement d'idées qui conduit leur pays. Et, dans la mesure de leurs forces, elles savent l'encourager ou réagir contre lui. Le temps est loin où la femme vivait à l'écart des choses extérieures. On l'épargnait, doutant de sa force morale devant les réalités souvent décevantes de la vie. C'était l'être faible qui ne pouvait se passer d'une protection. Il a bien fallu pendant ces terribles années vivre seule et "se faire une raison", comme on dit. La femme est devenue un être plus conscient, plus actif, plus volontaire (dans le sens de vouloir).

Elle n'a rien abdiqué cependant des qualités de son sexe et n'a pas renoncé à ses prérogatives. La femme française est trop intelligente pour donner dans les exagérations et se croire ou se dire l'égale de l'homme. A quoi bon? En vaudrait-elle mieux, d'ailleurs?

Marguerite Boullenger.

EXCURSION SACERDOTALE CHEZ LES TETES-DE-BOULE

Volume in-octavo de 90 pages avec gravures dans le texte

"Votre récit est extrêmement intéressant et vous avez fait une bonne et belle oeuvre en le publiant. Ce que j'admire et ce que tous vos lecteurs admireront, c'est le dévouement sans bornes des bons Pères Oblats, leur vie de privations, de misères, de souffrances physiques et morales endurées patiemment pour Dieu et pour les âmes; existence isolée, manquant de tout réconfort social. Aussi que de mérites ils ont devant Dieu! Puisse notre admiration n'être pas stérile, mais nous inciter, nous stimuler à suivre leur exemple et à travailler pour le Ciel! Vos lecteurs — et ils seront nombreux, je l'espère — trouveront dans vos belles et très intéressantes pages un grand sujet d'édification."

L. N. Card. Bégin,
Arch. de Québec.

Broché: 1 exemplaire: 10 sous; 25 exemplaires: $2.25; 50 exemplaires: 4.00; 100 exemplaires: $7.00.

Cartonné: 1 exemplaire: 20 sous: 25 exemplaires: $4.50; 50 exemplaires: $8.00; 100 exemplaires: $15.00.

N. B.—Les frais d'expédition à la charge de l'acquéreur.

"LE DEUXIEME CENTENAIRE DU SANCTUAIRE NATIONAL DE NOTRE-DAME DU CAP

Cette brochure in-16 de 80 pages, avec 6 vignettes hors texte, comprend non seulement la description détaillée de l'inoubliable journée du 12 septembre 1915, mais encore le texte complet ou abrégé des lettres, sermons, allocutions et consécrations ayant trait à la fête.

Préparé par un précis historique de l'oeuvre mariale du Cap de la Madeleine, ce rapport est confirmé, à la fin, par deux guérisons merveilleuses opérées le jour même et appuyées sur des témoignages autorisés.

"Je viens de parcourir l'intéressante brochure que vous allez offrir en prime à vos abonnés, en souvenir du deuxième centenaire du Sanctuaire priviligié du Cap, et à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de vos Annales. Les diverses parties de ce travail, quoique différentes de fond et de forme, sont parfaitement reliées entre elles par une idée commune: celle de mettre en relief le caractère qui se poursuit au Sanctuaire du Cap de la Madeleine. Cette idée est solidement appuyée sur les données de l'histoire, sur l'autorité de témoins irrécusables, et même sur des manifestations surnaturelles.

Il est très utile de publier ce travail, afin de bien diriger la piété des fidèles, et de seconder, comme il convient, les desseins de Dieu. Cela est aussi d'une grande actualité, puisqu'il s'agit de fixer dans le souvenir les deux siècles d'existence du Sanctuaire vénéré, et les vingt-cinq années de labeur de vos annalistes." — **Mgr F.-X. Cloutier,** évêque des Trois-Rivières.

Cet opuscule se donne en prime à tous les abonnés aux **Annales du Très Saint Rosaire.**

Cap de la Madeleine,
Comté de Champlain, P.Q.

Prix d'abonnement: 50 sous par année au Canada et 60 aux Etats-Unis.

forêts, de vallées, de vieux châteaux en ruines, de villages, de cours d'eaux.... C'est l'histoire vivante, évoquée dans son vrai cadre et à laquelle tout le paysage prend part... Quand, le soir, les jeunes gens reviennent vers le couvent et que brusquement les arbres bruissent sous le vent, Odile se retourne et sourit à Jacques...

—Il me semble que les âmes de tous les vieux Mérovingiens sont là autour de nous et qu'elles nous écoutent!...

—Peut-être!... répond Jacques; pourquoi la pensée... l'âme de votre patronne ne serait elle pas ici, avec nous qui l'amons et qui sommes venus pour la prier...?

Des évocations, des souvenirs... il y en avait à chaque lacet de la route, sur tous les sommets, à toutes les roches... souvenirs personnels de Jacques, ou souvenirs propres à l'histoire du pays: ici, à gauche, au fond de l'horizon, ces deux masses rouges démolies par les sicles, c'est le château "des Deux-Frères", deux seigneurs, dont l'un, chaque matin, éveillait l'autre en lançant une flèche dans les lourds volets de chêne qui fermaient sa chambre Un jour, le second s'éveilla tout seul; et croyant n'avoir pas entendu le bruit du signal matitunal, ouvrit sa fenêtre; mais, au même instant, une flèche lancée par son frère passait à travers l'ouverture inattendue, clouait le visage du seigneur au mur et le tuait...

Plus loin, c'est Andlau, dont la descendance seigneuriale existe encore de nos jours...

Au fond de l'horizon, à droite, c'est le Hohkoenigsbourg, un château fort terrible, situé tout au-dessus de Schletsadt; son origine remonte dans la nuit des siècles; rarement on s'est autant battu autour d'une forteresse humaine: il appartint successiment aux ducs de Lorraine, aux landgraves de Basse-Alsace, aux évêques de Strasbourg, à une bande de brigands qui, du haut de ce repaire, commandaient deux grandes routes et terrorisaient toute la vallée depuis Cherweiler jusqu'à Sainte-Marie. Des contingents fournis par Strasbourg, Colmar, Schletsadt reprennent le château qui est furieusement enlevé et occupé à nouveau par les bandits il faut que l'évêque de Strasbourg, le seigneur de Ribeaupierre, et l'archiduc Sigismond d'Autriche se réunissent pour enlever de vive force, après des assaut terribles, une forteresse presque imprenable. Elle devient alors un fief de la maison d'Autriche et soutient, en 1633, un siège épouvantable contre les Suédois qui s'en emparent malgré la défense héroïque de Philippe de Lichtau

Depuis ce jour, le Hohkoenigsbourg est devenu une ruine grandiose, impressionnante, la plus belle de l'Alsace; des arbres superbes poussent sur les tours écartèlent les créneaux, et, comme jadis les hommes d'armes semblent veiller encore sur la plaine immense qui se déroule à leurs pieds.

—Si vous saviez, Odile, [illegible] château est étrange, plein de souvenirs... On dirait une demeure de géants...

—Nous irons le voir..!

—Oui... après le Hagelschloss, que je veux vous montrer avant.

Et, dans toute cette floraison du passé, ils paraissaient oublier les appréhensions de l'avenir.... Odile semblait gaie et se bien porter: Jacques s'était interdit de penser aux usines, aux machinations possibles d'Alberte, à Soupot, aux Harmster: ils étaient cette fois bien seuls dans une nature amie, et ils se laissaient pénétrer d'elle, tout reconnaissants de l'oubli du monde qu'elle leur versait.

* * *

Pourtant, tout au fond de lui-même, Jacques n'est pas sans inquiétude. Par-ci, par-là, il entre dans la conversation d'Odile des mots jetés comme au hasard et qui ouvrent des horizons sur un état d'esprit dont Jacques plaisante, mais presque toujours sans conviction, un peu comme ceux qui rient des choses pour n'avoir pas à en pleurer.

Un matin sa fiancée arriva en retard au petit déjeuner; Jacques, qui s'était mis à sa recherche, la trouva priant ardemment au pied du tombeau de sa patronne, le front sur les rudes sculptures de pierre. Sans savoir pourquoi, il eut une vague inquiétude... le sentiment que cette prière allait contre ses espérances.

Il y a des moments dans la vie où certaines personnes sentent le malheur menacer autour d'elles.. D'où vient-il et pourquoi vient-il? Quelle partie de notre coeur va-t-il atteindre et briser...! On ne pourrait le dire... mais, une chose certaine, c'est que le malheur est là, tout près, qu'on le toucherait presque en étendant la main, et qu'il nous guette, invisible, au coin de quelque chose. Et comme au début des orages un vent froid s'élève et semble annoncer la foudre, il passe sur notre âme une sorte de frisson avant-coureur des catastrophes... Jacques, à l'entrée de la petite chapelle, ressentit une appréhension analogue; pourtant il ne laissa rien voir, et, posant doucement la main sur l'épaule de sa fiancée, comme pour la rappeler à la réalité des choses terrestres:

—J'espère, Odile, murmure-t-il tout bas... vous priez bien aujourd'hui!...

La jeune fille tressaille et se retourne:

—Bonjour, Jacques!...

—Priait-on aussi un peu pour moi..?

—Je ne priais que pour vous, répond Odile d'une voix grave, comme quelqu'un qui s'arrache à une conversation impressionnante.

—Allons... avouez-le, vous avez bien prié un peu pour vous aussi?...

—Non!...

—Cependant, c'est pour cela que nous sommes ici.. Il est vrai que maintenant nos vies sont tellement confondues, que prier pour l'un, c'est prier pour l'autre...

—Figurez-vous, Jacques, que pas une seule fois, depuis que nous sommes à Sainte-Odile, je n'ai demandé la santé...

—Pourquoi..? interroge Jacques... car nous ne sommes venus ici que dans ce but... Je ne comprends plus...

—Parce que toutes mes révoltes se sont évanouies... Peu à peu, je pressens... je vois que l'abbé Hans avait raison... Dieu fait bien ce qu'Il fait... mais on ne comprend qu'à la fin les détours de la route mystérieuse par laquelle il nous conduit... Vous ne croyez pas...?

Jacques, adossé à la petite porte toute basse qui conduit à la chapelle, regarda la jeune fille fixement; elle soutint son regard avec une fermeté douce, estimant qu'entre son fiancé et elle aucun mystère, aucune réticence ne devait plus exister. M. de la Ferlandière reçut le coup en plein coeur; c'était le commencement de la déroute, la fuite de ses espérances!...

Si Odile elle-même ne désirait plus guérir, alors c'était la fin de tout... Lui, d'homme courageux pâlit, et, tout d'une pièce, tomba à genoux, comme si Dieu venait de jeter sur ses épaules un poids inattendu qu'elles n'étaient pas préparées à porter.

Ils étaient seuls tous deux dans la petite chapelle intime. Odile s'approcha de son fiancé:

—Jacques, dit-elle, comprenez moi bien: si Dieu veut... moi aussi, je veux bien; mais s'Il refuse, aujourd'hui je ne murmure plus, je dis du plus profond de mon âme et en toute sincérité "Seigneur, je ne comprends pas bien encore, mais j'entrevois... Que votre sainte volonté s'accomplisse!." Jacques, voulez-vous la faire avec moi, cette prière..? Dites, mon Jacques aimé..? car vous restez mon fiancé devant Dieu: je suis 'vôtre' quand Dieu voudra; mais s'il ne voulait pas que nos noces se célèbrent dans cette vallée de misère... répondez: vous vous inclinerez avec moi, devant sa très sainte volonté..?

—Je veux, répond Jacques d'une voix brisée, je veux... ce que vous voulez... tout ce que Dieu ordonne...

—Je veux vous conduire à Lui!..

—Mais vous m'abandonnez ici bas!

—Je vous abandonne... ami? Oh! ne prononcez pas ce mot.. Rien ne peut séparer ce que Dieu a uni!... Jacques, je vous aime mieux et plus que jamais!.. Jacques, je vous donne rendez-vous en Dieu qui est l'amour très pur et durable... en Dieu qui ne veut pas que nous nous arrêtions sur la route, et qui élève notre amour à la hauteur d'une surnaturelle espérance... Nos noces sont peut être reculées, mais c'est pour la beauté plus grande de notre affection; par-dessus la défection des corps et la misère des sentiments humains, c'est mon âme qui conduira la vôtre là-bas, vers le seul pays où, sans mentir, on peut dire qu'on s'aimera **toujours**.... Et la mort, qui est pour tant d'autres l'heure affreuse... angoissante... horrible... sera pour nous l'heure de tous les bonheurs, le moment béni de toutes les réunions, le rêve réalisé restant un idéal, dont nous jouirons en de perpétuelles éternités... Dites, Jacques... avouez que celà est beau..? Il faut que Dieu ait de belles espérances sur nos âmes pour les conduire à de telles hauteurs... Répondez-moi... vous ne vous révolterez pas..?

—... Je me contenterai de souffrir...

—Souffrir en Dieu et par Dieu, ici-bas, le plus sublime des bonheurs...

Ils parlèrent quelques instants à voix basse dans la petite chapelle déserte, agenouillés sur les stalles de bois.

—... Au moins, dit Jacques, en s'essuyant les yeux, que cela reste bien entre nous.

—Mais qui donc autre pourrait comprendre que nous..? Il faut avoir eu l'âme fouillée jusqu'au fond par les doigts rudes de la douleur, et avoir éclairé cette douleur à la lumière de l'Evangile, pour trouver naturelles, désirables, des choses qui pour d'autres semblent et sont en réalité effrayantes... car elles dévastent la vie et ne laissent rien debout dans le sanctuaire le plus cher de nos coeurs. Que dis-je, Jacques? puisque je suis en voie d'aveux, j'ai presque hâte que le mauvais passage soit franchi, pour veiller ensuite sur vous; et, toute réfugiée en ieu, vous voir interpréter mon perpétuel amour par toutes les circonstances au milieu desquelles se déroulera votre vie...

(A suivre)

(Suite de la page 1.)

le français ne peut mourir en ce pays! Mais si par malheur, — que Dieu nous en préserve! — notre bonne population canadienne ne mettait en pratique sans plus tarder, ce sage conseil et allait imiter mon garçon d'hôtel, alors, oh! alors, je crains pour l'avenir, car j'ai bien peur que nos efforts auront été en vain.

Notre langue est notre meilleure arme; servons-nous en, et cela en toutes occasions.

Honte donc à ceux qui en rougissent, car la langue française, après notre sainte religion, est le plus précieux héritage auquel le plus fortuné des mortels pouvait aspirer. Sachons le garder!

HONORIUS DAIGNAULT.

Stony Mountain, 26 février 1916.

PREDICTION REMARQUABLE.

A l'occasion des événements si pleins de conséquences qui se

A l'occasion des événements si pleins de conséquences qui se la guerre effroyable qui le bouleverse pour le régénérer, chacun aimerait pouvoir scruter l'avenir. On a parlé de diverses prédictions plus ou moins authentiques concernant les temps que nous traversons et ceux qui doivent suivre. Nous en rappelons une aujourd'hui qui, nous le croyons, n'a pas encore été reproduite, et qui pourtant n'est pas la moins intéressante ni la moins remarquable par son contenu.

Nous la tirons de l'ouvrage de Feller **Biographie universelle ou Dictionnaire des hommes qui se sont fait un nom,** p. 429.

Cet auteur la dit attribuée à saint Césaire d'Arles, et en cite la fin se rapportant au **XVIIIe** siècle et aux siècles subséquents.

"La plus noire trahison exercée contre le roi des Français, prisonnier; la gloire de ce peuple changée en opprobre et en confusion; car il sera privé et dépouillé de sa noble couronne, et on la donnera à un autre à qui elle n'appartient pas; le royaume de France envahi, saccagé et presque détruit, parce que les administrateurs seront si aveuglés, qu'ils ne pourront trouver un défenseur dans leur sein, et que, dans sa fureur, la main, la colère du Seigneur sera levée contre eux, et contre les plus grands et les plus puissants de cet empire; ceux qui servent se révolteront contre leurs propres seigneurs, et presque tous les nobles, autant qu'ils sont, seront tués, dépouillés de leurs dignités et chassés cruellement de leurs domaines, parce que la populace ne reconnaîtra de roi que sa volonté, et que l'on ne pourra rien obtenir sur elle. L'avantage et le bien de la **république** seront entièrement dans l'oubli, et ils n'existeront point; mais l'intérêt personnel et l'égoïsme seront seuls en vigueur. Toute l'Eglise sera persécutée dans tout l'univers d'une manière lamentable et perfide; elle sera dépouillée et privée de son temporel; les pasteurs et les grands de l'Eglise seront chassés et arrachés de leurs dignités et de leurs prélatures; ils seront cruellement maltraités et mis en fuite, et les ouailles qui leur sont soumises resteront dispersées sans pasteurs et sans guides. Le chef suprême de l'Eglise changera son siège, et ce chef sera bienheureux, s'il peut, avec ceux de ses frères qui le suivront, trouver un asile où il puisse, avec les siens, manger seulement le pain de douleur dans cette vallée de larmes; car la malice toute entière des hommes se déchaînera contre l'Eglise; et, en effet, elle n'aura point de défenseur pendant 25 mois et plus; parce que, pendant tout ce temps, il n'y aura ni pape, ni empereur à Rome, ni roi, ni régent en France. Les autels seront renversés et leurs ruines profanées; les monastères souillés et dépouillés seront détruits, parce que, dans sa vengeance, la main et la colère du Seigneur seront appesanties sur le monde, à cause de la multitude et de la continuité des péchés. Tous les principes seront renversés; c'est pourquoi la face entière du monde devra nécessairement changer. La terre épouvantée tremblera dans plusieurs lieux d'une manière étonnante, et engouffrera les vivants dans les abîmes. La pompe des nobles sera éclipsée, et pendant un court espace de temps, l'ordre entier du clergé sera abattu. Le jeune prisonnier qui recouvrera la couronne des lis et dominera sur l'univers entier, étant rétabli sur son trône, détruira les enfants de Brutus et les îles. C'est pourquoi il ne sera plus fait mention d'eux, et ils resteront anéantis pour toujours. **Voilà tous les malheurs qui doivent précéder la restauration du christianisme.** Mais, après des misères si grandes et si multipliées, que les créatures de Dieu en tomberont presque dans le désespoir, des restes échappés de la persécution de l'Eglise, il sera tiré, par la volonté de Dieu, un Pape qui réformera tout l'univers par sa sainteté, et ramènera à l'ancienne manière de vivre des disciples du Christ tous les ecclésiastiques, et tous le respecteront à cause de sa sainteté et de ses vertus. Il prêchera partout nu-pieds, et ne craindra point la puissance des princes; d'où vient que par sa vie laborieuse, il les ramènera de leurs erreurs au Saint-Siège, et il convertira presque tous les infidèles, et surtout les **Juifs**; et ce Pape sera secondé par un empereur, homme très vertueux, qui sera des restes du sang très saint des **rois des Français,** qui l'aidera et lui obéira en tout ce qui sera nécessaire pour réformer l'univers. Sous ce Pape et cet empereur, tout l'univers sera réformé, parce que la colère de Dieu s'apaisera. Ainsi il n'y aura plus qu'un loi, une foi, un baptême, une manière de vivre. Tous les hommes auront le même esprit et s'aimeront les uns les autres; cet état de paix durera pendant de longues années; mais après que le siècle aura été réformé, il paraîtra plusieurs signes dans les cieux, et la malice des hommes se réveillera; ils retourneront à leurs anciennes iniquités, et leurs crimes seront encore pires que les premiers. C'est pourquoi Dieu amènera et avancera la fin du monde, **et voilà la fin.**"

"J'ai l'intention, d'ici à Pâques ou... à la Trinité, de commencer une pareille **agitation dans tout le pays. Le temps de l'asservis**sement est fini, il faut conduire ceux qui prétendent nous conduire. Il est temps que ces gens, nos compatriotes qui se sont hypnotisés dans l'indifférence, se réveillent. La Province de Québec doit donner un peu de vie à ces momies qui ne se remuent pas depuis des siècles; il faut aussi que les provinces Maritimes concourent avec vous dans la victoire que vous remporterez.

"Il y a encore dans Toronto des gens inquiets; ils ne savent pas trop ce qui va arriver, on va leur dire: des jugements seront bientôt rendus et ces jugements seront rendus en leur faveur; il y a des juges qui **dépensent dans ces cours-ci tout le jugement qu'ils pourraient mieux employer à autre chose.** — (Applaudissements.) Lorsqu'on leur présente une question constitutionnelle, ils ne savent pas par quel bout la prendre.

"Nous leur avons montré à ces juges, que la loi donnant au gouvernement le droit de nommer une commission n'était pas constitutionnelle, puisque cette commission devrait remplacer des commissaires élus par le peuple, selon les droits garantis lors de l'Union en 1863.

"Le Juge avant de rendre son jugement a consulté son frère et autres membres de sa famille; il a ensuite déclaré que cette action inconstitutionnelle était faite pour le plus grand bien de ceux qui souffraient. On nous fait souffrir trois ou quatre fois de plus et on nous dit que c'est pour notre bien. La lumière de la loi déclare que la loi d'Ontario était pour le bien de ceux qui étaient persécutés eux-mêmes; il trouve que la loi applicable à Ottawa seulement ne **faisait pas de mal, puisque Toronto** ne souffrait pas. Inclinez-vous **devant la majesté de la loi!**

"Ils **pourront encore trouver des juges pour décider de cette façon-là, déclare le Sénateur.**

UNE DEFENSE DU FRANCAIS

(Suite de la page 1.)

deux siècles et plus, des missionnaires français ont travaillé sur ce sol même, pour inculquer aux sauvages, les rudiments du christianisme et de la civilisation; ont enseigné aux enfants indiens, la belle langue de France, avec un zèle, un courage et une constance tellement infatigables qu'il n'y a peut-être pas un seul point dans cette vallée d'Ottawa qui n'ait pas été foulé par leurs pieds fatigués.

Les hasards de la guerre ont voulu que cette contrée passe sous la domination anglaise, et l'Angleterre, avec cette magnanimité et cette sagesse qui ont fait le succès de sa politique coloniale, a continué de permettre l'usage de la langue française dans le Bas-Canada. L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord confirme cet usage en ce qui regarde Québec. Il est vrai que ce privilège, dans sa plénitude, ne s'étend pas au-delà des frontières de cette province, mais personne ne demande l'usage ou l'emploi du français dans la législature ou dans les cours de l'Ontario.

En ce qui regarde les écoles canadiennes françaises, toutefois, peut-il y avoir un doute qu'une politique à l'esprit large et généreux à leur égard serait plus en rapport avec la coutume et les traditions britanniques que la politique dure contre laquelle plus d'un tiers de la population de cette ville a pris les armes?

Si un Canadien français désire avoir l'avantage d'instruire son enfant dans sa propre langue, qu'est-ce que cela fait qu'il demeure sur la rive gauche ou sur la rive droite de la rivière Ottawa?

On entend quelquefois des gens dire que cette conduite du gouvernement d'Ontario est pour le plus grand bien des Canadiens français qui sont en frais de grandir dans l'ignorance de la langue anglaise. Celui qui a découvert cette raison est certainement un farceur de la plus belle eau. Sa sollicitude pour la jeunesse canadienne-française est certainement très touchante.

Cela fait penser au secrétaire du sénateur de Mark Twain qui, en l'absence de son chef a répondu à une requête des électeurs du sénateur, à peu près de cette façon:—"Vous n'avez pas besoin d'un bureau de poste. De quel avantage un bureau de poste vous serait-il? S'il y venait des lettres, vous ne pourriez pas les lire, de plus, que feriez-vous s'il y venait des lettres recommandées? Non, ce qu'il vous faut, c'est une prison, une belle prison commode, et je me charge d'en parler au sénateur, dès qu'il sera de retour ici."

Je prétends que les Canadiens français d'Ottawa sont les meilleurs juges de leurs propres besoins. Leur attitude me paraît tout à fait raisonnable. Ils ne s'opposent pas à l'étude de l'anglais. Ils sont au contraire, très anxieux d'apprendre les deux langues et sous ce rapport ils peuvent nous faire rougir de nous-même, nous les Anglais. Que chacun juge de la vérité de cette assertion par sa propre expérience.

Prenez vos amis canadiens-français. Y en a-t-il un sur cent qui ne peut pas parler l'anglais assez couramment au moins pour se faire comprendre? Quelle est la situation chez les Anglais? Y en a-t-il un seul sur cent qui puisse au moins essayer d'une façon décente à dire quelques mots de français? Nous savons tous qu'il n'y en a pas. Et après cela on empêchera les enfants canadiens-français d'employer leur langue de peur qu'ils grandissent dans l'ignorance de la langue anglaise? Quelle étonnante effronterie nous trouvons ici!

Il y a encore plus d'impudence dans cet argument que l'on ne doit pas accorder au français plus d'avantages qu'à la langue des Galiciens, des Ruthènes, des Doukhobors, des Polonais ou autres peuples intéressants qui sont récemment arrivés au Canada: tout comme si les Canadiens français ne devaient pas trouver plus de considération dans le pays qu'ils ont arraché à la barbarie et dans lequel ils vivent depuis plus de 300 ans que les peuples hétérogènes qui nous sont venus hier de l'Europe orientale.

En disant ceci, je ne veux pas que l'on pense que j'approuve et justifie tout ce qui s'est fait du côté de la minorité dans cette malheureuse affaire. Les Canadiens français n'ont pas toujours été heureux dans le choix de leurs porte-parole et il en est résulté une intempérance de langage et d'action.

Mais, peut-on se demander, est-ce que la faction opposée s'est toujours distinguée par la sobriété du langage et le stricte emploi de méthodes pacifiques? Les Canadiens français n'ont pas besoin de défense, selon moi. Ils ont leurs propres caractéristiques, leurs faiblesses, leurs défauts peut-être, mais ils sont d'une race chevaleresque qui, si les rôles étaient renversés, mépriserait de se rendre coupable d'une tyrannie basse et mesquine comme celle qui a été employée à leur égard. Ils sont profondément indignés contre ce qu'ils considèrent une injustice et une injure, et comme le prophète Jonas, ils font bien de se mettre en colère.

En réalité, est-ce que cette province d'Ontario n'est pas devenue assez grande pour qu'elle laisse entièrement de côté cette invraisemblable animosité de race et de religion qui nous accable périodiquement comme une malédiction.

Comment la manière dont une institutrice canadienne-française de l'école Guigues s'adresse à nes élèves peut-elle affecter les Canadiens de langue anglaise? Pourquoi ne pouvons-nous pas nous débarrasser de ce mesquin esprit de persécution contre tous ceux qui, par hasard, ne pensent pas exactement comme nous en toutes choses et consacrer toutes nos énergies, d'abord, à vaincre l'ennemi à notre porte et ensuite à l'avancement intellectuel et matériel de notre patriomoine national?

Dans tous les cas, commençons par avoir une trêve dans cette malheureuse question scolaire jusqu'à ce que le "Te Deum" montant de la cathédrale St-Paul proclame le triomphe de nos armes. Peut-être qu'alors, l'experience acquise par nos soldats, dans leur commerce avec leurs compagnons d'armes canadiens-français, ainsi que la mémoire de nos vaillants morts qui dorment maintenant dans le sol trempé de la France, ne sera pas sans avoir son effet pour amener une meilleure entente entre les deux grandes races qu' composent ce Dominion.

Joseph Pope.
286, rue Stewart.

23 février 1916.

LE SILENCE DE LA TOUR.

Par M. Charles Le Goffics.

Le Petit Parisien:

C'était au début de la guerre, dans les derniers jours de ce mois d'août 1914, dont l'aube avait été si brillante et qui sombrait dans le plus angoissant, le plus targique des crépuscules.

Le bâtiment à bord duquel se trouvait l'enseigne B...., croisait en Méditerranée. Il était muni, comme tous les navires de la Flotte, d'un appareil de T. S. F. Bien que détaché de l'escadre et opérant assez loin de sa base, il ne se sentait donc pas trop perdu dans l'immensité: un fil invisible continuait à le relier à la vie, au coeur de la nation: sur la solitude des eaux, dans la monotonie d'une croisière sans incident, il palpitait des mêmes émotions patriotiques qui nous agitaient ici au lendemain des exploits de nos troupes en Alsace, en Lorraine, sur la Meuse. Plus tard encore, quand l'horizon se gâta, les messages de la tour Eiffel, reconnaissables à l'étincelle roulante et chantante de leurs ondes, lui parvenaient régulièrement. S'ils ne parlaient plus de nos succès, ils remettaient au point les grossiers bulletins de victoire propagés vers l'Espagne par la station allemande de Nauen, la plus puissante du monde et dont la tyrannique insistance troublait trop souvent nos communications.

Cependant, les progrés de l'ennemi n'étaient plus contestables. Nos communiqués eux-mêmes le reconnaissaient: l'ennemi investissait Maubeuge; le lendemain ses avant-gardes touchaient Guise, puis Compiègne, puis Creil. L'inondation gagnait.... Il fallait donc bien que Charleroi eût été un désastre, comme le prétendaient les communiqués allemands.

— Non, disait la tour Eiffel. Nous reculons, c'est vrai, mais nos armées sont intactes; la décision est toujours à intervenir.

Un dernier message annonça que le gouvernement avait quitté Paris. Puis un silence, un trou noir, une nuit de huit jours: la tour Eiffel s'était tue. Les seules dépêches qui passaient, c'étaient les dépêches allemandes. Elles avaient accaparé l'air, elles ré- [illegible] que de leurs longues étincelles sifflantes. Et ce que propageaient leurs ondes était si terrible, la jactance allemande y claironnait de telles fanfares qu'une angoisse mortelle avait saisi tous les officiers.

Un soir, l'enseigne B....était à l'appareil. Il ventait dur, sans que l'atmosphère en fût refraîchie, car le vent soufflait du sud. Le lieutenant de vaisseau T..., qui commandait le croiseur, s'était jeté sur son cadre pour ne plus penser, ne plus vivre. C'était, lui aussi, un Breton de vieille roche, un rouleur de mer qui avait bourlingué sous toutes les latitudes et jargonnait toutes les langues, une tête de corsaire et un grand coeur. A plusieurs reprises, il avait manifesté d'étranges intentions, si nous étions vaincus. Les antennes de l'appareil étaient toutes secouées, dans la nuit, d'une vibration puissante, et le récepteur enregistra à mesure les mots d'un dépêche en langue espagnole lancée par la station de Nauen qui, préjugeant les résultats de la décision, annonçait la défaite totale de nos troupes, l'encerclement de 300,000 hommes, l'écrasement et la déroute du reste....

L'enseigne connaissait mal l'espagnol, assez, cependant, pour soupçonner la gravité extrême de la nouvelle. Il envoya réveiller son chef et lui tendit le message.

—C'est bien, dit le commandant T..., qui avait pris sa figure de bronze... Si le télégramme ne ment pas, il n'y a plus d'armée, plus de France, plus rien... Mais je connais quelqu'un dont le navire ne sera jamais allemand.

Il tourna le dos, et l'enseigne ne sut que penser. Les jours qui suivirent furent affreux. La tour Eiffel ne sortait pas de son silence: Paris était tombé sans doute, brûlé, rasé peut-être, comme Termonde et Louvain.

Pourtant, les télégrammes de Nauen devenaient d'heure en heure plus hésitants, moins affirmatifs. Il y était question de manoeuvres stratégiques, de combinaisons nouvelles nécessitant un regroupement des troupes en arrière des lignes qu'elles avaient atteintes: le bluff allemand perçait à travers les phrases de plus en plus embarrassées. Les officiers, l'équipage, n'osant croire à tant de bonheur, se taisaient, mais leurs coeurs étaient gonflés d'une immense espérance; ils guettaient l'appareil...

Et tout à coup, un roulement, un chant: l'étincelle française! La tour Eiffel avait recouvré la voix. Elle parlait. Et c'était l'annonce de la retraite de l'ennemi, la nouvelle de la victoire de la Marne, l'hosanna de la France ressuscitée qu'elle jetait aux quatre airs du vent.

Les deux officiers étaient tombés aux bras l'un de l'autre.

—Et maintenant, commandant, demanda l'enseigne, voulez-vous me dire ce que vous auriez fait, si nous avions été vaincus?

—C'est bien simple, dit T..., nous aurions continué la guerre tout seuls: je me serais fait pirate!

Charles Le Goffic.

L'ARGENT DU CABARET

Les pièces, petites et grosses, tintent joyeusement dans le tiroir du comptoir de la buvette.

D'où viennent-elles? C'est l'ouvrier qui, après avoir peiné toute la semaine, les a apportées: elles représentent le prix de ses sueurs. C'est son salaire, et c'est pour le cabaretier qu'il va travailler avec tant d'ardeur, tant de courage, pendant des heures longues et pénibles. Cet argent était destiné à procurer une alimentation convenable à lui et à sa famille; les piécettes sont encore couvertes de la poussière de l'atelier; noircies par les gaz délétères de mine Bah! l'alcool les lavera et, avec satisfaction, le mastroquet les serrera dans sa caisse, sans plus de peine pour se les procurer, que descendre de temps en temps, mettre le goulot de la bouteille vide sous le robinet des tonneaux, puis verser.

Cet argent porte la malédiction des mères.

Dans leurs tristes demeures, le soir, très tard, elles attendent, inquiètes, le retour du mari qui ne revient pas. Comme elles doivent maudire les cabarets, ces antichambres de la misère et du chime!

INSTITUTRICE DEMANDEE

On demande pour l'arrondissement scolaire Gascon No. 996, une institutrice ou un instituteur diplômé, capable d'enseigner l'anglais et le français. S'adresser à J.-F. Girardeau, secrétaire-trésorier, Oak Point, Man.

VALEUR DU BILINGUISME

Le frère Joseph traite de ce sujet sous les auspices de l'Union Canadienne

Dimanche soir, le 27 février, le Rév. Frère Joseph, principal de l'école Provencher, a donné une conférence sur le système bilingue du Manitoba dans la salle de **l'école, sous les auspices de l'Union Canadienne. La salle était remplie. Parmi les auditeurs on remarquait l'honorable juge Prendergast, les députés de St Boniface, d'Iberville et de Sainte Rose.** La séance fut présidée par M. le docteur Laurendeau, qui présenta le conférencier.

Pendant près de deux heures le Rév. Frère Joseph, avec toute la compétence que lui donne sa longue expérience, traita la question bilingue sous toutes ses faces. Il raconta comment il avait persuadé les Chevaliers de Colomb — du moins ceux qui étaient présents à sa conférence de Winnipeg — des avantages de l'enseignement de deux langues. Il fit aussi le récit de sa passe d'armes avec les membres du "School Masters Club" de Winnipeg, dont il fait partie. Ayant appris par accident — car on avait bien eu soin de ne pas le notifier — qu'il y avait une réunion pour organiser une délégation au gouvernement, il s'y était rendu. Une résolution fut proposée demandant l'abolition du bilinguisme. Il prit la parole et commença par demander aux instituteurs présents si quelqu'un d'entre eux parlait une autre langue que l'anglais. Pas un n'osa se lever. Sur quoi le Frère Joseph leur fit remarquer qu'ils étaient pourtant porteurs de diplômes universitaires attestant qu'ils parlaient une langue étrangère. Pour toute réponse on lui dit qu'on lisait le français! Il demanda ensuite si quelqu'un avait jamais fréquenté ou dirigé une école bilingue. Pas un seul ne l'avait jamais fait.

Fort de ces aveux le Frère Joseph dit qu'il était étonné de voir des hommes discuter une question dont aucun ne connaissait le premier mot. Il leur expliqua trois quarts d'heure durant les avantages du système bilingue et leur dit de ne pas manquer d'ajouter partout où serait publiée leur résolution que lui, seul membre du club ayant l'expérience du bilinguisme, protestait de toutes ses forces contre son contenu. Il leur demanda de faire partie de la délégation qui irait au Parlement. **On lui dit qu'on l'avertirait si on y allait. En dépit de tout cela, le club publia la résolution sans en avertir son auteur.**

Le Frère Joseph dit que la province était actuellement divisée en deux camps bien tranchés: les bilingues et les unilingues. Il attribua ce résultat à la campagne que mène depuis quatre ans contre le bilinguisme le **Free Press de Winnipeg**. Il rappela les 63 articles publiés par ce journal par un individu bien connu et le 47me faisant l'éloge de l'Ecole Provencher. Il croyait, déclara-t-il, pendant un temps à la sincérité de l'auteur de ces articles, lorsque l'automne dernier il lui reprocha l'injustice d'un compte-rendu au sujet de cette même école. Le scribe, acculé au pied du mur, lui répondit: "There is no doubt that your school is excellent and if all schools were as yours I would be out of a job!"

Le conférencier fit remarquer l'évolution des idées dans l'attaque contre les écoles bilingues. On affirma pendant longtemps que les Canadiens-français avaient des **droits spéciaux et qu'il ne fallait pas confondre leur situation avec celle des autres nationalités.** C'était une simple manoeuvre pour nous empêcher d'agir et nous imposer silence. **Le Free Press,** qui a répété cela maintes et maintes fois, a jeté le masque et déclaré ces jours derniers qu'aucune nationalité, à part l'anglaise, ne possédait de droits constitutionnels ou autres. Les Pères de la Confédération n'étaient que quelques individus — intelligents et disposés — mais à cette époque les nationalités venues depuis n'entraient pas dans leur esprit. Le droit naturel, celui qu'a le père de faire instruire ses enfants comme il le juge bon, on ne connaît pas plus cela au **Free Press** qu'au parlement de Winnipeg. Et ici le Frère Joseph lit un extrait de la déclaration de Sir Joseph Pope, insérée dans la colonne des sports à l'effet que la lutte contre le français au Canada est "une effronterie alarmante, imaginée par un humoriste de la plus belle eau". Sir Joseph Pope parle de "l'insanité de ceux qui ont choisi [illegible] heure suprême et solennelle [illegible] pour [illegible] les dissensions parmi nous."

Il ajoute qu'il n'y a rien d'incompatible entre la loyauté à la Couronne Britannique et l'amour que l'on a pour sa langue maternelle.

Le Frère Joseph fait ensuite un rapide historique de la question scolaire depuis l'entrée du Manitoba dans la Confédération et en arrive à la période du bill réméditeur et de l'arrangement Laurier-Greenway. Il se rappelle avoir entendu à la Chambre de Winnipeg pendant la discussion du bill réméditeur à Ottawa un député orangiste — mort depuis — s'écrier: "Si jamais ce bill est adopté, je monte à cheval et je passe à travers la Constitution du pays!" Voilà bien la quintessence de l'esprit orangiste auquel obéissent aujourd'hui les députés en train d'abolir le système bilingue. Il rappelle aussi comment une pluie providentielle fit échouer l'essai de brûler ce bill en effigie à Winnipeg.

Dans l'arrangement Laurier Greenway, on mit les Canadiens-français sur le même pied que les autres nationalités pour faire un double jeu politique. On voulait pouvoir dire dans Québec qu'on avait donné quelque chose aux Canadiens-français et dans Ontario qu'on les avait mis sur le même pied que les Chinois, les Doukhobors, etc.

La minorité manitobaine ne fut jamais consultée dans cet arrangement, ne l'accepta jamais comme un règlement définitif, mais tâcha d'en tirer le meilleur parti possible, tout en continuant à réclamer tous ses droits.

Le conférencier analysa ensuite le discours de l'honorable Dr Thornton et le rapport sur lequel on s'appuie pour faire l'oeuvre rétrograde et injuste contenue dans le bill rayant la clause bilingue. Il fit remarquer que la comparaison que l'on fait entre les écoles de Winnipeg et de la campagne est souverainement injuste. A Winnipeg à cause de l'ambiance anglaise les enfants des autres nationalités arrivent à l'école avec une certaine connaissance de l'anglais; ce qui ne peut avoir lieu dans les campagnes isolées. De plus, toutes les écoles indiquées dans le rapport sont des écoles d'une seule classe ou à peu près. On en a éliminé nos grandes écoles pour forcer les conclusions. Le parti pris perce partout. Les **111 écoles polonaises et ruthènes déjà établies, d'après le rapport** montrent les sacrifices qu'ont fait ces populations récemment venues parmi nous pour faire instruire leurs enfants. Un inspecteur anglais lui a dit qu'il avait trouvé dans l'une de ces écoles 135 enfants dans une seule classe et dans une autre 160 dans 2. Les élèves, garçons et filles, se tenaient debout. Il n'y avait pas de place pour les asseoir.

On parle beaucoup de l'octroi du gouvernement. Sait-on à quoi il se réduit? A 65 sous par jour de classe pour aider à payer le maître ou la maitresse, soit au plus $130 pour les 200 jours d'écoles, qui en certains endroits ne sont pas possibles. Chaque arrondissement doit payer les frais de construction de l'école et les autres dépenses qui dans les plus petits centres montent de $800 à 1,000.

Dans l'écoles Provencher et la plupart des autres, voici le programme: 1ère année ou 1er grade on enseigne seulement le français. 2me grade 1 heure d'anglais par jour. 3ème grade 1½ heure. Dans les 4ème, 5ème et 6ème la moitié du temps est consacré à chaque langue. Dans le 7ème grade et les autres grades supérieurs il n'y a plus qu'une heure de français par jour. C'est la méthode éprouvée par l'expérience et qui a fait reconnaître l'école Provencher comme la première de la province. Il ne faut pas commencer par construire les étages supérieurs avant les fondations. C'est cependant d'après ce principe qu'est fabriqué le rapport.

Dans les écoles anglaises rurales les 40% sont en rétard pour leur âge, tandis que dans les notres la proportion n'est que de 38%.

Les Anglais ont bien tort de s'apitoyer sur le sort des "foreigners". Ils sortent de l'école bien mieux outillés pour les luttes de la vie que leurs enfants et il viendra un temps où leurs descendants cireront les bottes de ces étrangers. Ce sera la rétribution.

Le rapport est basé sur la visite d'un grand nombre d'écoles placées dans les conditions les plus défavorables. Il [illegible] les petits enfants [illegible]

l'anglais. A voir le sérieux avec lequel on manie cet argument, c'est vraiment à hausser les épaules.

On parle sans cesse de ce qui pourrait arriver, tandis que l'on devrait parler de ce qui arrive en réalité comme conséquence de la clause bilingue. En fait, il est faux qu'elle amène les complications insinuées ou affirmées avec un aplomb digne d'une meilleure cause.

Les écoles bilingues ne sont pas inefficaces. C'est une affirmation démentie par mille faits.

Dans les **High Schools** anglais de la province, on consacre en moyenne 37% du temps à l'étude d'une langue étrangère, la plupart du temps le français, et l'on arrive, comme le constatait récemment un correspondant du **Free Press,** à un résultat nul. Pourquoi? Parce que l'on suit une méthode fausse. On ne devrait pas attendre le **High School** pour enseigner une autre langue.

Etrange inconséquence. On proscrit le français des écoles canadiennes-françaises et on le fait enseigner dans les **High Schools** anglais à des élèves anglais.

Le fonds de la question est la religion que l'on vise, sans vouloir l'avouer, à travers les langues nationales.

M. l'échevin Beaupré remercie le conférencier. L'orchestre de l'école fit entendre plusieurs morceaux de son répertoire. Un choeur chanta aussi plusieurs chants canadiens.

L'OPINION DU JUGE PRENDERGAST.

Il dénonce vigoureusement la conduite du gouvernement. C'est le plus sur moyen d'exaspérer les Canadiens-français.

Le savant juge Prendergast a donné au Free Press l'interview suivant que nous traduisons.

"Si la législature enlève aux Canadiens-français de cette province leurs droits au français, on ne saurait prévoir les conséquences terribles qui pourraient en résulter. La décision de la chambre d'abolir le français dans cette province est une formidable erreur, une qui repose sur la méconnaisance de la situation des Canadiens-français et sur l'incapacité apparente de comprendre les droits que nous réclamons."

C'est la déclaration faite par l'honorable juge Prendergast samedi après-midi

Le savant juge a déclaré qu'en raison de la position qu'il occupe il n'a pas pris part aux manifestations des galeries, mais son opinion n'en est pas moins énergique. Le gouvernement ne pouvait pas voter une mesure comportant pour les Canadiens-français plus de dangers et plus de nature à provoquer leur colère.

Les Canadiens-français, déclare l'honorable juge, sont de loyaux canadiens. Il se déclare prêt à affirmer que si un referendum avait lieu sur une question par exemple, comme l'annexion aux Etats-Unis, l'indépendance ou toute autre forme de vie nationale autre que celle actuellement en existence, aucuns ne donneraient un plus solide vote en opposition à tout changement que les Canadiens-français.

Toujours Canadiens-français.

Tout en étant loyaux les Canadiens-français sont des Canadiens français et tels ils seront toujours. Nulle tyrannie ne pourra faire qu'ils soient jamais autres. Le français sera toujours le parler cher à leur coeur. Ils veulent aussi apprendre l'anglais et que dans leurs familles tous puissent parler les deux langues. Mais le français est la langue du foyer, la langue des conversations intimes. Ils lisent et les auteurs anglais et les auteurs français et savent apprécier les uns et les autres, mais ils trouvent dans la littérature française quelque chose qui répond au besoin de leur coeur et qu'ils ne pourraient ni abandonner ni renier.

Il en est de même des Canadiens français qui vivent à la campagne. Le français est la langue de leurs foyers et de leurs amours: il devra en être toujours ainsi. Jusqu'à sa maturité c'est par la langue seule de ses parents que l'enfant doit être formé. On doit s'attendre à ce que dans une paroisse française de la campagne des petits enfants de pères français sachent peu d'anglais lors de leur entrée à l'école. Mais avant quatre "grades" dans les écoles bilingues, ils auront acquis une assez bonne connaissance de l'anglais et l'auront fort bien maîtriser avant d'avoir atteint le dernier "grade".

Les progrès accomplis avec le système bilingue Le juge Prendergast affirme que de bons progrès ont été faits avec le système bilingue. Certes il y a des écoles où les résultats n'ont pas été excellents. Mais dans ces écoles ce manque de progrès était souvent dû à la pauvreté des parents et non pas à leur mauvaise volonté. Quelques districts français se trouvent dans des districts sablonneux ou marécageux et qui ne peuvent pas rivaliser avec les districts les plus fertiles de cette province. Le temps et des octrois plus généreux amélioreraient cette situation. Le juge Prendergast a dit qu'il été le parrain du règlement Laurier-Greenway avec la population française de cette province. Ce règlement fut adopté au lieu de le législation rémédiatrice promise par Sir Charles Tupper afin d'assurer la paix et l'harmonie dans cette province. Les Canadiens-français ont donné leur appui à Laurier parce qu'ils étaient convaincus qu'il protégerait leurs droits au parler français. Cette promesse fut tenue en donnant le règlement Laurier-Greenway que les Canadiens français n'ont toujours considéré que comme une restitution partielle de leurs droits et qui fut accepté pour le bien et la paix de ce pays. Maintenant on leur enlève brutallement le peu qui leur avait été donné. Le juge déclare qu'il ne peut pas comprendre la mentalité d'hommes comme J-W. Wilton qui hautement et publiquement font l'éloge d'une si infamante poltique. Un homme qui peut dire qu'une pareille politique est bonne et juste n'est certainement pas ce qu'on peut appeler un homme intelligent.

Ce qui peut arriver l'effraye.

Le fait qu'on choisit le moment où des Canadiens d'origine anglaise et d'origine française combattent un ennemi commun pour attaquer de pareille façon les droits du français ne rend la chose que plus ignoble, déclare le juge. La Grande-Bretagne et la France se battent parce qu'elles prétendent qu'un solennel traité vaut plus qu'un chiffon de papier. Cependant ce qui était ici, au Manitoba, virtuellement un solennel traité dont il fut le parrain auprès des Canadiens-français est traité comme un chiffon de papier. Si un pareil traité ne vaut pas ici, pourquoi aller en Europe combattre ceux qui violent un traité?

Le juge déclare que la politique du gouvernement en cette matière est une si tragique erreur qu'il est effrayé à la possibilité de ce qui peut s'en suivre.

AU COLLEGE.

Vraiment l'Académie Saint François de Sales est à se faire une renommée; à chaque séance nous avons la joie de compter parmi les assistants d'illustres visiteurs: dimanche étaient présents plusieurs Pères Jésuites et de distingués invités.

L'honneur de deux grands rois, François I et Charles-Quint, était livré au sort de l'éloquence des rhétoriciens et des versificateurs Je dis bien: l'honneur de ces rois était abandonné au destin de l'éloquence des discutants, car le but de l'Académie Saint-François de Sales dans ses réunions n'est pas de donner la victoire à ceux des combattants qui défendent la meilleure thèse au jugement de l'histoire et de la raison; mais le but de l'Académie, c'est de former des orateurs. Pour cette raison, les juges qui sont compétents accordent la victoire à ceux qui se montrèrent les plus éloquents et non pas à ceux qui défendaient la vérité historique. Je rappelle ce point avant de faire le procès verbal de la séance, car cette clause qui n'est pas un détail a malheureusement déjà été oubliée.

M. Laflèche, un versificateur, sans broncher, nous récite son discours à l'aide de quelques notes seulement. Selon lui François I est un chevalier incomparable; il est beau et bien fait; il est généreux, fougeux et belliqueux. Il est victorieux à Crisoles où il défit une partie des impériaux. Charles Quint fut geôlier du pape, tandis que François I fut son libérateur. L'empire de Charles Quint est étendu, mais le patriotisme n'y règne pas, tandis que le royaume de François I compte relativement peu de kilomètres de terre mais par contre beaucoup de vertus sociales y fleurissent. François I augmenta le trésor public, et par là se montra habile financier. En résumé François I est un grand roi, un grand guerrier, un ami des lettres et des arts.

M. Laflèche a beaucoup d'empire sur lui-même; mais, héros d'un tournoi d'éloquence, il aurait pu mettre plus de souffle dans son délit et plus d'unité dans son discours.

M. Marion, un versificateur nous donna de mémoire une grande partie de son discours. Son travail était des plus sérieux et d'une parfaite exactitude historique. Il nous fit le portrait des jeunes années de Charles Quint, années passées dans l'austérité et la discipline. Charles est calculateur, François est fougueux et irréfléchi dans ses élans. Le roi de France n'est pas toujours le chevalier de l'honneur, comme on est porté à le croire, car il voulut acheter les électeurs de la couronne d'Autriche par de nombreux sacs d'or.

M. Marion parlait à l'Académie pour la première fois, et il nous débita sans être obligé de lire une grande partie de son discours. Bravo! pour un novice c'est parfait, et celui qui fut sérieux a pu remarquer en notre jeune ami toutes les qualités essentielles de l'orateur: vie, conviction, gestes, voix puissante, il possède tout mais à l'état latent. Nous l'encourageons et nous ferons notre possible pour le faire se développer, cela en lui donnant de nouveaux travaux, c'est le seul moyen de vaincre la timidité et d'acquérir l'art. "Fit orator".

M. Edmond Préfontaine, un rhétoricien, lut son discours. Il débute par de gentils mots d'esprit qui firent un contraste des plus apparents avec les titres pompeux accordés à Charles Quint.

Charles-Quint est un hypocrite car afin d'avoir la main de Mademoiselle, il fait des façons aux parents de l'objet de ses voeux, tandis que François I qui était épris de la même demoiselle — elle devait être gentille cette demoiselle — y allait ouvertement Si Charles hypocrite, et à coup sûr il l'est, il s'ensuit nécessairement conclut l'orateur, qu'il est menteur. Charles n'est pas un capitaine, mais François, quel capitaine! Charles dédaigne les Beaux Arts, François les favorise.

M. Préfontaine ne pouvant pas faire de gestes parce qu'il lisait aurait pu mettre plus de souffle oratoire. Du pectus! les amis, du pectus! voilà qui fait les trois quarts de l'orateur. L'argumentation était inductive et a priori.

M. Prince, rhétoricien, vint alors au secours de Charles-Quint et prend une vigoureuse offensive contre François I. Aussi longtemps que François guerroya contre d'autres monarques que Charles, il fut vainqueur, mais chaque fois qu'il eut affaire à l'empereur d'Allemagne, il fut vaincu; donc Charles est supérieur en qualité de capitaine, l'expérience le prouve. François est ambitieux et son ambition fiévreuse le conduisit dans une suite de guerres néfastes et malheureuses pour la France et pour lui-même. Le roi de France est léger; il s'occupe plutôt de chasse et d'escrime que des affaires de l'Etat, tandis que Charles y pense toujours, c'est le roi qui a conscience de sa responsabilité. Charles est grand catholique, il sacrifie le fruit d'une guerre heureuse et conclut avec François vaincu, une paix désavantageuse afin d'aller secourir les catholiques d'Allemagne contre les protestants; tandis que François se préoccupait peu de la religion; pour assouvir sa vengeance il s'allie aux Turcs persécuteurs acharnés du Christ et aux protestants auxquels il donna la force, pour combattre Charles défenseur du catholicisme. Le roi de France est prodigue, il gaspille pour ses plaisirs 6,500,000 livres par année. De plus il est libertin; c'est sous son règne que les maîtresses commencent à empoisonner la cour de France; ce titre de maîtresse du roi se retrouvera trop souvent dans la suite et expliquera les désastres publics.

M. Prince a un débit puissant il fait de grands gestes, parle fort et net, son articulation est soignée, l'argumentation s'enchaîne l'ironie est employée à propos et avec succès.

La réplique fut des plus orageuse; ça sentait la poudre des combats. De grands coups furent donnés et reçus de part et d'autre.

Alors les juges, MM. Gagnon Jean Préfontaine et Edouard Laflèche, qui s'étaient retirés pour délibérer, entrèrent, portant dans leur sein l'arrêt fatal, qui jusque là secret, devait condamner deux des discutants à la défaite.

M. Louis-Philippe Gagnon rendit le verdict d'une façon fort savante. Il félicite les discutants; ajoute que M. Prince fut le plus éloquent d'emblée, mais que la victoire appartenait aux défenseurs de François I, parce qu'ils surent allier l'éloquence à la puissance de la démonstration.

Chut!!! la guerre est finie, les juges ont parlé, il faut se soumettre.

Les discutants méritent, vainqueurs et vaincus, nos félicitations sincères et nos encouragements pour qu'ils continuent à se perfectionner dans l'art oratoire; car le pays a besoin d'orateurs, je ne parle pas des phraseurs et des énergumènes, pour défendre hardiment contre des hordes d'oppresseurs, nos droits religieux et nationaux.

Continuez, MM. les Rhétoriciens et Versificateurs, et vous serez la moisson dorée et bénie de l'avenir manitobain, vrais soutiens de l'Eglise et de l'état.

Albert Prince,
Secrétaire.

AU SACRE-COEUR

Concert-Boucane

Les "Canayens" n'ont pas encore décidé de devenir anglo-boches. Si le ministre de l'éducation en doute, il n'aura qu'à venir assister à un concert-boucane au Sacré-Coeur. Il y trouvera des Canayens plein de combativité pour leur langue, des Français qui à nos côtés feront les mêmes luttes que nous pour la survivance au Manitoba de la langue française, des Belges qui croient que le droit et la justice ont ici les mêmes droits qu'en Europe. Ca pullulait dans la grande salle de l'école du Sacré-Coeur cette engeance de Canayens qui portent au plus profond de leur être l'immortel défaut, aux yeux de nos Boches manitobains, de ne pas vouloir renier leur langue et de s'obstiner à vivre Français de coeur, de langue, de générosité. Dès huit heures l'entrain règnait, la gaieté fusait. Aux Canadiens-français et aux Français de Winnipeg se mêlaient nos amis de l'Union Canadienne et du club belge de Saint-Boniface. Qu'on nous permette ici de féliciter les organisateurs de ce concert-boucane d'avoir invité nos amis de l'Union Canadienne et du club Belge. C'est un excellent moyen de nous unir plus fortement, de nous connaître plus intimement.

Un beau programme musical fut exécuté. Nous eûmes d'abord le plaisir d'entendre un de nos amis belges dans la Branbançonne. Ce fut un franc succès. Puis suivirent MM. St-Jacques, J. Cazenave, Delisle, les membres de l'Union Canadienne et de la Chorale du Sacré-Coeur. Nos félicitations à M. Poitras, directeur du choeur, et à notre brillant organiste M. Pepin. Comme dans tous les concerts-boucane précédents, nous eûmes le plaisir d'entendre une éloquente et solide conférence. M. de Trémaudan nous parla des droits du français au Canada. Il fit honneur à sa réputation d'excellent historien de l'Ouest. Nous regrettons que l'espace nous fasse défaut et que nous ne puissions que mentionner cette conférence. Qu'il serait bon de la voir répéter devant nos Boches. Ils y apprendraient un peu d'histoire et ça ne leur nuirait pas. M. de Trémaudan fut suivi de MM. Roy, président de la Société Saint-Jean Baptiste de Winnipeg, C[illegible], l'éloquent et spirituel président de notre Commission Scolaire, de M Henri Lacerte, avocat.

La réunion se termina par le chant O Canada, de Dieu Sauve le Roi et de la Marseillaise.

* * *

Un dinde, don de M. J.-B. Lauzon, fut gagné au tirage par M. Bourque.

Nos félicitations et remerciements aux donateurs: Les Révérends Aubin; MM. J.-B. Lauzon Grandes Soeurs, Mmes Paul Sala. J.-H.-N. Leveillé, Roy, Paré, Dr Wm Mackenzie, J.-H. Lemire, Edmond Béliveau, P. Sala, J.-A. Dupuis, J. Poitras, H. Pélissier et Cie, Milton, Bradshaw, P. Villeneuve, La Baie d'Hudson, Paul Aubin. Nous nous gardons bien d'oublier les dévoués organisateurs de ce concert: MM. J.-H.-N Leveillé, V. Rho, A.-B. Desrochers, O. Marquis, P. Olivier, J. Pélissier, Ernest Aubin.

Les recettes ont été excellentes. On a donc su penser à nos pauvres.

* * *

De "Lisez-moi" (Comtesse de Noailles):

Au pays de la gloire et de l'orgueil physique
Où la joie est trainée aux dents des violons.
Pour un peu, savez-vous, ils mordraient.

DEMENAGE

M. J.-A. Hébert, de la compagnie Bertrand-Hébert, a déménagé son bureau au No 273½ avenue Portage, bâtisse Semi-Ready, où il continuera de s'occuper d'immeubles et d'assurances. Téléphone Main 4576.